

ATLAS DES **INEGALITÉS** TERRITORIALES

À La Courneuve, démonstration d'une discrimination d'État

18
EXIGENCES
~~propositions~~
pour rétablir
l'égalité
républicaine

ATLAS DES
INEGALITÉS
TERRITORIALES
À La Courneuve, démonstration d'une discrimination d'État

PRÉFACE
DE THOMAS PORCHER
 Économiste, professeur à la Paris
 School of Business, essayiste 7

**L'ÉGALITÉ TERRITORIALE,
 UN COMBAT D'HIER, UN COMBAT
 D'AUJOURD'HUI!** 13

**UN ATLAS DES INÉGALITÉS
 TERRITORIALES :
 POURQUOI? COMMENT?** 17

**LA COURNEUVE : PORTRAIT
 D'UNE VILLE POPULAIRE** 21

Analyse sectorielle

ÉDUCATION 30

EMPLOI 42

LOGEMENT 56

SÉCURITÉ 66

SANTÉ 72

ACCÈS AUX DROITS 78

POSTFACE
DE GILLES POUX
 Maire de La Courneuve,
 Vice-président de Plaine Commune 87

**18 EXIGENCES POUR RÉTABLIR
 L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE** 97



PRÉFACE DE THOMAS PORCHER
Économiste, professeur à la Paris
School of Business, essayiste

Le constat que dresse cet Atlas des inégalités, réalisé à l'initiative de Gilles Poux, le Maire de La Courneuve, est implacable. Il y présente un territoire, La Courneuve, où la population est à la fois en proportion plus jeune que la moyenne française tout en étant trois fois plus pauvre et deux fois plus touchée par le chômage. Au fur et à mesure de la lecture de l'Atlas, les indicateurs de mesure décrivent une commune qui cumule tous les désavantages et semble ne ressembler à aucune autre en France.

Or derrière ces chiffres, il faut toujours garder à l'esprit qu'il y a des vies humaines : des hommes et des femmes majoritairement ouvriers et employés, des personnes précaires et au chômage, des étrangers ne maîtrisant pas le français, des jeunes de moins de 20 ans sans diplôme et dont le décrochage est perceptible dès la fin du collège. Ces hommes et ces femmes, je les connais. C'était mes camarades de classe, leurs parents, leurs frères et sœurs quand j'étais élève au lycée Jacques-Brel à La Courneuve. Je peux poser des noms et des visages sur ces statistiques. Ils s'appelaient Saïd, Emmanuel, Mariam, Duc ou Nathalie. Nous partagions les mêmes bancs. Récemment, je suis revenu au lycée Jacques-Brel pour y faire une conférence, je n'y avais pas remis les pieds depuis plus de 20 ans. J'ai été frappé par le regard à la fois méfiant et fragile de ces jeunes, à mille lieues de celui, confiant et soutenu, que nous pouvons trouver chez ceux qui fréquentent les lycées d'élite parisiens. Lycées se situant à quelques stations de RER de La Courneuve.

**« DERRIÈRE CES
CHIFFRES, IL FAUT
GARDER À L'ESPRIT
QU'IL Y A DES VIES
HUMAINES. »**

Comme le rappelait très justement Didier Leschi, ancien préfet pour l'égalité des chances auprès du préfet de Seine-Saint-Denis, « la distance de ce qui sépare ce qu'il y a de plus riche et de plus pauvre dans ce pays se mesure en stations de métro ». Les élèves de Jacques-Brel ont le regard méfiant parce qu'ils sentent bien qu'avec le retrait des services publics, le manque de structure d'accompagnement, la stigmatisation de leur adresse, de ce qu'ils sont – des jeunes de banlieue –, les fins de mois difficiles de leurs parents et les vacances quasi inexistantes, le système joue contre eux. Leur regard est également empreint de fragilité, car ils savent que leur avenir est loin d'être tracé, qu'il n'y a pas pour eux un enchaînement qui se veut logique comme pour les classes aisées avec le triptyque lycée/prépa/grandes écoles et que la société, plutôt que de les accompagner, leur soustrait tous les filets de sécurité, faisant quasiment reposer sur leurs seules jeunes épaules la responsabilité de leur réussite.

On se souvient de cette phrase d'Emmanuel Macron, lorsqu'il était ministre de l'Économie, dans le journal économique *Les Échos* : « Il faut des jeunes Français qui aient envie d'être milliardaires. » On se souvient, également, de son conseil adressé à un jeune chômeur qu'il invitait à « traverser la rue pour trouver un emploi ». Notre Président embrasse la fable libérale de l'individu maître de son destin. Son schéma de pensée peut se résumer ainsi : vouloir c'est pouvoir et, par conséquent, tout n'est qu'affaire de volonté. Cette fable a conquis les esprits, y compris chez les plus pauvres. Pourtant, la réalité est bien plus complexe.

Le déterminisme joue un rôle qu'Emmanuel Macron semble ignorer. Or ce déterminisme est caractérisé par la société, les institutions, l'environnement social et la géographie dans laquelle évolue l'individu. Les chiffres

parlent d'eux-mêmes. Ceux qui quittent l'école le plus tôt, vers 17 ans, appartiennent aux couches défavorisées. À l'inverse, ceux qui en sortent le plus tard, vers 26 ans, font partie des plus favorisés. Ces chiffres montrent que la réussite scolaire dépend principalement du milieu dans lequel on évolue, plus que des capacités individuelles. La réalité, c'est que le volontarisme ne pèse pas grand-chose face à la reproduction sociale et que le discours du mérite est instrumentalisé par des groupes sociaux supérieurs qui aiment faire croire aux plus défavorisés que leur absence de réussite s'explique par leur paresse ou leur manque d'effort. Croire qu'il suffit de « vouloir » pour « pouvoir » relève d'une mystification, pire d'une subtile manœuvre de domination, laissant entendre que tout

est affaire de volonté. Personne ne réussit seul. La réussite est avant tout collective, car elle dépend des politiques mises en place, des institutions et du capital productif, humain et social.

Cet Atlas met justement en exergue les difficultés des habitants de La Courneuve en comparant leur situation à d'autres villes de France. Ces inégalités peuvent être corrigées par la présence d'un service public

« EN FAISANT LE CHOIX D'UNE POLITIQUE AUSTÉRITAIRE À L'ÉGARD DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, LE GOUVERNEMENT PRATIQUE VOLONTAIREMENT UNE FORME DE DISCRIMINATION TERRITORIALE. »

« LE PROBLÈME EST QUE CES CHOIX POLITIQUES ENTRAÎNENT UN CREUSEMENT DU DÉFICIT ET QUE POUR LE RÉDUIRE, LE GOUVERNEMENT COUPE DANS LA DÉPENSE PUBLIQUE. »

de qualité et par la mise en place de politiques publiques spécifiques. C'est pourtant l'inverse qui est fait. En faisant le choix d'une politique austéraitrice à l'égard des collectivités territoriales, le gouvernement pratique volontairement une forme de discrimination territoriale en livrant des populations – en l'occurrence, dans le cas de La Courneuve, parmi les plus fragiles – à leur triste sort.

Certes, comme le Président l'a rappelé à une aide-soignante qui se plaignait du manque de moyens dans les hôpitaux, « il n'y a pas d'argent magique ». À en croire le Président et les commentateurs libéraux, le

désengagement de l'État ne serait pas volontaire, mais dû à un manque de moyens. Et pour cause, ces vingt dernières années, l'État a volontairement réduit ses marges de manœuvre en mettant en place ce que l'on pourrait nommer une « contre-révolution fiscale ». Entre 2000 et 2010, le coût des baisses d'impôts se chiffre à 100 milliards d'euros*, sans inclure les exonérations de cotisations sociales qui avoisinent les 30 milliards d'euros. Il existe en outre 470 niches fiscales et 68 allègements de charges sociales qui font perdre plus de 100 milliards de recettes annuelles à l'État, bien plus que le déficit que

l'on s'acharne à réduire par des coupes dans la dépense publique. Enfin, le CICE et le pacte de responsabilité ont offert 40 milliards de baisse de charges aux entreprises. Le gouvernement d'Emmanuel Macron a poussé cette logique encore plus loin en exonérant l'impôt sur la fortune (ISF) sur les placements financiers, entraînant une perte de 3,5 milliards d'euros pour le budget de l'État, en imposant une flat tax sur les revenus financiers réduite à 30 % (soit 1,5 milliard d'euros de perte) et en baissant l'impôt sur les sociétés (IS) de 33 % à 25 %, engendrant 15 à 17 milliards d'euros de pertes supplémentaires. Au total, ce sont donc plus de 20 milliards d'euros de cadeaux fiscaux qui ont été faits aux plus riches (ceux qui paient l'ISF et ceux qui ont d'importants revenus financiers) et aux entreprises.

Le problème est que ces choix politiques entraînent un creusement du déficit et que pour le réduire, le gouvernement coupe dans la dépense publique. En d'autres termes, pour compenser les 3,5 milliards d'euros de baisse de la fiscalité offerts aux 1 % les plus riches (qui accessoirement détiennent déjà 25 % du patrimoine français), il faut rogner sur les aides au logement ou les aides sociales destinées aux plus pauvres, qui n'ont pas de patrimoine. On peut citer comme exemple le choix du gouvernement de réduire de 50 euros par mois les allocations pour les locataires du parc HLM. Certes, les bailleurs sociaux devront répercuter cette baisse sur les loyers, mais cela va tout de même entraîner une baisse de leurs recettes (1,7 milliard d'euros) et donc une chute de la rénovation et de la construction de logements sociaux en France. Pour les habitants de La Courneuve, dont 44 % des résidences principales sont des résidences HLM, cela veut dire concrètement : plus de difficultés d'accès au logement, plus de tensions sur le parc social et une dégradation des logements sociaux. La politique menée par ce gouvernement va accroître encore

* Rapport d'information parlementaire : Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire ; Gilles Carrez, rapporteur général (2010).

plus la discrimination territoriale, notamment la rupture urbaine, qui avait pourtant déjà fait l'objet d'une plainte déposée par Gilles Poux auprès de la HALDE, en 2009 (voir par ailleurs).

Il en va de même pour les aides sociales que le gouvernement souhaite réduire ou « simplifier », ce qui veut souvent dire la même chose. Ces aides sociales s'adressent aux personnes souffrant de handicap, aux personnes désocialisées, aux femmes élevant seules un enfant, aux jeunes peinant à trouver un emploi, aux personnes âgées sans ressource, aux chômeurs de longue durée. Dans une ville faisant partie des 10 communes les plus pauvres de France, elles sont essentielles à la survie d'une majorité de la population. Rappelons qu'en 2016, les prestations sociales (au sens étroit, hors retraites et chômage) représentent 70,4 % du revenu des ménages du premier décile (les 10 % des ménages les plus pauvres). Tout projet de baisse des dépenses sociales cible donc volontairement une population : les plus pauvres. De manière globale, le gouvernement envisage de réduire de 60 milliards la dépense publique. Cela veut dire moins d'investissements, moins de personnels, moins de moyens dans les services publics.

Se cachant derrière un jargon comptable, utilisant tantôt les théories du ruissellement pour baisser les impôts des plus riches, tantôt les épouvantails de la dette et du déficit pour justifier l'impossibilité d'investir dans le service public, les gouvernements successifs de ces dix dernières années ont mis en place des politiques économiques faisant apparaître, avec de plus en plus de clarté, la cohérence et la finalité recherchée : la sécession fiscale des plus riches et la casse de l'État social. Or chacun sait que la casse de l'État social affecte directement les populations les plus pauvres qui ont besoin plus que d'autres – tout simplement parce qu'elles n'ont pas les

moyens d'avoir recours au secteur privé quand le public est défaillant – d'un service public fort et de politiques spécifiques d'accompagnement. Un adage célèbre résume bien cette idée : « Les services publics sont la seule richesse des pauvres ».

En menant une politique qui vise à étrangler financièrement les collectivités territoriales, l'État lâche volontairement les populations les plus fragiles, en cassant étape par étape leur protection – comme avec la loi travail, la réforme des retraites ou de l'assurance-chômage – et en retirant méthodiquement les services publics qui constituaient pourtant des liens directs avec

la population. Bien sûr, rien n'est jamais dit de la sorte et le secret doit être caché derrière des raisons comptables, mais les faits sont là : les populations pauvres sont de plus en plus insécurisées. Cet Atlas des inégalités permet de s'en rendre compte. Puisse-t-il agir comme un électrochoc dans l'esprit de nos dirigeants? Sans quoi, la devise de la République française « Liberté, Égalité, Fraternité », inscrite sur les frontons de nos mairies et de nos écoles, aura perdu tout son sens. Il n'est jamais trop tard pour agir.

THOMAS PORCHER

**« LES POPULATIONS
PAUVRES SONT
DE PLUS EN PLUS
INSÉCURISÉES. IL
N'EST JAMAIS TROP
TARD POUR AGIR. »**



THOMAS PORCHER est un économiste et essayiste français. Né en 1977, à Drancy (Seine-Saint-Denis), titulaire d'un doctorat en économie (université Paris-1 Panthéon-Sorbonne), il est professeur à la Paris School of Business et a également enseigné au sein des universités Paris-Dauphine, Paris-Descartes, ainsi qu'à la Sorbonne. Membre du collectif Les économistes atterrés, il a publié ou collaboré à la publication d'une quinzaine d'ouvrages dont, en 2018, son « Traité d'économie hérétique : en finir avec le discours dominant » (Fayard) qui a fait date. Personnalité médiatique, comptant parmi les économistes les plus suivis au monde*, il a été l'un des instigateurs, en novembre 2018, du mouvement « Place publique » avant de prendre ses distances avec ce dernier en mars 2019.

* Selon un classement effectué par RePEc (Research Papers in Economics), il fait partie, en 2018, des économistes les plus suivis sur Twitter au niveau mondial, en 37^e position sur 1 068 économistes recensés. Certains des articles qu'il rédige dans des revues scientifiques se placent « dans le top 5 % des plus cités au monde » (Libération ; novembre 2018).

L'ÉGALITÉ TERRITORIALE, UN COMBAT D'HIER, UN COMBAT D'AUJOURD'HUI!



2009

GILLES POUX, MAIRE DE LA COURNEUVE, SAISIT LA HALDE POUR « DISCRIMINATION TERRITORIALE ».

S'INDIGNER CONTRE LES INÉGALITÉS

En 2009, le maire de La Courneuve, Gilles Poux, saisit la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE ; désormais Défenseur des droits) en portant plainte pour « discrimination territoriale ». Cette plainte, inédite, se fonde sur le constat d'une discrimination territoriale à deux dimensions :

- ❶ Les discriminations s'exerçant à l'échelle individuelle, subies par les habitants d'un territoire (accès à l'emploi, au logement, etc.) de manière directe ou indirecte du fait de l'action d'acteurs publics ou privés ;
- ❷ Une insuffisance de moyens publics déployés en direction d'habitants issus d'un territoire en particulier, en comparaison avec un ou plusieurs autres territoires. La notion de « territoire » renvoyant ici à des espaces géographiques relevant d'un certain nombre de caractéristiques significatives et différenciantes.

SE FAIRE ENTENDRE

La plainte marque l'opinion publique. Le sujet des discriminations territoriales s'invite pour la première fois dans l'agenda médiatique et politique. En 2010 puis en 2012, la Ville de La Courneuve amplifie la démarche et organise deux éditions des « Rencontres nationales contre les discriminations territoriales » dans le but de mettre en discussion cette thématique, de recueillir des témoignages d'élus, d'experts et de maintenir le niveau de pression afin que la démarche aboutisse sur des avancées concrètes.

En parallèle, la HALDE, en 2010 puis en 2011, propose un ensemble de solutions afin de donner suite à la plainte avec, notamment, en 2014, la reconnaissance du critère du lieu de résidence parmi les critères de discrimination interdits par la loi. Un ministère dédié voit le jour en 2012 et, en 2014, un « Commissariat général à l'Égalité des territoires » est créé.

Cependant, est-ce que les choses ont changé ?

DISCRIMINATION

*n.f. : du latin **discriminare**, de **crimen** : point de séparation.*

Fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne ou un groupe de personnes.

«Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire (...) en raison de son lieu de résidence.»

Article L1132-1 du Code du travail

«Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement (...) de leur lieu de résidence.»

Article 225-1 du Code pénal

«Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de (...) son lieu de résidence (...), une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.»

Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations

DES AVANCÉES INSUFFISANTES FACE AUX RUPTURES SUBIES PAR LE TERRITOIRE

La reconnaissance du motif de discrimination à l'adresse permet de mettre en lumière l'image dégradée que subissent, notamment, les habitants de La Courneuve. Cette avancée, si elle est notable et potentiellement porteuse d'effets à l'échelle individuelle, n'a vraisemblablement pas permis d'inverser sensiblement la discrimination territoriale que subit la Ville dans une approche « macro », collective.

En effet, la plainte originelle se fondait également sur la constatation d'une triple rupture subie par la Ville. Une triple rupture qu'il convient, 10 ans après le lancement de la démarche, de mettre en relief avec la situation que connaît aujourd'hui le territoire. Cette dernière s'est-elle améliorée? Grâce à l'action de l'État?

1/ UNE RUPTURE PHYSIQUE

2009 Liée aux autoroutes traversant la ville et séparant les quartiers entre eux, rendant notamment complexe l'accès des habitants au parc départemental Georges-Valbon qui constitue pourtant l'un des atouts de la ville. En découle une forme de ségrégation spatiale.

2019 Les deux autoroutes traversant la ville existent toujours, accentuant la pollution atmosphérique et sonore. Le projet de passerelle devant permettre aux habitants d'accéder au parc n'a pas pu être mis en œuvre à ce jour. **Toutefois, l'équipement devrait voir le jour dans les prochaines années : aux frais de La Courneuve et au sortir d'un combat administratif et politique qu'elle aura mené seule.**

2/ UNE RUPTURE URBAINE

2009 Du fait de la dégradation de l'habitat au sein des quartiers de grands ensembles, symbolisée par la situation préoccupante de la cité des 4000 qui, construite en 1959, souffre particulièrement du manque de moyens pour sa rénovation.

2019 Une politique ambitieuse de rénovation urbaine a permis de changer l'image de la Ville et la cité des 4000 termine aujourd'hui sa mue. Même si une part trop importante de l'habitat demeure dégradée, la Ville a fait de l'amélioration des conditions de logement l'un de ses principaux combats, comme en témoigne également la lutte menée à l'égard des « marchands de sommeil ».

3/ UNE RUPTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

2009 Avec le départ de grandes entreprises industrielles pourvoyeuses d'emploi, dont les sites ont été transformés en friches pour la plupart polluées.

2019 Bien que les prérogatives du développement économique et de l'attractivité du territoire n'incombent pas aux communes, La Courneuve a multiplié les efforts, pour soutenir l'emploi notamment. La récente installation de la Banque de France ou le projet de réhabilitation de la friche Babcock sont des exemples.

Mais toutes ces initiatives locales sont peu face à des indicateurs exogènes observés partout en France, tels que l'augmentation du chômage, l'explosion des inégalités ou la diminution du niveau de vie. Dans ce contexte, il est important de rappeler que les marges de manœuvre dont disposent les villes demeurent limitées : ces dernières n'ayant que peu de prises quant aux prérogatives qui incombent à l'État. Et c'est bien là le problème.

BANLIEUES, RURALITÉ, OUTRE-MER... 10 ANS DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

Le creusement des inégalités constaté à La Courneuve durant la dernière décennie ne touche bien sûr pas cette seule ville. Il ne saurait d'ailleurs être circonscrit aux seules banlieues populaires. C'est la raison pour laquelle, depuis la plainte de 2009, le combat contre les inégalités territoriales a été pris à bras-le-corps par une diversité de territoires confrontés, malgré des caractéristiques locales spécifiques, aux mêmes problématiques.

La mobilisation en continu des banlieues populaires

Dans le sillage de La Courneuve, de nombreuses collectivités de banlieues ont investi le terrain de la lutte contre les inégalités territoriales. Dès 2010, le département de la Seine-Saint-Denis lui emboîte le pas et saisit à son tour la HALDE, suivi par des élus du Nord – Pas-de-Calais, puis par la ville de Grigny. Cette dernière franchit un cap en lançant, en 2017, l'« Appel de Grigny » qui aboutira notamment à l'organisation, en 2018, des « États généraux de la Politique de la Ville » et à la formalisation de mesures d'urgence. Ces dernières n'engendreront malheureusement qu'une prise de conscience limitée auprès des pouvoirs publics. Les Villes de Saint-Denis ou Stains, entre autres, ont dans le même temps mené des initiatives proches, sans être davantage entendues.

Le monde rural face au désengagement de l'État

Si les zones rurales présentent des caractéristiques bien différentes des

zones périurbaines ou des banlieues, elles n'en sont pas moins confrontées à un retrait progressif des services publics. Dès 2005, la « Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics » (une association mêlant différents collectifs locaux) voyait le jour, avec la ferme intention de faire entendre la voix des territoires ruraux. Dix ans plus tard, en 2015, à Guéret (Creuse), ces collectifs se réunissaient pour constater l'aggravation de la situation. Depuis, aux quatre coins du pays, on ne compte plus les mobilisations conduites pour tenter de sauver agences postales, centres des finances publiques et autres maternités...

L'outre-mer pour l'égalité avec la métropole

Très médiatisées, souvent marquées par leur intensité, les crises qui secouent l'outre-mer sont quasi systématiquement motivées par la volonté de dénoncer les inégalités de traitement qui existent entre les territoires ultra-marins et la métropole. Des inégalités séculaires, voire institutionnalisées? On se souvient des récents soulèvements à La Réunion ou de la grève générale qui a touché Mayotte en 2018. Une île où 84 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Déjà en 2009, la Guadeloupe et la Martinique avaient connu d'importantes mobilisations, contre le coût de la vie notamment (44 jours de grève). Des difficultés du quotidien que l'État peine à endiguer et qui, au contraire, s'aggravent au rythme des coupes budgétaires.

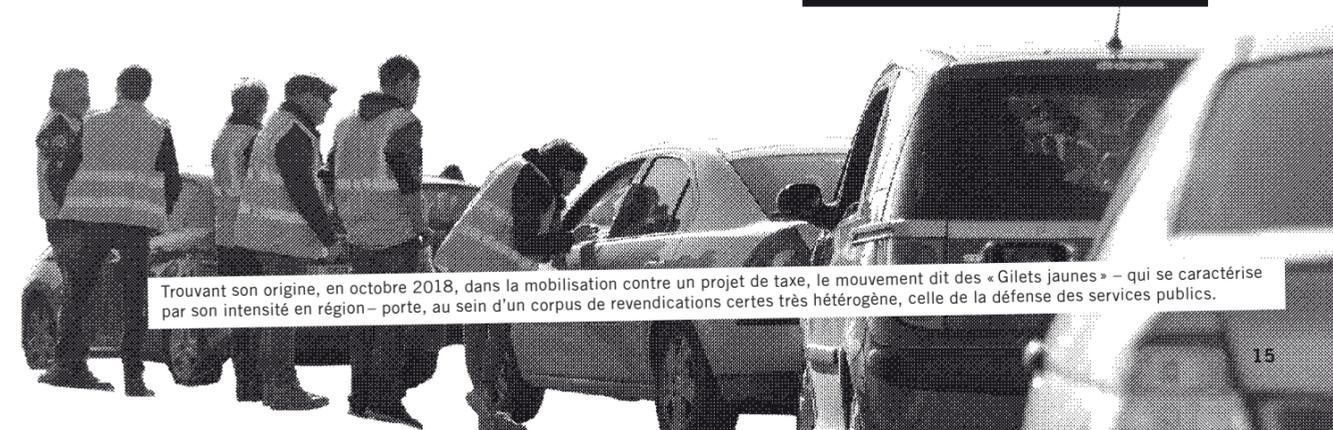
DES RAPPORTS POUR CONDAMNER LES INÉGALITÉS

Avançant dans le sens d'une reconnaissance du phénomène de discrimination territoriale de l'action publique, le rapport parlementaire du 31 mai 2018, sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, fait état d'un « plafond de verre » des politiques publiques dans le Département. En février 2019, un rapport édité par l'Établissement public territorial Plaine commune prolonge ce rapport et détaille, indicateurs à l'appui, « l'action insuffisante de l'État ».

LA BANLIEUE, SEULE CONCERNÉE?

25%
des Français s'estiment assignés à leur territoire et subissent de plein fouet les inégalités sociales et territoriales.

Source : « La France en morceaux » ; Baromètre des territoires ; Institut Montaigne ; 2019



Trouvant son origine, en octobre 2018, dans la mobilisation contre un projet de taxe, le mouvement dit des « Gilets jaunes » – qui se caractérise par son intensité en région – porte, au sein d'un corpus de revendications certes très hétérogène, celle de la défense des services publics.

UN ATLAS DES INÉGALITÉS TERRITORIALES : POURQUOI ? COMMENT ?

UN ÉTAT DES LIEUX DES DISCRIMINATIONS TERRITORIALES À TRAVERS L'EXEMPLE DE LA COURNEUVE

C'est pour dénoncer les inégalités territoriales persistantes entre les territoires que la Ville de La Courneuve a fait le choix de publier cette édition. Pour mettre en lumière la non-action de l'État face à des discriminations qui ne cessent de s'aggraver au fil des années. Pour montrer, aux yeux de tous, cette liste bien trop longue d'inégalités auxquelles fait face, en particulier, la Seine-Saint-Denis, et qui remet chaque jour en cause la dignité de ses habitants. C'est dans la vie quotidienne que se traduisent ces différences de traitement, sur des thématiques aussi variées que l'éducation, l'emploi, le logement, la sécurité, la santé et l'accès aux droits.

Pour dresser ce constat, la Ville de La Courneuve a mobilisé ENEISbyKPMG, groupe leader sur

le conseil au secteur public local et expert en matière de politiques sociales au sens large (action sociale locale, politiques autonomie, santé, enfance et éducation, politique de la ville, logement, insertion, etc.), ayant déjà accompagné plus de 150 collectivités locales dans l'élaboration de leur analyse de besoins sociaux, parmi lesquelles la Ville de La Courneuve, en 2014 puis en 2018.

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Obligation légale annuelle depuis 1995, l'analyse des besoins sociaux (ABS) permet aux communes d'établir une analyse des besoins de leurs populations, devenant notamment un outil d'aide à la décision en leur permettant de définir une feuille de route en cohérence avec les besoins de leur territoire.



UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX COMPLÉTÉE D'UNE APPROCHE COMPARATIVE

La démarche engagée par la Ville de La Courneuve consiste à mettre en perspective les besoins sociaux des habitants de La Courneuve, grâce à la production d'une analyse des besoins sociaux (ABS), avec ceux d'habitants d'autres territoires. Voici ci-dessous la méthodologie adoptée pour la conduite de cette enquête.

La collecte des données

Cette enquête a été construite grâce à la collecte de données primaires, rendue possible par une technique qualitative de recueil d'informations: la conduite d'entretiens semi-directifs menés auprès de différents publics, décideurs et administrés de La Courneuve. Des données secondaires ont également été mobilisées pour la réalisation de cette enquête: données publiques, données produites par les différents services de la Ville, données produites par des partenaires institutionnels ou par des acteurs locaux.

La durée de l'enquête

Cette enquête a été conduite sur une période de trois mois, allant de novembre 2018 à janvier 2019.

Les dispositions éthiques

La neutralité et l'objectivité ont présidé à la conduite de cette enquête, relatant des données publiques faisant l'objet d'une approche analytique permettant de mettre en lumière leurs enjeux.

L'approche comparative

L'analyse des besoins sociaux de La Courneuve permet de démontrer une réelle dégradation d'un certain nombre d'indicateurs sociaux dans le temps, qui s'accompagne d'un phénomène de décrochage de la collectivité par rapport aux tendances observées sur les échelons départementaux et nationaux qui constituent le cadre d'analyse habituel. Pour appuyer ce constat, une approche factuelle comparative a été adoptée, grâce à l'analyse de la situation de 6 villes aux profils différents.

Exceptionnelle, la situation de La Courneuve n'est pour autant pas unique, et la plupart des constats posés ci-après sont également valables, dans des mesures relativement similaires, pour l'ensemble des villes de l'agglomération de Plaine Commune dont fait partie La Courneuve. Une situation alarmante en Seine-Saint-Denis, ayant déjà été mise en avant récemment, notamment dans le rapport parlementaire paru en juin 2018, dont l'une des conséquences a été de mettre en lumière le mouvement de fond initié par les acteurs du territoire en faveur d'une égalité républicaine réelle. Cette enquête en propose une illustration à l'échelle communale.

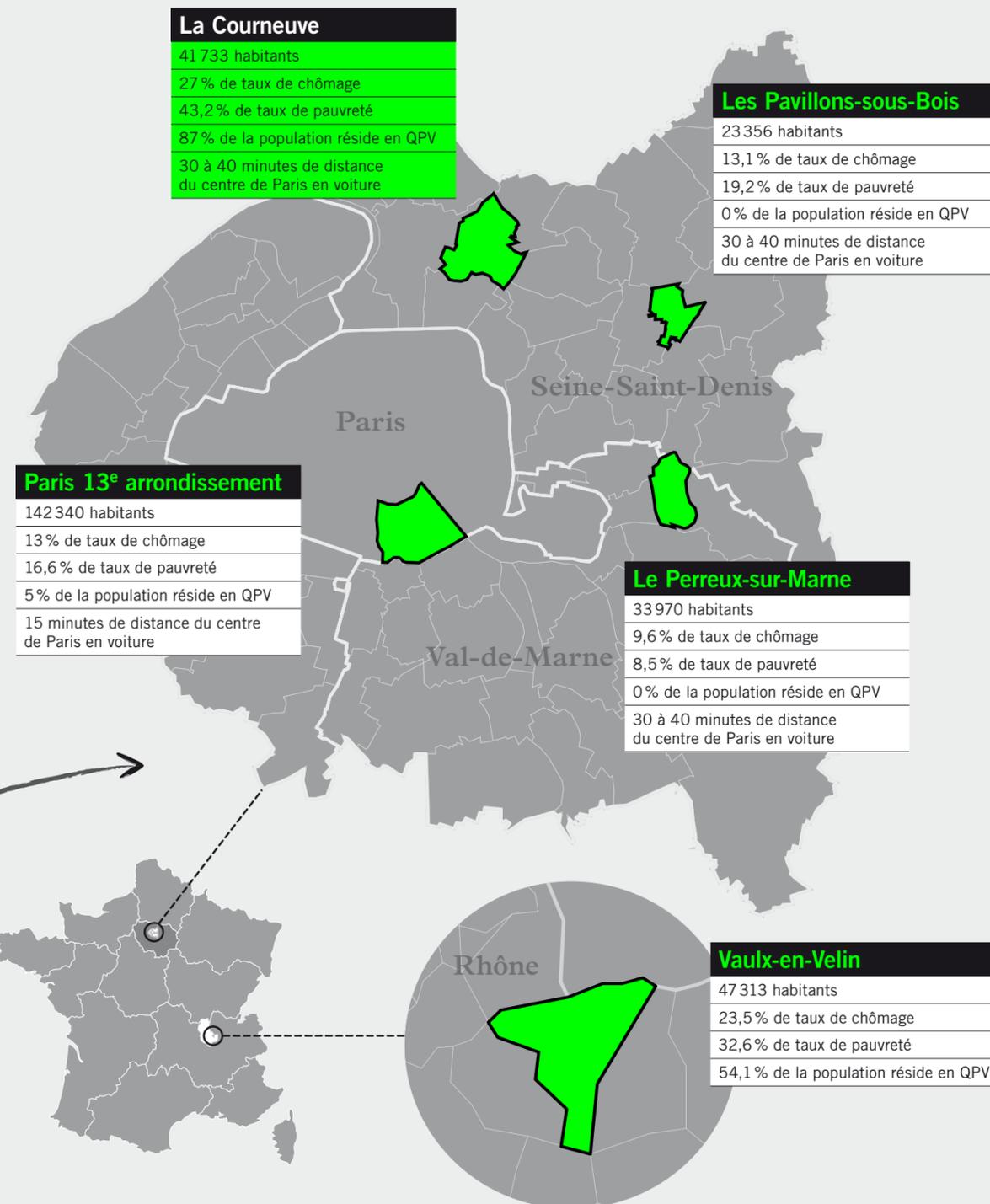
QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitant.

Le choix a ainsi été fait de sélectionner un certain nombre de territoires sur des critères de taille (nombre d'habitants), de situation géographique (banlieue) et de caractéristiques socio-économiques (géographie prioritaire). Des territoires ne répondant pas tous à l'ensemble de ces critères ont volontairement été choisis, à l'exception de la ville de Vaulx-en-Velin, de façon à mieux rendre compte de la situation exceptionnelle de La Courneuve.

LES COMMUNES DE COMPARAISON

Source: INSEE, FILOSOFI 2015



LA COURNEUVE, PORTRAIT D'UNE VILLE POPULAIRE

Maraîchère, ouvrière, industrielle... populaire toujours, La Courneuve présente aujourd'hui le visage que l'Histoire lui a donné : celui d'une ville qui a dû mener bien des combats pour reprendre son destin en main et « s'inventer un nouvel avenir ». Face à de nouveaux défis, La Courneuve n'en dispose pas moins de sérieux atouts, pris à bras-le-corps par ses élus et agents, notamment grâce au rapport particulier qui lie les habitants à leur ville.

CONTRAINTES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Son passé, longtemps subi, a mené La Courneuve à déployer beaucoup d'énergie pour se faire entendre et amorcer son changement. Sa mutation, qui se poursuit, s'est notamment traduite par d'importants projets de rénovation urbaine, mais également par un travail idéologique, symbolisé par la plainte déposée auprès de la HALDE en 2009.

Alors que toutes les blessures qui lui ont été imposées ne sont pas encore effacées, elle doit aujourd'hui faire face à de nouvelles contraintes, principalement extérieures :

La tension budgétaire : la réduction des dotations de l'État rentre en contradiction avec la volonté de mener des politiques publiques ambitieuses.

Les enjeux métropolitains : la Métropole du Grand Paris qui s'installe progressivement génère des incertitudes quant à la possibilité de pouvoir continuer à agir dans un écosystème

institutionnel aux pouvoirs redistribués, comme en témoigne le projet polémique imaginé, en 2015, par Roland Castro et le gouvernement de l'époque : un « Central Park à La Courneuve » qui, sans la mobilisation des élus et des habitants aurait conduit à la bétonisation du parc Georges-Valbon, poumon vert de la Ville, sans que ne soient associés, ni même consultés, les élus locaux et les habitants.

Les mutations sociales : si les transformations urbaines ont été fortes, elles ne peuvent à elle seules être responsables du mieux vivre en banlieue. La politique de la ville n'est pas au niveau nécessaire pour permettre d'endiguer le chômage et la précarité qui persistent. La Courneuve – comme bien d'autres territoires – accueille depuis le début du XX^e siècle différentes vagues d'immigration, et plus de 100 nationalités cohabitent. Véritable richesse, à la base d'un projet politique inclusif, porteur de solidarité et de culture de paix pour faire exister cette « Ville Monde », cette dynamique est contrainte par l'absence d'une ambition politique nationale forte d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des populations étrangères.

VILLE D'IDENTITÉ, VILLE EN MOUVEMENT

La Courneuve occupe une place symbolique dans l'imaginaire collectif, au-delà même de ses frontières. Ce bagage identitaire n'est pas étranger à la relation singulière que vivent les habitants avec leur ville. Malgré les

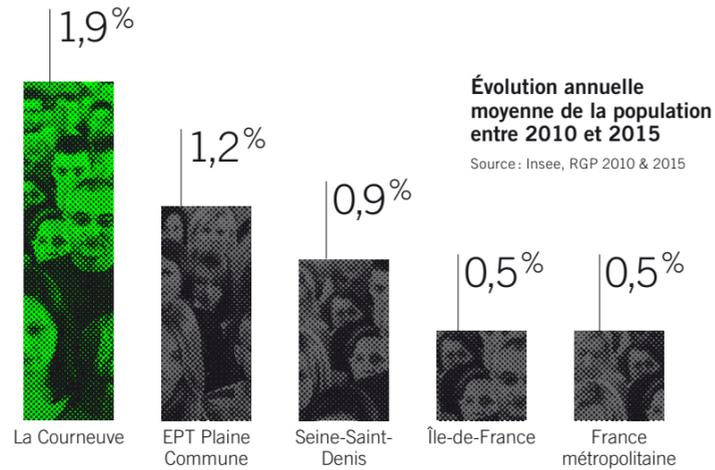
difficultés, sentiment d'appartenance, appropriation, voire fierté, se traduisent par une large propension à s'impliquer dans la vie de la cité, par le biais associatif notamment. Cela est d'autant plus prégnant que la Ville associe les habitants à la conduite de la politique municipale.

Surtout, si la ville change, c'est grâce à la mise en œuvre d'un projet politique ambitieux, articulé autour d'un leitmotiv : « Le droit à la réussite pour tous ». Cette conception politique empreinte de solidarité détermine l'ensemble de l'action municipale avec des exemples symboliques, comme le « Contrat Courneuvien de Réussite » (500 jeunes ont pu financer des projets d'intérêt général depuis sa mise en place par la Ville) ou La Courneuve plage (qui offre à des milliers de Courneuvien-ne-s qui ne partent pas en vacances la possibilité d'en profiter malgré tout).

Point crucial du développement de la Ville, le réaménagement urbain est en ce sens un baromètre pertinent des défis à venir, mais aussi du chemin déjà parcouru : la Ville poursuit la transformation de l'habitat (rénovation de la célèbre cité des 4 000), attire des acteurs économiques (installation de la Banque de France) et développe les équipements publics, notamment en réaménageant le centre-ville (création d'un Pôle administratif, financement d'un Centre municipal de santé). Cette multiplication des projets portés par la Ville illustre la conception ambitieuse qui préside au développement du service public local.

1

LA POPULATION COURNEUVIENNE



UNE POPULATION EN FORTE AUGMENTATION

La Courneuve compte 41 733 habitants. La population de la Ville connaît une augmentation forte et constante : chaque année, elle augmente en moyenne de 2%, soit une évolution annuelle moyenne 4 fois supérieure à celle de la France métropolitaine, et plus de 2 fois supérieure à celle de la Seine-Saint-Denis.

Territoire	Évolution annuelle moyenne (%)
La Courneuve	1,9%
Vaulx-en-Velin	2,7%
Les Pavillons-sous-Bois	1,4%
Le Perreux-sur-Marne	0,9%
Paris 13 ^e arrondissement	-4,7%

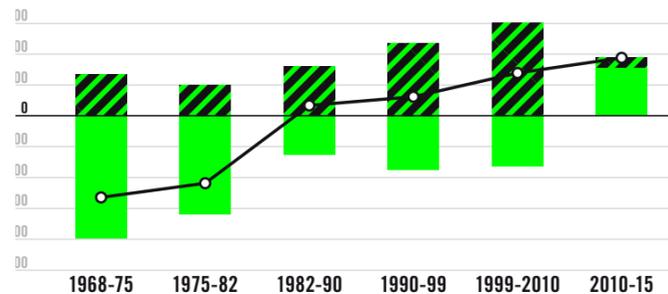
Source : Insee, RGP 2010 & 2015

Les villes de comparaison présentent des dynamiques inégales : si, sur la même période, le nombre d'habitants augmente dans des proportions plus importantes encore à Vaulx-en-Velin, et importantes aux Pavillons-sous-Bois, la population du Perreux-sur-Marne se stabilise et baisse largement dans le 13^e arrondissement de Paris.

Dynamique notable, l'évolution de la population à La Courneuve est due à la fois à un solde naturel* particulièrement élevé, mais aussi à un solde migratoire** positif.

Variation du nombre d'habitants entre 1968 et 2015 selon le solde naturel et migratoire à l'échelle de la commune de La Courneuve

Source : Insee, RGP 1968 à 2015, État civil

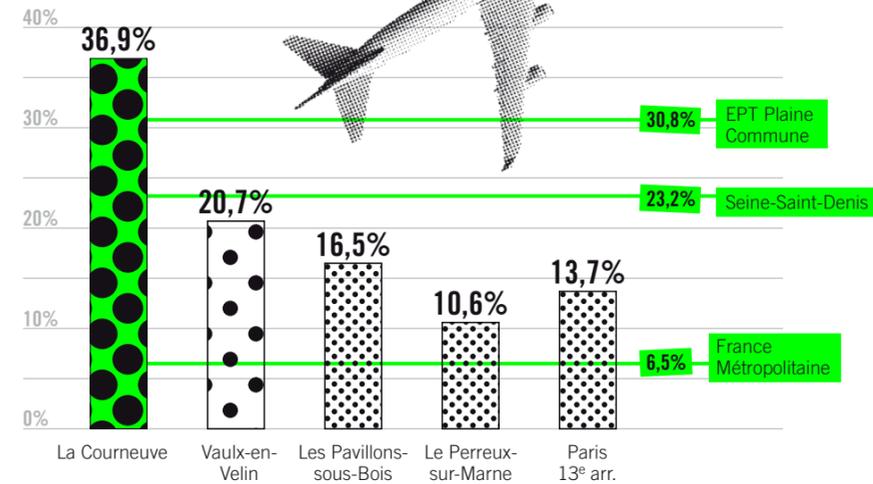


*Solde naturel : évolution du nombre de naissances.

**Solde migratoire : nombre d'arrivées par rapport au nombre de départs de la commune.

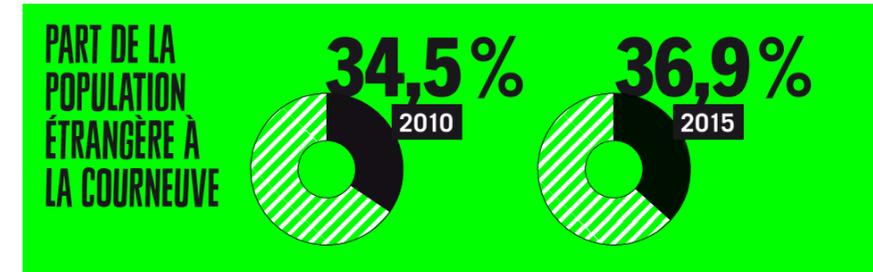
Part de la population de nationalité étrangère en 2015

Source : INSEE, RGP 2015



UNE PART IMPORTANTE DE LA POPULATION DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ET EN AUGMENTATION

À La Courneuve, plus d'un tiers de la population est de nationalité étrangère, soit une proportion quasiment 6 fois plus élevée que la moyenne nationale, et bien plus élevée qu'à l'échelle du territoire ou du département. La plus cosmopolite des villes de comparaison (Vaulx-en-Velin) présente une proportion quasiment 2 fois moindre d'habitants de nationalité étrangère.



QUELS ENJEUX?

Cet indicateur constitue un vrai enjeu notamment en matière d'éducation et d'accès aux droits pour les populations étrangères et/ou allophones. Un enjeu d'autant plus important que cette population est en augmentation rapide ces dernières années.

UNE POPULATION TRÈS JEUNE

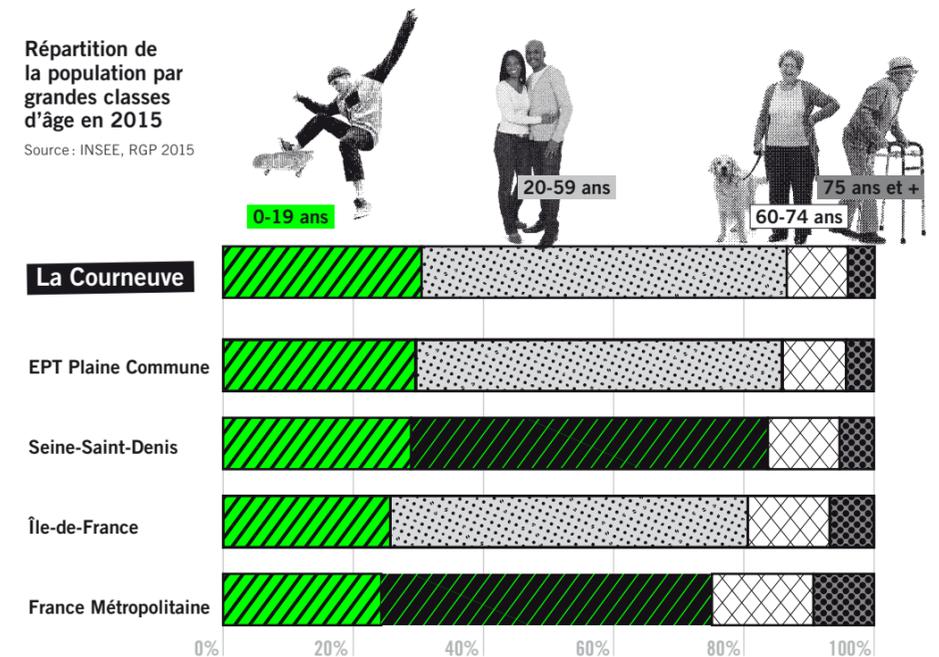
En forte augmentation, la population de La Courneuve est également particulièrement jeune : les moins de 20 ans constituent 30,5% de la population courneuvienne tandis qu'ils ne constituent que 24,3% de la population au niveau national.

QUELS ENJEUX?

La part importante de jeunes dans la population constitue un enjeu fort pour l'avenir en termes d'éducation et d'insertion professionnelle mais aussi de soutien à la parentalité pour les familles.

Répartition de la population par grandes classes d'âge en 2015

Source : INSEE, RGP 2015



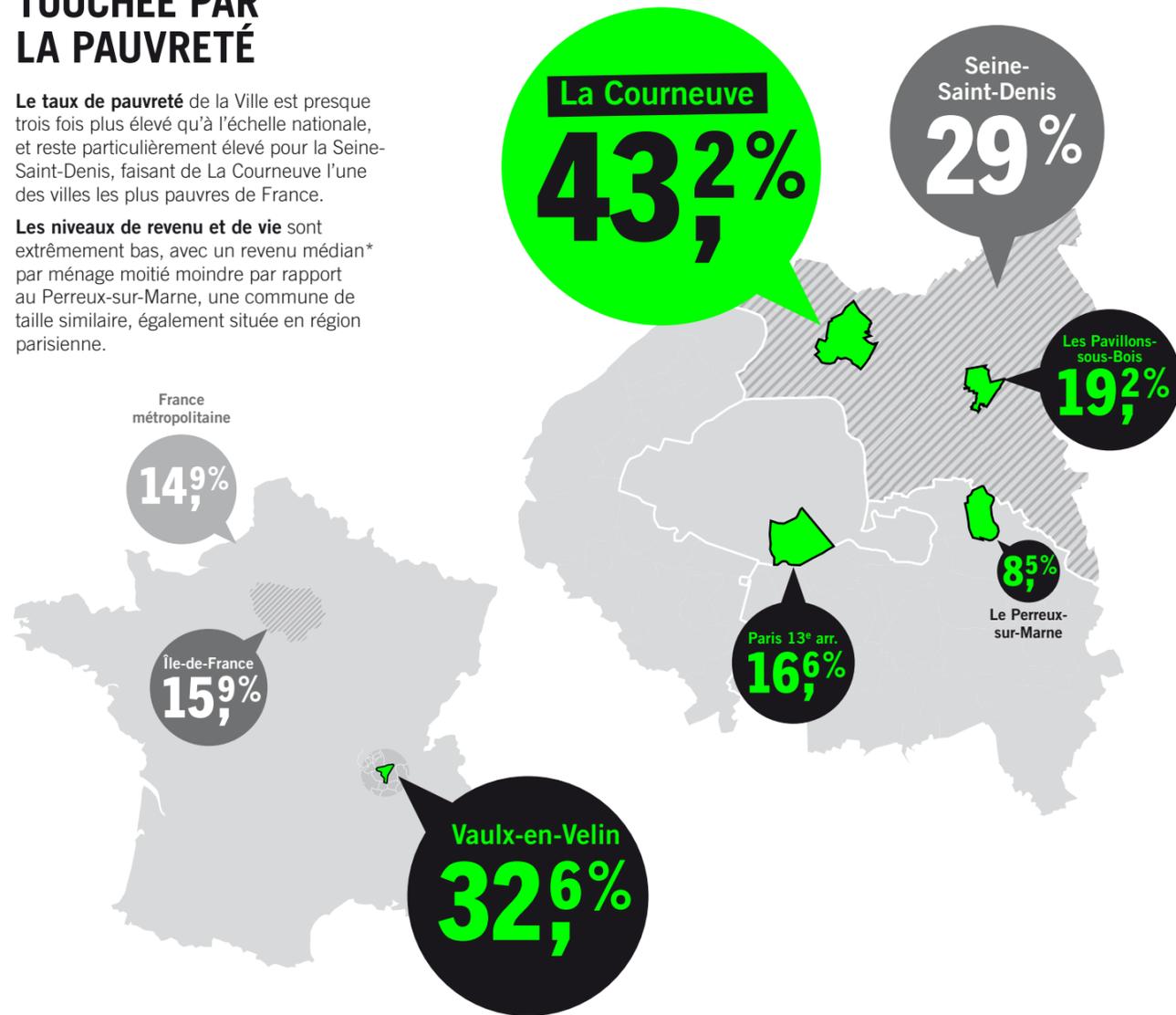
UNE COMMUNE TOUCHÉE PAR LA PAUVRETÉ

Le **taux de pauvreté** de la Ville est presque trois fois plus élevé qu'à l'échelle nationale, et reste particulièrement élevé pour la Seine-Saint-Denis, faisant de La Courneuve l'une des villes les plus pauvres de France.

Les **niveaux de revenu et de vie** sont extrêmement bas, avec un revenu médian* par ménage moitié moindre par rapport au Perreux-sur-Marne, une commune de taille similaire, également située en région parisienne.

Le taux de pauvreté et le revenu annuel médian à l'échelle des villes de comparaison

Source : INSEE, RGP 2015



TAUX DE PAUVRETÉ

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce dernier est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En Europe, il est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Les communes les plus pauvres de France en 2015 (taux de pauvreté)

1	Marseille (3 ^e arr.)	54,2%
2	Grigny	45,5%
3	Aubervilliers	45,3%
4	Clichy-sous-Bois	45,3%
5	Denain	44,5%
6	Roubaix	44,3%
7	Marseille (15 ^e arr.)	44,2%
8	Louvroil	43,2%
9	La Courneuve	43,2%

Source : INSEE, RGP 2015

3 FOIS PLUS

LA COURNEUVE FIGURE PARMI LES VILLES LES PLUS PAUVRES DE FRANCE, AVEC UN TAUX DE PAUVRETÉ 3 FOIS PLUS ÉLEVÉ QU'À L'ÉCHELLE NATIONALE.

Source : INSEE, RGP 2015

2 FOIS PLUS de personnes sans emploi à La Courneuve qu'au niveau national

Source : INSEE, RGP 2015

ACTIFS OCCUPÉS (au sens du recensement de la population)

Les personnes qui déclarent exercer une profession (même à temps partiel), aider une personne dans son travail (même sans rémunération), être apprenti ou stagiaire rémunéré, chômeur tout en exerçant une activité réduite ou encore étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

UN TAUX DE CHÔMAGE IMPORTANT AU SEIN DE LA COMMUNE...

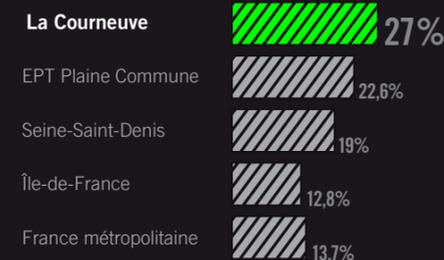
À La Courneuve, le taux de chômage équivaut au double du taux de chômage national. Un constat alarmant quand on sait qu'un taux de chômage important peut engendrer des situations de forte précarité sur un territoire.

... qui frappe tout particulièrement les jeunes

Les jeunes sont les premiers touchés, avec 44 % d'entre eux au chômage par rapport à d'autres communes de taille comparable.

Taux de chômage des 15-64 ans en 2015

Source : INSEE, RGP 2015



Taux de chômage des 15-24 ans en 2015

Source : INSEE, RGP 2015

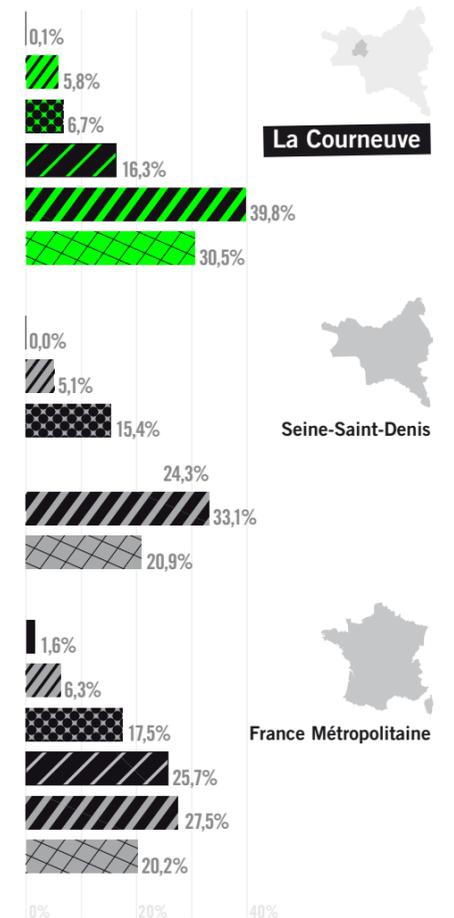


UNE POPULATION HOMOGENE

La ville connaît une faible mixité sociale : 7 Courneuvien actifs occupés* sur 10 sont ouvriers ou employés, contre 5 sur 10 à l'échelle nationale. À l'opposé, les professions intermédiaires et supérieures sont sous-représentées dans la population de La Courneuve.

Répartition des actifs occupés par catégorie socioprofessionnelle en 2015

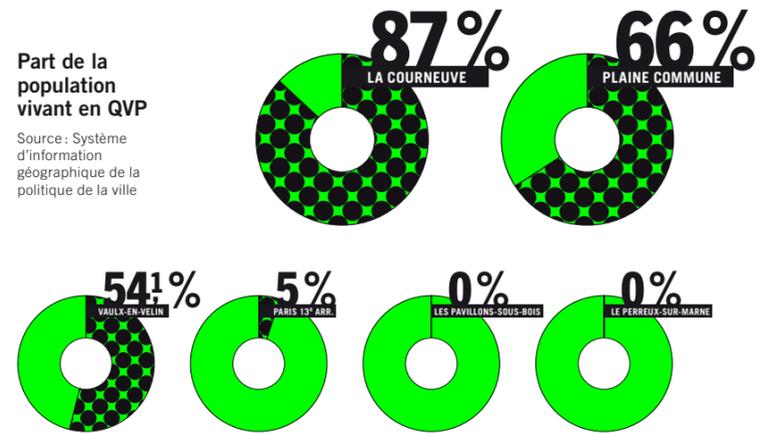
Source : INSEE, RGP 2015



- Agriculteurs
- Artisans, commerçants
- Cadres et professions intel. sup.
- Professions intel. inf.
- Employés
- Ouvriers

2

LE TERRITOIRE COURNEUVIEN



UNE GRANDE MAJORITÉ DE LA POPULATION EN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La très grande majorité de la population courneuvienne vit en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Ces territoires sont identifiés par rapport à un critère unique, celui du revenu par habitant. Une commune dont la majorité des habitants vit en QPV dispose d'un très faible niveau de revenu. Ces quartiers sont dès lors ciblés comme des territoires d'intervention du ministère de la Ville.

On observe ici des différences significatives avec les villes de comparaison puisque seule la ville de Vaulx-en-Velin voit une part significative de sa population résider en QPV, dans des proportions toutefois largement moindres qu'à La Courneuve ou au sein de l'EPT de Plaine Commune.

1 500 territoires prioritaires en France, (1 300 en métropole, 200 en outre-mer)

5,5 MILLIONS de personnes concernées

Source : Margot Verrières ; « 150 questions sur les collectivités territoriales » ; collection « Entretien avec le jury » ; Vuibert ; 2015

PLAINE COMMUNE

Plaine Commune est un Établissement public territorial qui regroupe 9 villes de Seine-Saint-Denis (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse) comptant au total 429 000 habitants.



MALGRÉ UNE FORTE INSERTION DANS LES RÉSEAUX DE TRANSPORT, UN TERRITOIRE FRACTURÉ GÉOGRAPHIQUEMENT

Les zones d'habitation se concentrent au sud-ouest de la commune et sont traversées par deux autoroutes: l'autoroute A86, doublée d'une voie ferrée, et l'autoroute A1, qui séparent notamment les zones d'habitation du parc départemental Georges-Valbon.

La proximité de La Courneuve avec Paris exacerbe le sentiment d'inégalité de ses habitants et, plus globalement, de ceux de la Seine-Saint-Denis, dont la situation socio-économique est continuellement mise en perspective avec celle de la capitale, ayant pour effet de la rendre d'autant plus défavorable.

“La distance qui sépare ce qu'il y a de plus riche et de plus pauvre dans ce pays se mesure en stations de métro.”

Didier LESCHI, préfet pour l'égalité des chances

auprès du préfet de Seine-Saint-Denis entre 2013 et 2016.

UN TERRITOIRE EXPOSÉ À DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est fortement dégradée et impacte négativement la qualité de vie des Courneuviens, puisque 27 % d'entre eux sont exposés au dépassement de la valeur limite annuelle de particules fines.

Une pollution atmosphérique qui pourrait être diminuée grâce à la présence d'espaces verts. Toutefois, le parc départemental est inaccessible aux habitants, du fait de l'absence de passerelle, et la partie urbaine de la commune dispose d'une trop faible quantité d'espaces verts.

NUISANCES SONORES

Les nuisances sonores sont notamment dues aux infrastructures routières qui traversent la ville. Les trois quarts de la population courneuvienne se situent en zone de gêne sérieuse, et plus d'un quart en zone de bruits significatifs. Une situation qui altère très fortement la qualité de vie des Courneuvien-ne-s.



Source : Airparif, 2019



Source : Bruitparif, 2019

3

LES RESSOURCES DE LA VILLE



TOUJOURS MOINS DE MOYENS ALLOUÉS PAR L'ÉTAT ET DES MÉCANISMES COMPENSATOIRES INSUFFISANTS...

Comme l'ensemble des collectivités, les finances de La Courneuve sont alimentées par deux types de ressources :

- **les recettes fiscales**, c'est-à-dire les « impôts locaux » (notamment la taxe d'habitation) et autres taxes (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe sur les certificats d'immatriculation, taxe de séjour, taxe d'apprentissage...)
- **les dotations de l'État**, en particulier la Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Concernant le premier type de ressources, la Ville dispose de certaines marges de manœuvre, même si ces dernières demeurent soumises à des contraintes : le niveau de vie de la population a notamment une incidence importante sur les montants perçus par la collectivité, avec, par exemple, le principe d'exonération de taxe d'habitation pour les ménages les plus pauvres, nombreux à l'échelle de la ville.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Cette dotation est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

TAUX DE LA TAXE D'HABITATION À LA COURNEUVE

18,93%
LE 2^E PLUS FAIBLE TAUX
PARMI LES 40 VILLES QUI
COMPOSENT LA SEINE-SAINT-DENIS

Source : « Impôts locaux en Seine-Saint-Denis : à deux ans des municipales, peu de changement » ; Le Parisien, mai 2018

UNE POLITIQUE DE LA VILLE À DEUX VITESSES

87 % de la population courneuvienne est éligible à la « politique de la ville » qui renvoie à l'ensemble des dispositifs étatiques d'aide aux quartiers dits « sensibles ». Cependant, les crédits alloués, par habitant, sont plus faibles à La Courneuve qu'aux niveaux départemental et national.

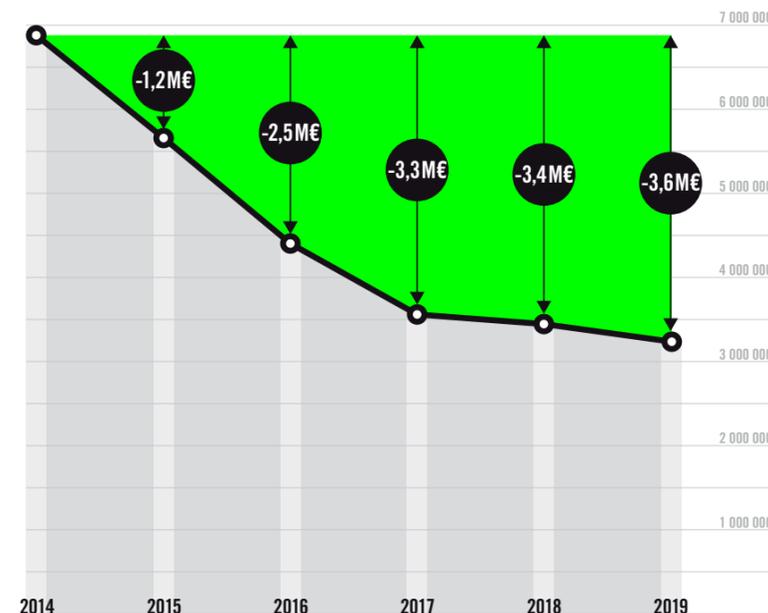
Ces dispositifs qui sont initialement censés compenser les inégalités subies par les territoires les plus en difficulté se révèlent donc insuffisants. Plus grave encore, rapportée au nombre d'habitants concernés, l'État apporte une aide plus importante aux autres territoires qu'à La Courneuve.

CRÉDIT DE « POLITIQUE DE LA VILLE » PAR HABITANT

42€ FRANCE **37€** SEINE-SAINT-DENIS **28€*** LA COURNEUVE

*Compte tenu de l'augmentation de la population depuis 2014, non prise en compte dans le calcul des montants alloués, ce montant est aujourd'hui de 26€/habitant.
Source : Cours des comptes ; 2014

Évolution de la perte sur la Dotation globale de fonctionnement à La Courneuve entre 2014 et 2019



Par contre, s'agissant des moyens alloués par l'État, alors qu'elle doit consentir à toujours plus d'efforts pour répondre aux besoins de la population, la Ville subit de plein fouet la politique de réduction continue de la Dotation globale de fonctionnement. Une dynamique, engagée à l'échelle nationale depuis 2014, qui s'est déjà traduite par une division par 2 de l'enveloppe allouée à La Courneuve.

Si les dotations de péréquation ont bien augmenté afin de compenser en partie la baisse de la DGF, il s'agit d'un dévoiement de cet outil initialement conçu pour réduire les écarts de richesses entre les collectivités territoriales. Pire encore, un mécanisme administratif complexe institué par la mise en place de la dernière loi de décentralisation (loi « NOTRe » ; 2015) ayant notamment conduit à la création de la Métropole du Grand Paris fait transiter sur les comptes de la Ville la somme de 10,1 millions d'euros, une somme versée par la Métropole et mécaniquement reversée à l'EPT Plaine Commune. Une opération neutre donc, si elle n'augmentait pas artificiellement le « potentiel financier » de la ville sur la base duquel sont calculées les fameuses dotations de péréquation.

Le résultat ?

Un potentiel financier par habitant qui passe de 1382€ en 2015 à 1408€ en 2016 et de nouvelles pertes sèches pour la Ville qui, sur la même période (2014-2019), atteignent presque la somme de 5 millions d'euros d'aides non versées.

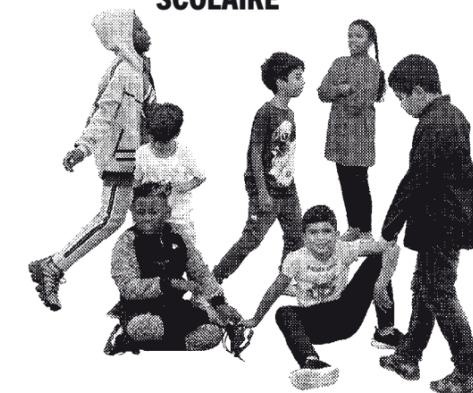
4,9 MILLIONS D'EUROS

C'est le cumul estimé de l'aide que La Courneuve aurait dû percevoir, durant les 5 dernières années, au titre de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et du Fonds de solidarité – Région Île-de-France, logiquement versés par l'État.

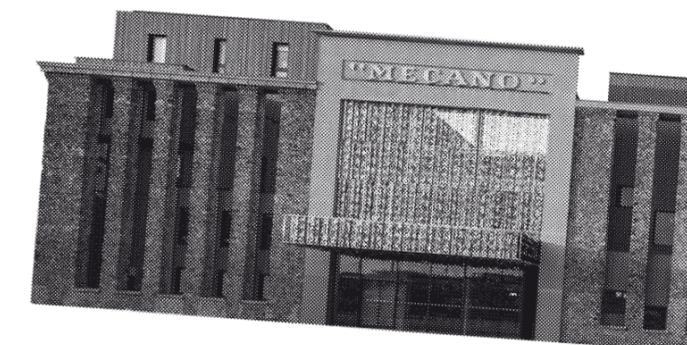
ENTRE 2014 ET 2019,
LA PERTE CUMULÉE DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT À LA COURNEUVE REPRÉSENTE 14,1 MILLIONS D'EUROS



LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE



404 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN ANNUELS D'AGENTS MUNICIPAUX



ÉDUCATION



DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ MOINDRES

Un taux de couverture nettement moins important qu'à l'échelle nationale, malgré des besoins nettement plus forts.

DES PROFESSEURS AVEC MOINS DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ

68% des professeurs en collèges de La Courneuve disposent de moins de 5 ans d'ancienneté, alors que tous les établissements de la ville sont classés en éducation prioritaire, contre seulement la moitié à l'échelle de l'Académie de Créteil.

Sans diplôme ou détenteur du brevet des collèges au maximum

Une réalité qui concerne la moitié des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées et résidant à La Courneuve. Une moyenne deux fois supérieure à celle de l'Île-de-France.

15,34%

LE TAUX DE COUVERTURE EN ACCUEIL COLLECTIF PETITE ENFANCE À LA COURNEUVE. LE TAUX LE PLUS BAS DU DÉPARTEMENT.*

* Capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil formels.



1

ÉTAT
DES BESOINS

**325 PERSONNES ÂGÉES DE MOINS DE 20 ANS
POUR 100 PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS
À LA COURNEUVE EN 2015**

Dynamiques
contraires

Le nombre de jeunes (âgés de moins de 6 ans), s'il baisse à l'échelle de la France métropolitaine, est en forte augmentation à La Courneuve (2,6% d'augmentation par an).

Source : INSEE, RGP 2010-2015

INDICE DE JEUNESSE

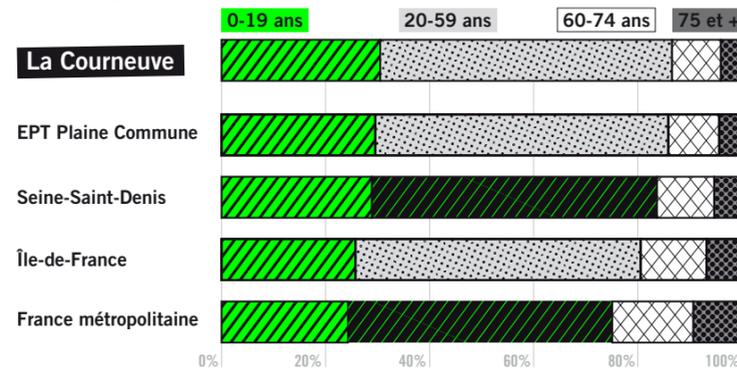
L'indice de jeunesse est le rapport de la population des moins de 20 ans sur celle des 65 ans ou plus.

UN NOMBRE DE JEUNES IMPORTANT ET EN AUGMENTATION SUR LE TERRITOIRE

La population de la Seine-Saint-Denis se caractérise par une part importante de jeunes âgés de moins de 20 ans parmi l'ensemble de la population. Un phénomène d'autant plus prégnant à La Courneuve, qui se situe au-dessus de la moyenne du département.

Répartition de la population par grande classe d'âge en 2015

Source : INSEE, RGP 2015



La jeunesse de la population peut également être perçue à travers l'indice de jeunesse, nettement plus élevé à l'échelle de la commune qu'aux échelles régionale et nationale.

Indice de jeunesse

Source : INSEE, RGP 2015

325

La Courneuve

308

EPT Plaine Commune

252

Seine-Saint-Denis

182

Île-de-France

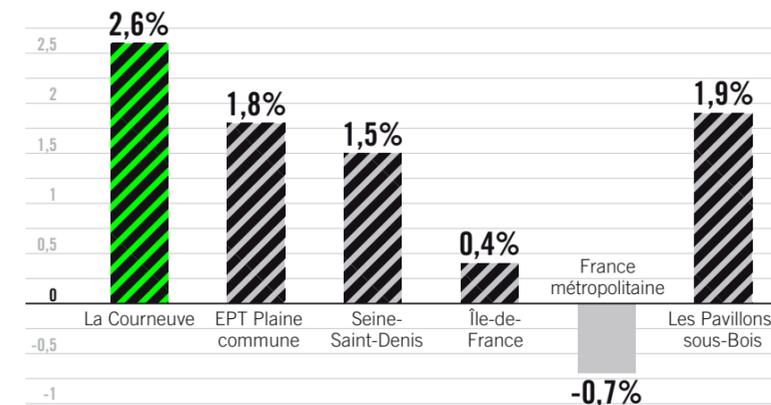
129

France métr.

La population de La Courneuve, qui est donc globalement jeune, est de surcroît en augmentation ces dernières années, notamment en ce qui concerne les enfants de moins de 6 ans. Si cela est vrai pour l'ensemble de la Seine-Saint-Denis, l'évolution est là encore particulièrement significative à l'échelle de la commune. Avec un taux de 1,9%, Les Pavillons-sous-bois constitue la seule ville de l'échantillon qui se rapproche du taux observé à La Courneuve.

Évolution annuelle moyenne de la population âgée de moins de 6 ans entre 2010 et 2015

Source : INSEE, RGP 2010 et 2015

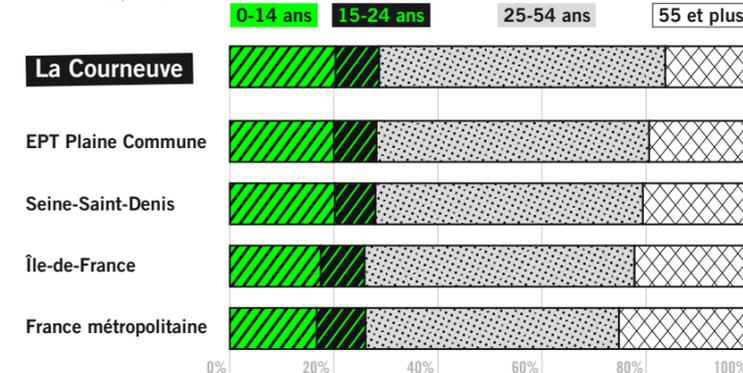


UNE PART IMPORTANTE DE JEUNES PARMIS LA POPULATION ÉTRANGÈRE, DES ENJEUX D'APPRENTISSAGE POTENTIELLEMENT PLUS IMPORTANTS

La proportion de jeunes parmi la population étrangère à La Courneuve est plus importante qu'aux échelons départemental et national. Ces chiffres mettent en exergue un enjeu d'apprentissage de la langue française chez les enfants nés à l'étranger potentiellement plus saillant à La Courneuve et en Seine-Saint-Denis qu'à l'échelle de la France métropolitaine. La mise en perspective de la proportion de jeunes parmi la population étrangère de La Courneuve et du taux de scolarisation des 15-17 ans soulève également l'importance des leviers d'insertion sociale et professionnelle pour ces jeunes non scolarisés.

Répartition de la population de nationalité étrangère par tranche d'âge

Source : INSEE, RGP 2015



28,7%

SOIT PLUS D'UN QUART DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE DE LA COURNEUVE, A MOINS DE 25 ANS

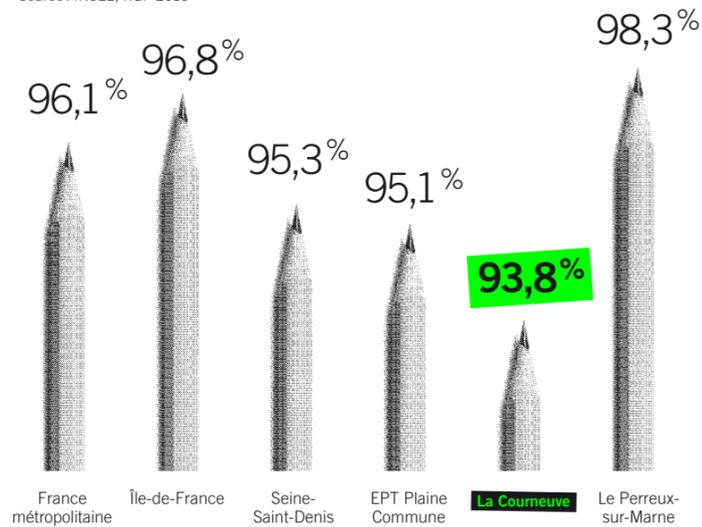
L'importance des effectifs jeunes sur la commune, si elle constitue une richesse pour le territoire, n'est pas sans soulever des questions, notamment quant à l'offre de services publics qu'elle suggère. Quid des tensions sur les équipements s'adressant aussi bien aux jeunes enfants qu'aux adolescents ? Quid des moyens humains pour encadrer ces jeunes, pour leur dispenser les savoirs ? Ces interrogations sont d'autant plus prégnantes que se juxtaposent à ces besoins structurels les enjeux d'apprentissage spécifiques liés à la part importante de jeunes de nationalité étrangère.

2

SCOLARITÉ

Taux de scolarisation des 16-17 ans

Source : INSEE, RGP 2015



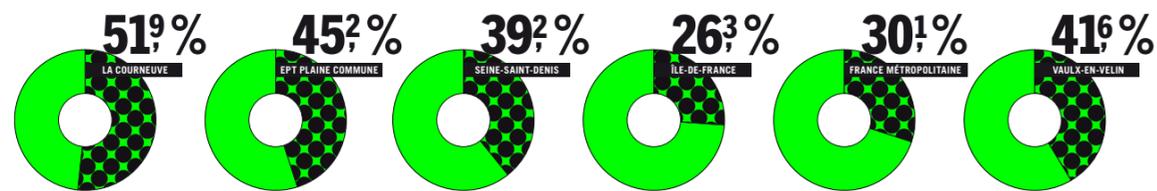
6,2%

DES JEUNES DE 15 À 17 ANS, À LA COURNEUVE, NE SONT PAS SCOLARISÉS, SOIT UN TAUX SUPÉRIEUR À CELUI CONSTATÉ AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES DE COMPARAISON.

UN TAUX DE SCOLARISATION PRÉOCCUPANT

Le taux de scolarisation des jeunes est moins élevé à La Courneuve que dans l'ensemble des échelons de comparaison, même s'il se rapproche des taux observés à l'échelle de l'intercommunalité et du département. Pour autant, on observe une distorsion marquée avec la Région : elle présente globalement un taux de scolarisation plus élevé que la France métropolitaine, derrière lequel se cachent donc de larges disparités. En témoigne le taux de scolarisation beaucoup plus élevé observé au Perreux-sur-Marne par exemple.

Part de la population sans diplôme parmi les personnes non scolarisées de 15 ans ou plus



UNE POPULATION PEU DIPLÔMÉE AVEC UN DÉCROCHAGE PERCEPTIBLE DÈS LA FIN DU COLLÈGE

La moitié des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées et résidant à La Courneuve sont sans diplôme ou titulaires tout au plus du brevet des collèges, une moyenne presque deux fois supérieure à celle de l'Île-de-France et largement plus importante que celle du département de la Seine-Saint-Denis.

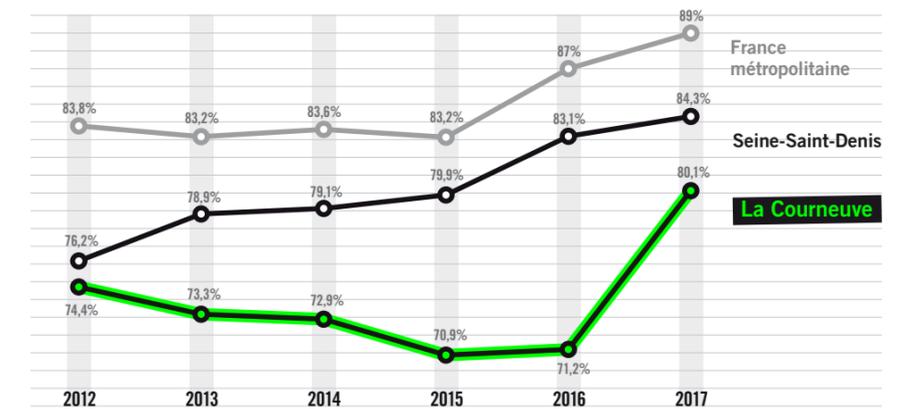
Même la Ville de Vaulx-en-Velin, dont les caractéristiques sont proches de celles de La Courneuve, distance La Courneuve de plus de 10 points sur cet indicateur avec seulement 41,6% de non diplômés de plus de 15 ans.

Ce décrochage est observé dès la fin du collège (70,9%, contre 83,2% au niveau national et 79,9% au niveau départemental) avec un niveau de réussite au brevet inférieur à celui des territoires de comparaison.

Remarque : on observe en 2017 des variations importantes dans les taux de réussite constatés. Ces dernières sont liées à l'application de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dite « Réforme du collège », qui a introduit un certain nombre d'évolutions dans les critères d'évaluation, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter globalement les taux de réussite. Si les collèges de La Courneuve tirent partie de cette évolution, l'écart avec les territoires de comparaison demeure conséquent.

Taux de réussite au diplôme national du brevet des collèges publics (hors séries prof.)

Source : INSEE, RGP 2015



UNE OFFRE QUI TENTE DE S'ADAPTER AUX ENJEUX SPÉCIFIQUES DU TERRITOIRE MAIS QUI DEMEURE INSUFFISANTE

Au regard du nombre important d'enfants et de jeunes dans la population de nationalité étrangère résidant à La Courneuve et plus globalement en Seine-Saint-Denis, une offre scolaire a été développée en direction des enfants allophones.

Quatre écoles de La Courneuve disposent d'une classe pour la scolarisation des élèves allophones. Comparativement à la population étrangère de moins de 15 ans, le nombre de classes pour la scolarisation des élèves allophones est plus important à La Courneuve (1 classe pour 783 enfants) qu'en Seine-Saint-Denis (1 classe pour 1 055 enfants). Néanmoins, l'offre demeure largement insuffisante au regard de l'importance de la population étrangère sur le territoire.

UPE2A

En place depuis 2012, le dispositif d'Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) se substitue aux classes d'accueil et aux classes d'initiation pour non francophones. Il concerne les élèves non scolarisés en France l'année précédente et présentant des lacunes scolaires ne leur permettant pas d'intégrer directement une classe du cursus classique. Ces derniers sont regroupés du CP au CM2 dans des unités pédagogiques spécifiques et bénéficient à ce titre d'un enseignement du français langue seconde (FLS).

Nombre de classes pour la scolarisation des élèves allophones (UPE2A) étrangers de moins de 15 ans

SEINE-SAINT-DENIS
1 classe pour
1 055 enfants

LA COURNEUVE
1 classe pour
783 enfants

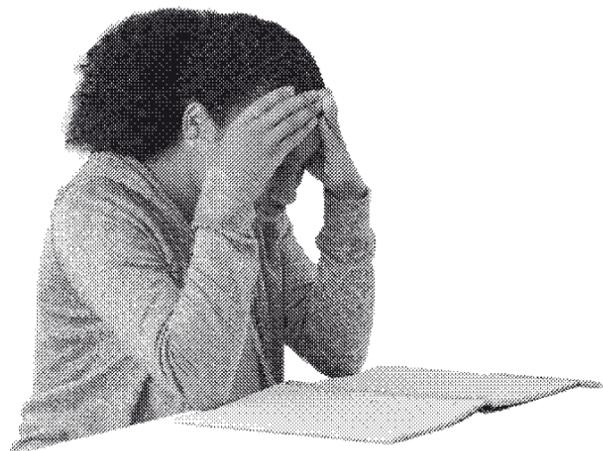
Source : direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ; INSEE RP 2015

ALLOPHONE

Une personne allophone est une personne dont la langue maternelle est une langue autre que la ou les langues officielles dans un territoire donné.

QUELS ENJEUX ?

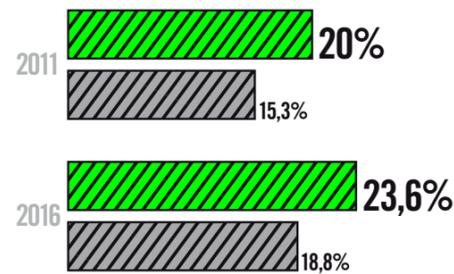
Les classes destinées aux élèves allophones existent seulement des niveaux CP au CM2. L'accompagnement des jeunes allophones pour le niveau secondaire reste donc un enjeu important.



Proportion du nombre de néotitulaires affectés dans des établissements en zone d'éducation prioritaire, sensible et réseau « ambition réussite »

Source : Gérer les enseignants autrement, octobre 2017, rapport de la Cour des comptes

LA COURNEUVE
SEINE-SAINT-DENIS



MALGRÉ DES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈREMENT MARQUÉES EN TERMES D'APPRENTISSAGE, DES ENSEIGNANTS MOINS EXPÉRIMENTÉS

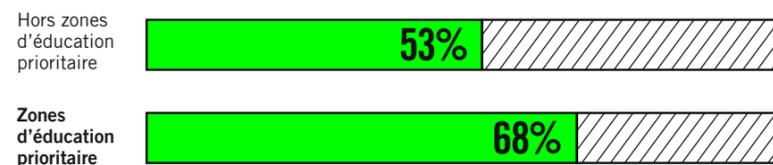
La Cour des comptes a noté que la proportion de néotitulaires affectés dans des établissements dits « difficiles » était non seulement supérieure en Seine-Saint-Denis par rapport à la tendance nationale, mais qu'elle avait même augmenté entre 2011 et 2016.

À l'échelle de l'Académie de Créteil, environ la moitié des enseignants de collèges hors éducation prioritaire ont moins de 5 ans d'ancienneté. En éducation prioritaire, dans laquelle se situe l'ensemble des collèges de La Courneuve, cette part approche 70 %.

Les enseignants en Seine-Saint-Denis sont globalement moins expérimentés qu'à l'échelle de la France.

Part des enseignants en collèges disposant de moins de 5 ans d'ancienneté à la rentrée 2015 au sein de l'Académie de Créteil

Source : Ville de La Courneuve



“Lorsque l'on compte les heures de cours réellement dispensées, le mieux doté des collèges de Seine-Saint-Denis est moins bien doté que le moins bien doté des collèges parisiens.”

Rapport d'information n°1014

Assemblée nationale, XV^e législature, déposée le 31 mai 2018 concernant la situation des missions régaliennes de l'État en Seine-Saint-Denis

1 ANNÉE SCOLAIRE DE PERDUE

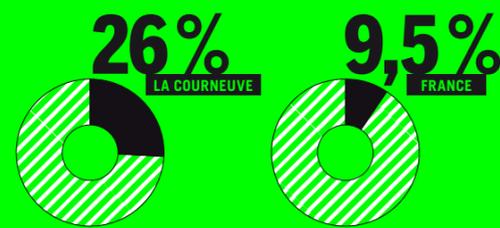
Le non-remplacement des enseignants est également une « forme subie d'exclusion scolaire ». Des estimations données par les associations de parents d'élèves évaluent à la perte d'une année de scolarité le non-remplacement des enseignants pour les enfants du département.

*Source: Rapport d'information n° 1014 (Assemblée nationale, XV^e législature) déposé le 31 mai 2018 concernant la situation des missions régaliennes de l'État en Seine-Saint-Denis

QUELS ENJEUX?

Ces données traduisent un manque d'attractivité du territoire notamment pour les enseignants, avec une grande partie d'entre eux sortant tout juste d'école, et donc moins expérimentés, afin de pallier ce manque d'effectifs.

PART DE PROFESSEURS DE MOINS DE 30 ANS EN 2017



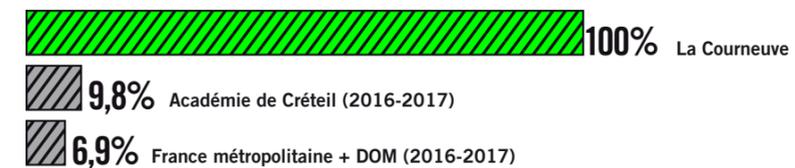
UN DISPOSITIF D'ÉDUCATION PRIORITAIRE AUX EFFETS LIMITÉS

Si l'ensemble des collèges de La Courneuve sont en REP+, les évaluations des dispositifs d'éducation prioritaire font état de résultats faibles ou limités comme le souligne le rapport d'information déposé par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis de 2018.

Les élèves scolarisés en éducation prioritaire arrivés au collège maîtrisent moins bien que les autres enfants les compétences de base (langue française, principes élémentaires de mathématiques, etc.).

Politique corrective – Part de collégiens en REP+

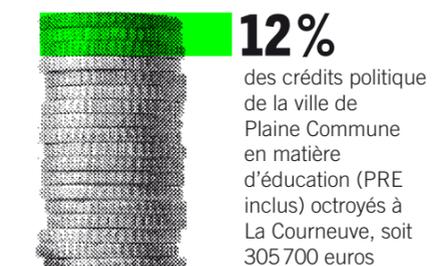
Source : Ville de La Courneuve, DEPP



AU-DELÀ DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉLÈVE, LA PRISE EN COMPTE DE L'ENFANT AU TRAVERS DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

12 % des crédits politiques de la ville de Plaine Commune en matière d'éducation ont été octroyés à La Courneuve, soit 305 700 euros. Ces crédits incluent le programme de réussite éducative (PRE) qui vise à apporter un soutien éducatif, culturel, sanitaire et social à des enfants âgés de 2 à 16 ans, habitant un quartier prioritaire de la politique de la ville et/ou scolarisés dans un établissement d'éducation prioritaire et rencontrant des premiers signes de fragilité.

CRÉDITS POLITIQUE DE LA VILLE



RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE RENFORCÉE (REP+)

Les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) sont des établissements situés dans des zones concentrant les difficultés sociales et qui sont donc confrontés à de fortes difficultés scolaires. Au sein de ces établissements, les obligations de service des enseignants du premier et du second degré sont modifiées afin de favoriser les temps de travail en équipe, nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins spécifiques des élèves et des relations avec les familles. La liste des collèges et écoles REP+ est arrêtée au niveau national, en concertation avec les académies.

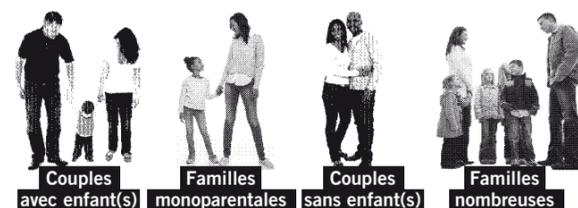


DES FAMILLES POTENTIELLEMENT VULNÉRABLES SUR LE TERRITOIRE...

En comparaison avec les échelons national et régional, la part de familles avec enfant(s) est particulièrement importante à La Courneuve, tout comme la part de familles nombreuses qui est elle deux fois plus élevée qu'au niveau national. La part de familles monoparentales est également significative.

Répartition des familles en 2015

Source : INSEE, RP 2015



	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Couples sans enfant(s)	Familles nombreuses
La Courneuve	52,80%	23,50%	23,70%	20,70%
EPT Plaine Commune	50,10%	24,60%	25,30%	19,4%
Seine-Saint-Denis	49,80%	22,30%	27,90%	16,7%
Île-de-France	47,20%	18,00%	34,80%	12,0%
France métropolitaine	42,20%	15,00%	42,80%	9,3%

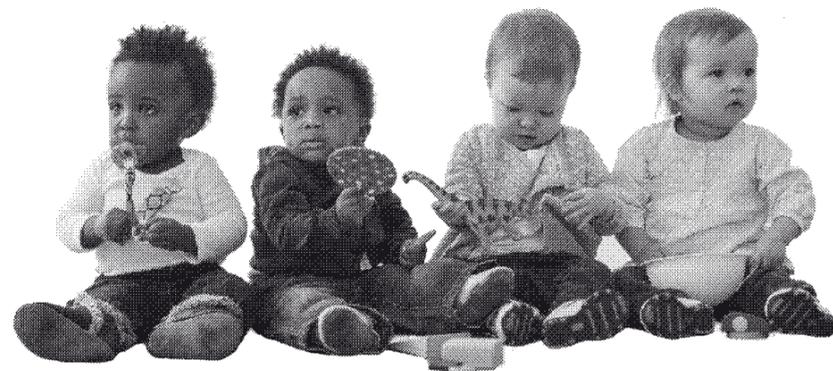
TAUX DE COUVERTURE GLOBALE DES BESOINS

Le taux de couverture globale des besoins est la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans (assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje [collectif, familial et parental, micro-crèche] ou école maternelle).

1 FAMILLE SUR 5 EST UNE FAMILLE NOMBREUSE EN FRANCE (COMPRENANT AU MOINS 3 ENFANTS).

Source : Nathalie Blanpain, Liliane Lincot, « Avoir trois enfants ou plus à la maison », Insee Première ; n° 1531 ; 2015.

La Courneuve dispose par ailleurs d'un taux très faible en matière de couverture des besoins de garde d'enfant, pouvant constituer un frein au retour à l'emploi pour les parents.

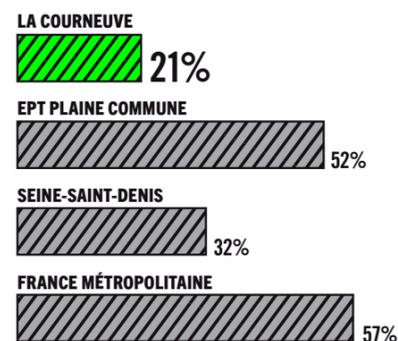


QUELS ENJEUX?

Si la monoparentalité ou, a contrario, le nombre important d'enfants dans une famille ne sont pas systématiquement synonymes de vulnérabilité, ces familles où le revenu du ou des parents est déterminant sont potentiellement plus fragiles.

Taux de couverture globale des besoins à La Courneuve en 2016

Source : Caf, 2018



TAUX DE COUVERTURE EN ACCUEIL COLLECTIF

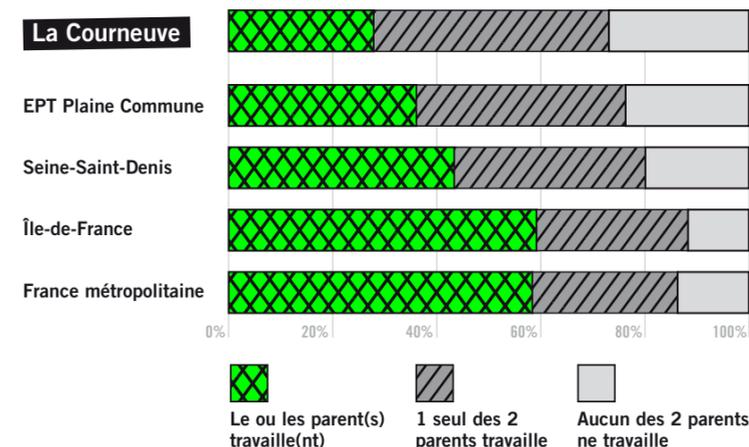


On observe par ailleurs une très faible part d'enfants de moins de 3 ans qui ont un ou deux parents qui travaille(nt). Seuls les parents d'un peu plus d'un enfant courneuvien de moins de 3 ans sur quatre (27,9%) occupent tous les deux un emploi, soit moitié moins qu'à l'échelle de la France métropolitaine (58,4%). A contrario, les parents d'un enfant sur quatre sont tous les deux sans emploi, avec là encore un rapport de un à deux avec l'échelon France métropolitaine (13,7%).

Le manque d'offre de garde, les difficultés d'employabilité des parents et le faible coût d'opportunité d'un retour à l'emploi par rapport au versement des allocations familles nombreuses sont des facteurs explicatifs.

Répartition des enfants de moins de 3 ans selon l'activité des parents en 2015

Source : INSEE, RGP 2015



QUELS ENJEUX?

Le nombre important de familles avec enfant(s) et ce contexte de fragilités font de l'accompagnement des familles dans leur rôle de parent et le soutien à leur fonction parentale un enjeu important sur le territoire, que les parents rencontrent des difficultés financières, des fragilités sociales ou non.

REVENU MÉDIAN ANNUEL

Le revenu médian annuel permet de calculer le niveau de vie par rapport à la consommation estimée. Il s'agit du revenu médian disponible par ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).

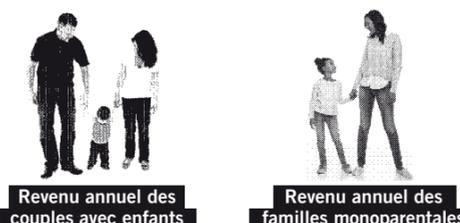
Le revenu médian divise la population en deux parties égales, telles que 50% de la population a un revenu supérieur et 50% un revenu inférieur.

Par convention, on attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.



DES ENFANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Si le revenu médian annuel des couples avec enfant(s) est déjà le plus faible à l'échelle de La Courneuve, le revenu médian des familles monoparentales est encore moins important. L'observation des villes de comparaison fait apparaître que seule la commune de Vaulx-en-Velin présente des caractéristiques proches.



	Revenu annuel des couples avec enfants	Revenu annuel des familles monoparentales
La Courneuve	13 040 €	12 918 €
Seine-Saint-Denis	16 894 €	14 644 €
Île-de-France	23 709 €	17 180 €
France métropolitaine	20 941 €	15 551 €
Vaulx-en-Velin	14 443 €	12 881 €
Les Pavillons-sous-Bois	20 875 €	16 345 €
Le Perreux-sur-Marne	30 415 €	21 122 €
Paris 13 ^e arrondissement	25 418 €	18 321 €

Source : INSEE, Filosofi 2015

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ SUR LE TERRITOIRE

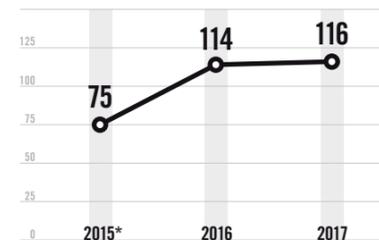
Différents dispositifs de soutien à la parentalité sont déployés à l'échelle de la Seine-Saint-Denis et, plus spécifiquement, de la Ville de La Courneuve.

Le nombre de structures financées dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REEAP) est en augmentation dans le département, et certaines sont présentes à La Courneuve.

Évolution du nombre de structures financées REEAP en Seine-Saint-Denis

Source : CAF ; parentalité

*Ne concerne que les structures ayant fourni leurs données d'activité.

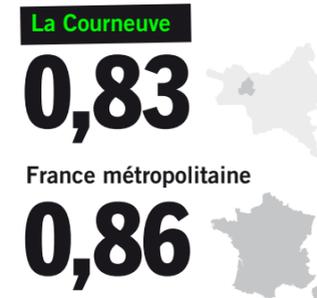


La Courneuve dispose également de l'un des deux services d'accueil de jour (SAJ) de soutien à la fonction parentale de la Seine-Saint-Denis.

Un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) est également recensé à La Courneuve, un second étant par ailleurs en cours de création. Cette création a vocation à améliorer le taux de prise en charge actuellement plus faible à La Courneuve qu'à l'échelle de la France métropolitaine, malgré des besoins pourtant supérieurs.

Nombre de LAEP pour 3500 enfants de moins de 6 ans

Sources : INSEE RP 2011 et 2015, Ville de La Courneuve



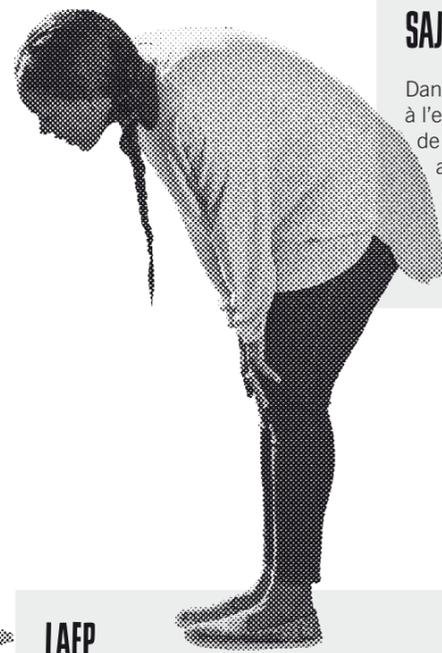
REEAP

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents prennent appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels qui permettent la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.



LAEP

Le lieu d'accueil enfants-parents est un lieu permettant l'accueil des enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents. Par la mise en place d'activités et de temps d'échange, ces lieux favorisent le soutien aux parents et la socialisation de l'enfant.



SAJ

Dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, le service d'accueil de jour s'adresse aux familles avec de jeunes enfants pour travailler sur les liens parents-enfants et les liens de l'enfant à son environnement.

INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

Le nombre d'informations préoccupantes pour 1 000 jeunes est un indicateur de la vulnérabilité potentielle des enfants sur un territoire donné. Une information préoccupante est une information transmise au département par une personne ou un professionnel travaillant au contact des enfants lorsqu'il estime que leur santé, leur sécurité, leur moralité, les conditions de leur éducation ou de leur développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromises ou en risque de l'être.

72 INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES POUR 1 000 ENFANTS À LA COURNEUVE

62 EN SEINE-SAINT-DENIS

DES DIFFICULTÉS ÉDUCATIVES POUR LES FAMILLES QUI SOULÈVENT LES INSUFFISANCES DES SERVICES PUBLICS DÉPLOYÉS

En 2014, sur 1 000 enfants, 72 ont fait l'objet d'une information préoccupante à La Courneuve, contre 62 à l'échelle du département. Ces informations sont transmises au Conseil départemental lorsqu'un enfant est en situation de danger ou susceptible de l'être.

Si toutes les informations préoccupantes n'aboutissent pas à des mesures de protection de l'enfance, l'écart constaté entre La Courneuve et la Seine-Saint-Denis est important et peut trouver différentes hypothèses d'explication :

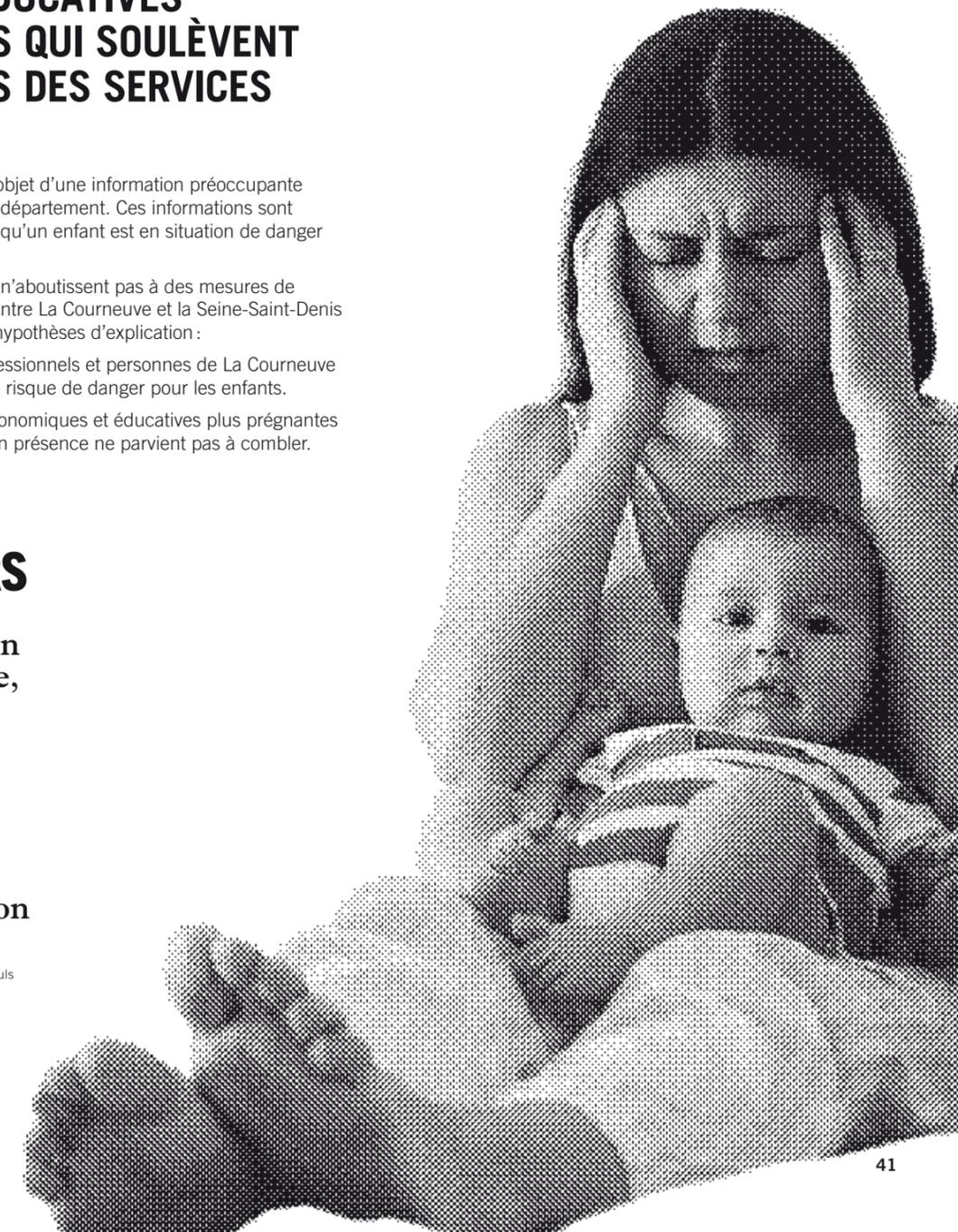
- Une plus grande capacité des professionnels et personnes de La Courneuve à identifier les situations de danger ou de risque de danger pour les enfants.
- Mais aussi : des difficultés socio-économiques et éducatives plus prégnantes à l'échelle de La Courneuve, que l'offre en présence ne parvient pas à combler.

299 801 MINEURS (0-17 ans) sont pris en charge en protection de l'enfance, en France, en 2016,

40 000 DE PLUS qu'en 2007.

Ce chiffre est en constante augmentation à l'échelle nationale.

Source : Drees ; DPJJ ; Insee ; Ministère de la Justice, calculs ONPE ; 2016



EMPLOI



1 JEUNE COURNEUVIEN SUR 2 EST AU CHÔMAGE

La forte proportion de jeunes à La Courneuve contribue à aggraver le taux de chômage observé à l'échelle de la commune.

1 agent Pôle Emploi pour 160 demandeurs d'emploi à La Courneuve, contre 1 pour 116, en moyenne, en France.

Source : Pôle Emploi, 2013

x2

LE TAUX DE CHÔMAGE À LA COURNEUVE EST 2 FOIS SUPÉRIEUR AU TAUX NATIONAL.

LES COURNEUVIEN.NE.S QUI TRAVAILLENT... NE TRAVAILLENT PAS À LA COURNEUVE

1 ACTIF COURNEUVIEN SUR 5 OCCUPE UN EMPLOI PRÉCAIRE.



1

ÉTAT DES BESOINS

UNE POPULATION PARTICULIÈREMENT TOUCHÉE PAR LE CHÔMAGE

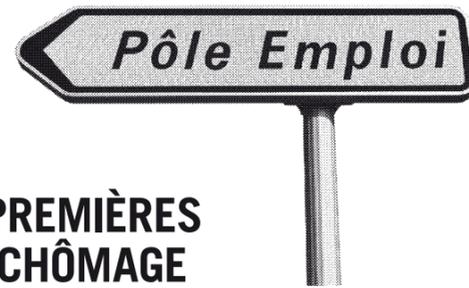
À La Courneuve, le taux de chômage des 15-64 ans est deux fois plus élevé qu'aux échelons départemental et national. En effet, celui-ci touche plus d'un quart de la population active (27%), quand il touche moitié moins d'actifs (13,7%) à l'échelle nationale.

Dans le détail, on observe à La Courneuve un taux de chômage plus élevé que pour l'ensemble des échelons de comparaison et ce, pour toutes les catégories d'âge.

Taux de chômage*	15-64 ans	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
La Courneuve	27,0%	43,5%	25,1%	21,2%
EPT Plaine Commune	22,6%	38,4%	21,1%	17,2%
Seine-Saint-Denis	19,0%	34,9%	17,5%	14,8%
Île-de-France	12,8%	26,1%	11,5%	10,5%
France métropolitaine	13,7%	29,2%	12,1%	10,8%

Source : INSEE, RGP 2015

* Chômage au sens du recensement : personnes de 15 ans ou plus s'étant déclarées rechercher un emploi, qu'elles se soient déclarées ou non chômeuses et étant ou non inscrites à Pôle Emploi, par rapport au nombre de personnes en activité de 15 ans ou plus.



LES JEUNES, PREMIÈRES VICTIMES DU CHÔMAGE

Près de la moitié des jeunes sont au chômage à l'échelle de la commune. Une part nettement supérieure à l'échelle nationale où celle-ci atteint environ un tiers de la population. Cela est d'autant plus préoccupant, à long terme, qu'à La Courneuve, un nombre plus important de jeunes va arriver sur le marché du travail qu'au sein des autres échelons de comparaison (voir partie 1).

En comparaison avec des villes présentant des caractéristiques sociodémographiques similaires à La Courneuve, telles que Vaulx-en-Velin, on constate que l'écart est moins contrasté, mais demeure tout de même important avec La Courneuve (2,5 points de moins). Surtout, dans un territoire présentant des caractéristiques plus éloignées, comme le 13^e arrondissement de Paris, l'écart explose : les jeunes actifs sont presque moitié moins touchés par le chômage.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées afin d'expliquer ce phénomène :

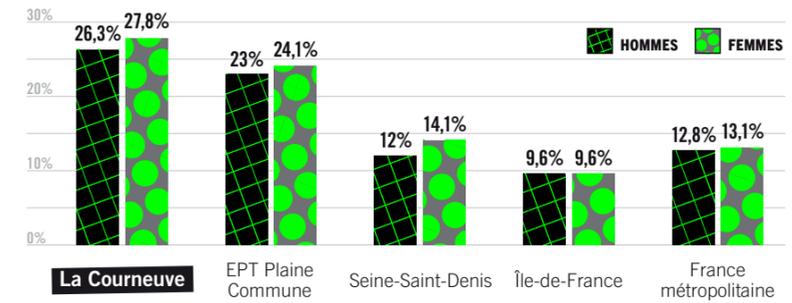
- un **niveau de qualification globalement plus faible** à La Courneuve que dans les échelons de comparaison ;
- une **inadéquation entre le niveau de qualification des jeunes et les emplois à pourvoir** ;
- des **freins périphériques tels que la mobilité** pour chercher un emploi en dehors de la commune ;
- des **phénomènes de discrimination** à l'égard des jeunes résidant à La Courneuve, comme l'a reconnu la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) ; aujourd'hui Défenseur des droits en 2011, consécutivement au dépôt de plainte effectué par La Courneuve.

UN ACCÈS À L'EMPLOI PLUS DIFFICILE POUR LES FEMMES

Alors que le taux de chômage est important pour l'ensemble de la population de La Courneuve, il l'est d'autant plus pour les femmes puisqu'il touche 27,8% d'entre elles contre 13,7% à l'échelle nationale, soit plus du double.

Taux de chômage des femmes et des hommes de 15-64 ans

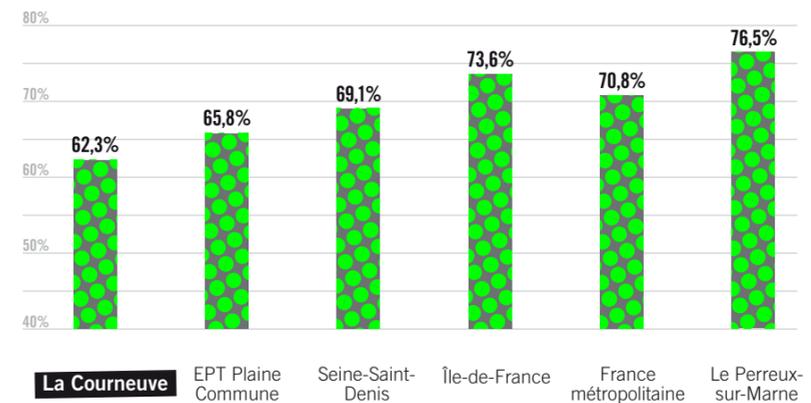
Source : INSEE, 2015



Que ce soit en comparaison à l'échelon national, ou même régional et départemental, le constat est le même : le taux d'activité des femmes est moindre à La Courneuve. Cet écart est d'autant plus significatif lorsque l'on compare des villes aux caractéristiques socio-démographiques éloignées comme La Courneuve et Le Perreux-sur-Marne.

Taux d'activité des femmes de 15-64 ans

Source : INSEE, 2015



6 FEMMES COURNEUVIENNES SUR 10 SONT EN ACTIVITÉ, CONTRE 7 AU SEIN DU DÉPARTEMENT

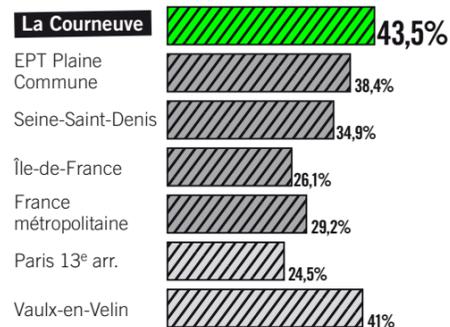


2 FOIS PLUS

DE CHÔMAGE À LA COURNEUVE QU'À L'ÉCHELLE NATIONALE

Taux de chômage des 15-24 ans en 2015

Source : INSEE, RGP 2015



PRÈS D'1 JEUNE* SUR 2 EST AU CHÔMAGE À LA COURNEUVE

*15-24 ANS



TAUX DE CHÔMAGE

le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés et chômeurs).

TAUX D'ACTIVITÉ

le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

QUELS ENJEUX?

Ces indicateurs mettent en exergue l'existence de fragilités plus importantes en matière d'emploi pour les femmes en général, et pour les actives courneuviennes en particulier.

2

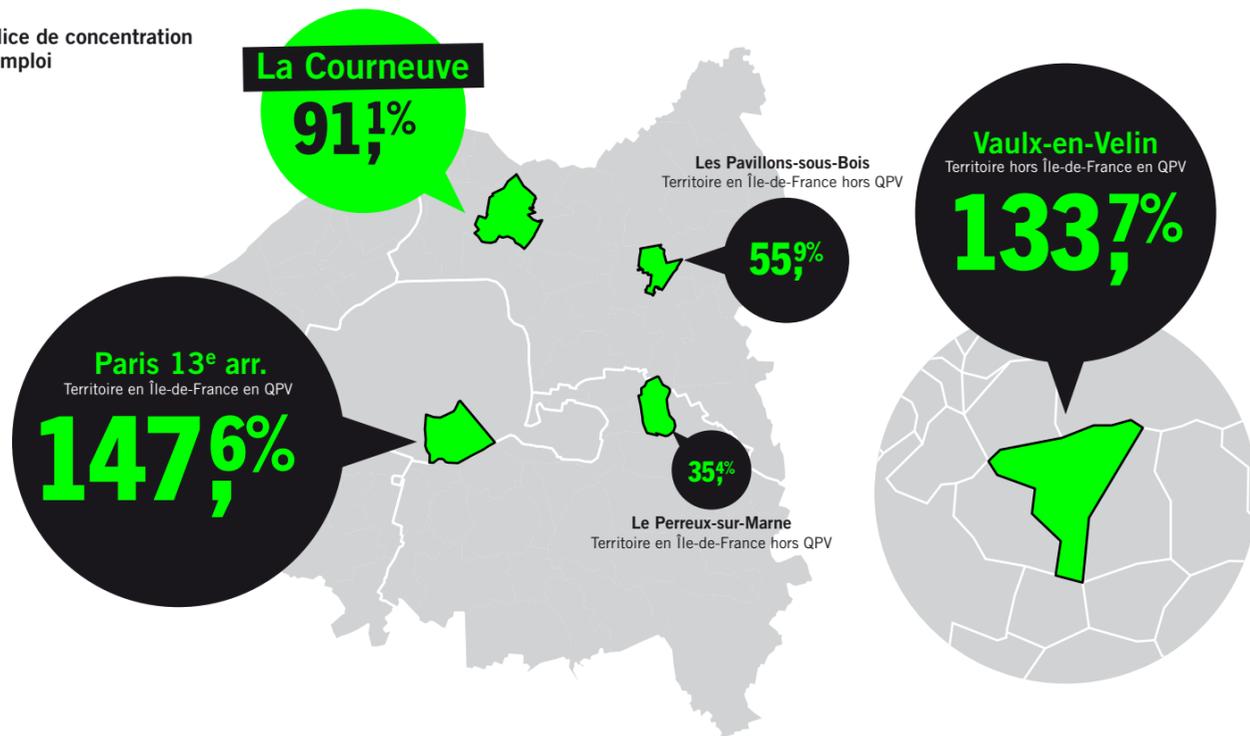
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POTENTIEL D'EMBAUCHES

LES COURNEUVIEN-NE-S QUI TRAVAILLENT... NE TRAVAILLENT PAS À LA COURNEUVE

En comparaison avec des territoires à dominante résidentielle comme Le Perreux-sur-Marne ou Les Pavillons-sous-Bois, La Courneuve est pourvoyeuse d'emplois avec un indice de concentration de 91 emplois pour 100 actifs occupés résidant dans la commune. Toutefois, le nombre d'emplois créés n'est pas suffisant pour couvrir de manière théorique l'ensemble des actifs occupés du territoire, comme à Vaux-en-Velin, où cet indice atteint 133,7, et à Paris 13^e, où il est de 147,6.

On observe également que les emplois qui existent à La Courneuve ne bénéficient pas forcément à ses habitants, puisque 81 % des actifs courneuviens travaillent en dehors de la ville.

Indice de concentration d'emploi



INDICE DE CONCENTRATION D'EMPLOIS

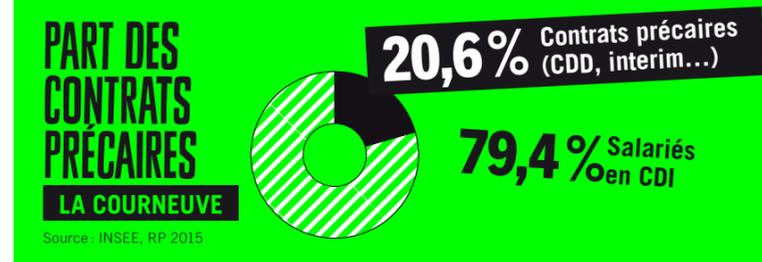
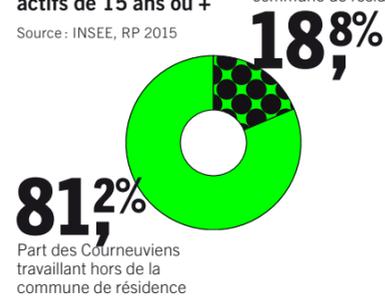
L'indice de concentration d'emplois est égal au nombre d'emplois pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone considérée. Cet indicateur permet ainsi d'informer sur la capacité d'un territoire à générer des emplois et à constituer une polarité sur un bassin d'emploi.

QUELS ENJEUX?

Ce constat traduit d'une part l'importance de la mobilité pour les actifs courneuviens et, d'autre part, le fait que ce sont d'autres Franciliens, extérieurs à La Courneuve, qui occupent finalement la plupart des emplois qui y existent. Cela soulève un enjeu central : la mobilité, qui peut constituer un frein potentiel d'accès à l'emploi.

Lieu de travail des Courneuvien-ne-s actifs de 15 ans ou +

Source : INSEE, RP 2015



QUELS ENJEUX?

Les contrats précaires, tout comme les contrats en temps partiel – très répandus à La Courneuve – peuvent placer les travailleurs dans une position d'instabilité et donc de fragilité, avec des conséquences potentiellement lourdes dans la vie des habitants, par exemple en ce qui concerne l'accès au logement.

DES CONTRATS PRÉCAIRES ET À TEMPS PARTIEL EN PROPORTION IMPORTANTE

À La Courneuve, au taux de chômage élevé s'ajoute une part importante, plus que dans n'importe quel autre territoire et échelon de comparaison, de salariés en contrats précaires. Ceux-ci représentent 20,6% des contrats, contre presque deux fois moins dans des communes voisines telles que Les Pavillons-sous-Bois, où ils sont de l'ordre de 12,5%.

EMPLOIS PRÉCAIRES

Les emplois précaires (ou formes particulières d'emploi) regroupent l'ensemble des statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée (intérim, contrats à durée déterminée, apprentissage et contrats aidés).



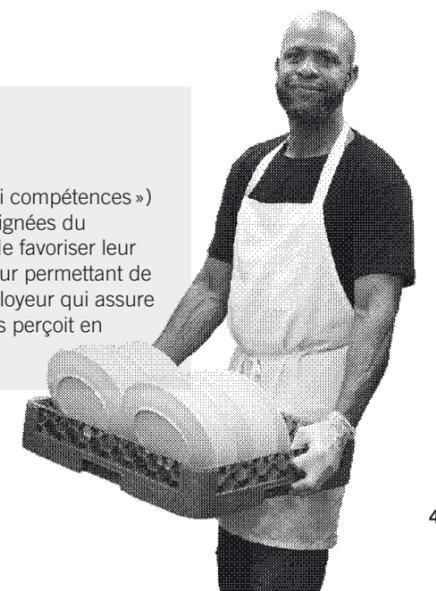
TRAVAIL INTÉrimAIRE

Un travail intérimaire (intérim) est effectué par un salarié mis à disposition par une entreprise de travail intérimaire à une entreprise cliente pour remplacer de façon provisoire un titulaire indisponible. On parle de contrat de mise à disposition ou de contrat de mission.



CONTRAT AIDÉ

Le contrat aidé (ou « parcours emploi compétences ») s'adresse aux personnes les plus éloignées du marché du travail et a pour objectif de favoriser leur accès à la formation via un emploi leur permettant de développer des compétences. L'employeur qui assure l'accompagnement de ces personnes perçoit en contrepartie des aides financières.



SERVICES AUX ENTREPRISES

Activités qui concernent essentiellement la fourniture de services par une entreprise à une autre entreprise (exemples : services numériques, ingénierie, activités comptables, conseil en relations publiques, activités juridiques, etc.)

SERVICES À LA PERSONNE

Au nombre de 26, ces activités visent à répondre aux besoins croissants de l'ensemble des Français (ménage, garde d'enfants, assistance aux personnes âgées et handicapées, petit jardinage, etc.).

Zoom sur les besoins de main-d'œuvre à l'échelle du bassin d'emploi de Plaine Commune

10810 projets de recrutement étaient recensés en 2018 sur le bassin d'emploi T6 (Plaine Commune) auquel appartient La Courneuve, dont une faible part d'emplois saisonniers (14,3%). La majorité de ces projets (4 135, soit environ 38,2%) concernent le secteur des services aux entreprises ou des services à la personne (34,8%).

Source : enquête BMO ; Pôle Emploi ; 2018



UNE MAJORITÉ DE PETITES ENTREPRISES AYANT DAVANTAGE RECOURS À DES CONTRATS COURTS ET D'ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DES SERVICES

Au niveau national, la plupart des entreprises emploient moins de 10 salariés, un phénomène que l'on retrouve à La Courneuve, puisque 93,9% des entreprises sont dans cette configuration. La part des entreprises de 50 salariés et plus, qui représente 0,5% dans la commune, est en revanche plus faible en comparaison avec la moyenne nationale qui est de 1%.

Répartition des entreprises sur le territoire par taille

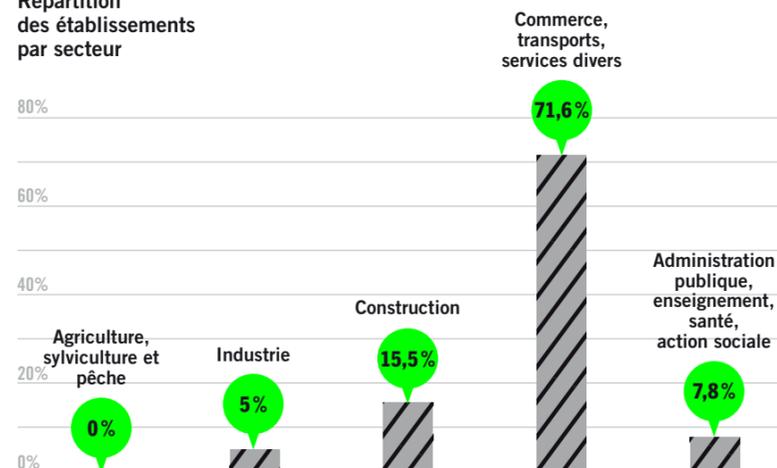
Source : INSEE, SIRENE 2014

	Part des entreprises de moins de 10 salariés	Part des entreprises de 10 à 49 salariés	Part des entreprises de 50 salariés et plus
La Courneuve	93,9%	4,7%	0,5%
Seine-Saint-Denis	94,3%	4,6%	0,6%
Plaine Commune	94,0%	4,5%	0,8%
France métropolitaine	94,0%	4,9%	1,0%

Un constat qui permet d'expliquer en partie le volume de contrats précaires sur le territoire, comme le soulignait ainsi le ministère du Travail en 2017, en indiquant une tendance plus forte des TPE françaises à recourir à des contrats courts plutôt qu'à des CDI (L'emploi dans les très petites entreprises fin 2017, DARES – publié le 20 décembre 2018).

À noter qu'une large majorité des entreprises implantées sur le territoire de La Courneuve exercent une activité dans le secteur du commerce, des transports et des services divers (71,6%).

Répartition des établissements par secteur



“Il y a des ajustements à faire pour avoir des formations en rapport direct avec les emplois disponibles et proposés par les entreprises du territoire. Il faut travailler vers une conjonction des besoins des entreprises, des compétences des personnes et de l'offre de formation.”

Acteur de la Maison de l'emploi

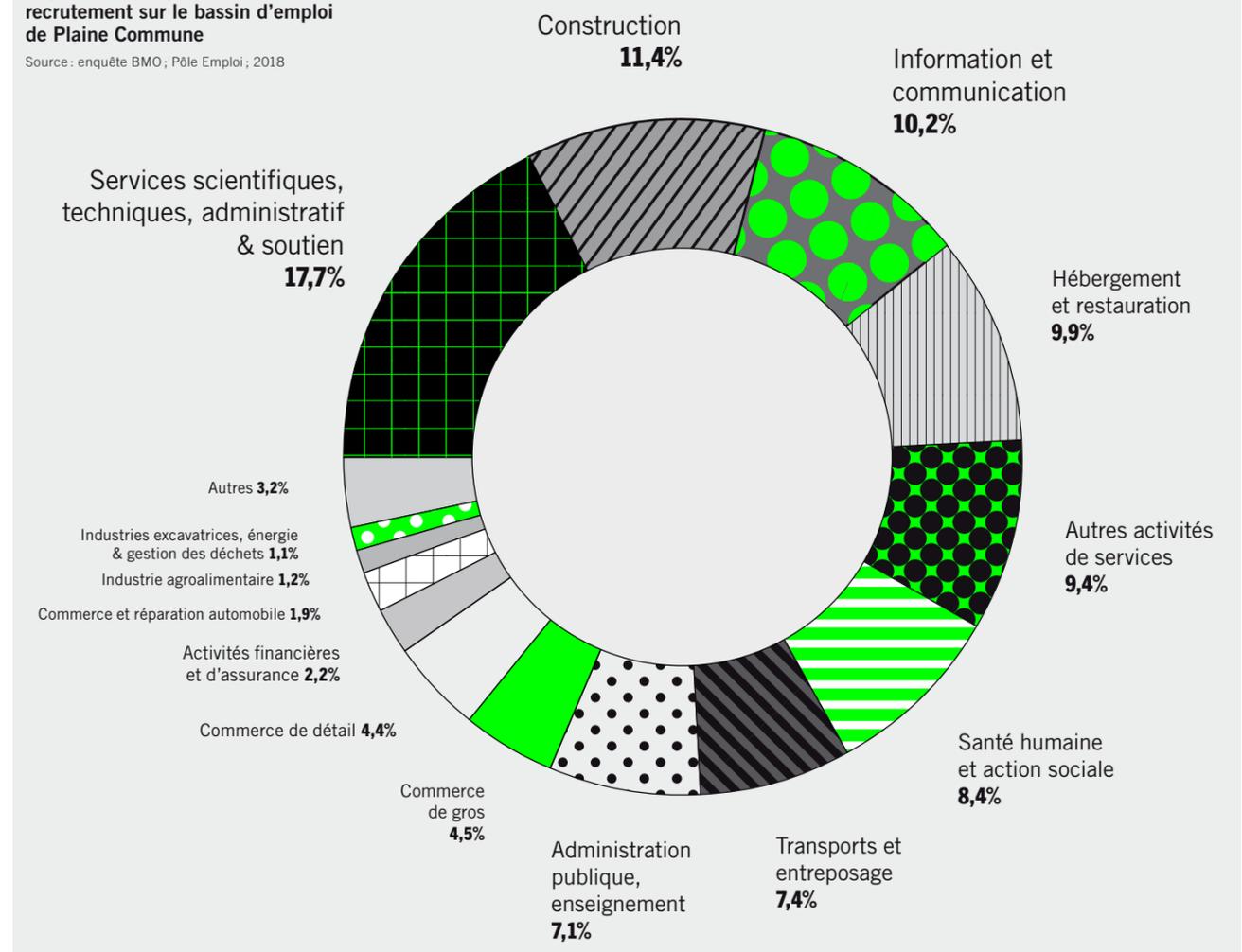
DES PERSPECTIVES D'EMPLOI AUJOURD'HUI EN INADÉQUATION AVEC LA RÉALITÉ DU TERRITOIRE

On observe sur le territoire une absence de convergence entre les besoins de recrutement et la formation ou les aspirations des demandeurs d'emploi. 11,4% des besoins de main-d'œuvre recensés à l'échelle de l'EPT Plaine Commune concernent en effet la construction. En raison des projets en cours en Seine-Saint-Denis (Grand Paris Express, Jeux olympiques 2024, etc.), les acteurs du territoire anticipent des besoins importants dans ce secteur d'activité à partir de 2019. Cependant, Pôle Emploi met en avant le fait que 42,7% des employeurs dans le secteur de la construction ont des difficultés à recruter. À noter que ces proportions sont plus importantes à l'échelle nationale (61,2%).

La Maison de l'emploi a ainsi porté une action en décembre 2018 : « Les matinales du bâtiment », en partenariat avec les entreprises du BTP du territoire et les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, visant à permettre aux entreprises de constituer un vivier de personnes employables dans la perspective de ces grands projets.

Répartition des projets de recrutement sur le bassin d'emploi de Plaine Commune

Source : enquête BMO ; Pôle Emploi ; 2018



UNE MOBILISATION IMPORTANTE DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

À l'échelle nationale, ce sont 13 millions d'heures qui ont été réalisées par le biais de la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion, en 2017, quand celles-ci étaient de 71 000 à La Courneuve, selon la Maison de l'emploi de la commune.

Source : Consolidation nationale des résultats de la Clause Sociale d'Insertion et de Promotion de l'Emploi 2017, Alliance Villes Emploi, Juin 2018

Au regard des critères d'attribution des clauses sociales d'insertion, leur mobilisation pour la population de La Courneuve apparaît logiquement importante compte tenu, notamment, du taux de chômage élevé auquel la ville est confrontée et de la jeunesse de sa population. Ainsi, pour 1 000 chômeurs courneuvien, 45,2 bénéficient de la clause sociale. À l'échelle nationale, le nombre de bénéficiaires est 5 fois moindre (8,4).

Nombre de clauses sociales d'insertion à La Courneuve

Source : INSEE, RG 2015, Alliance Villes Emploi ; Maison de l'emploi de La Courneuve

	La Courneuve	France métrop.
Nombre de bénéficiaires de la clause sociale d'insertion	239	34 271
Nombre de demandeurs d'emploi en 2015	5 282	4 099 642
Nombre de bénéficiaires de la clause sociale pour 1 000 chômeurs	45,2	8,4

QUELS ENJEUX ?

Si les clauses sociales d'insertion constituent un dispositif positif d'insertion professionnelle, il convient toutefois de mentionner le revers de la médaille, à savoir le fait que ces clauses n'aboutissent pas mécaniquement à un emploi pérenne. Bien au contraire, si 78 % des bénéficiaires sont « en situation d'emploi » 12 mois après

leur sortie du dispositif (soit tout de même près d'un quart d'anciens bénéficiaires au chômage), seuls 12,6 % occupent un CDI. On observe ainsi que si ce dispositif contribue à réinsérer professionnellement des publics éloignés de l'emploi, il ne les éloigne que rarement de la précarité.

Source : Consolidation nationale des résultats de la Clause Sociale d'Insertion et de Promotion de l'Emploi 2017, Alliance Villes Emploi, Juin 2018

CLAUDE SOCIALE D'INSERTION

La clause sociale d'insertion est une condition d'exécution d'un marché public permettant de réserver une part des heures de travail générées par le marché à la réalisation d'une action d'insertion.

Cette clause doit permettre aux bénéficiaires d'acquiescer une expérience professionnelle réelle sur la base non seulement de formations apportées (par l'entreprise à l'interne ou par des organismes extérieurs), mais aussi des tâches confiées et de leur continuité pour évoluer professionnellement.

Les critères d'attribution des clauses sociales sont variés. Peuvent être bénéficiaires des clauses sociales :

- Les jeunes de moins de 26 ans
- Les bénéficiaires du RSA
- Les demandeurs d'emploi
- Les demandeurs d'emploi de longue durée
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Les personnes reconnues « travailleur handicapé »
- Les personnes percevant les minima sociaux hors RSA
- Les personnes sous-main de justice

12,6%
C'est le taux de transformation des clauses sociales d'insertion en CDI constaté à l'échelle nationale, 12 mois après la sortie du dispositif.

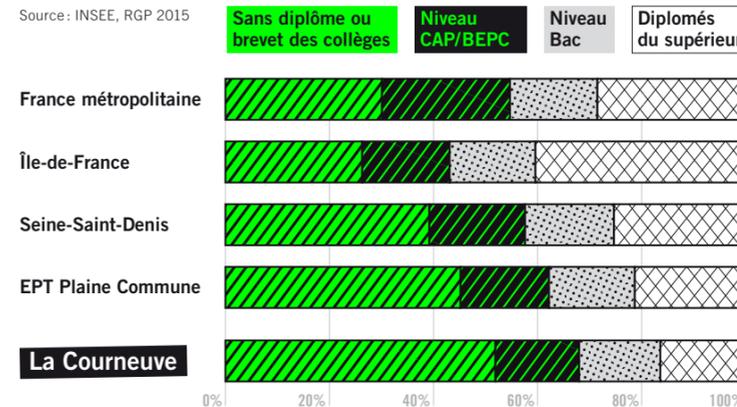
Source : Consolidation nationale des résultats de la Clause Sociale d'Insertion et de Promotion de l'Emploi, 2017, Alliance Villes Emploi, Juin 2018

UN NIVEAU DE DIPLÔME TRÈS FAIBLE

Au niveau national, un tiers de la population âgée de 15 ans ou plus est sans diplôme, ou uniquement détentrice du diplôme national du brevet (DNB). À La Courneuve, c'est plus de la moitié de la population qui est concernée (51,9 %).

Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée par niveau de diplôme

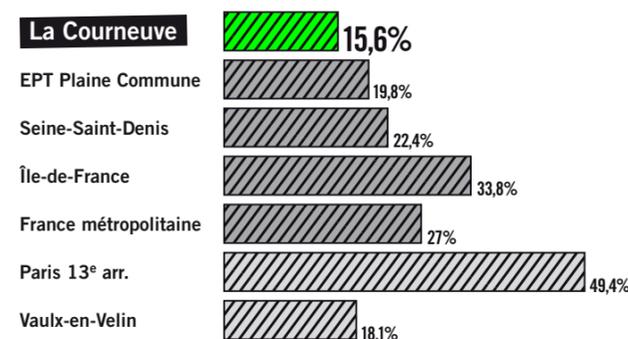
Source : INSEE, RGP 2015



Dans le même temps, seul-e-s 16,1 % des Courneuvien-ne-s, âgé-e-s de 15 ans ou plus et non scolarisé-e-s disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur (niveau III et supérieur), une part bien inférieure à la moyenne nationale.

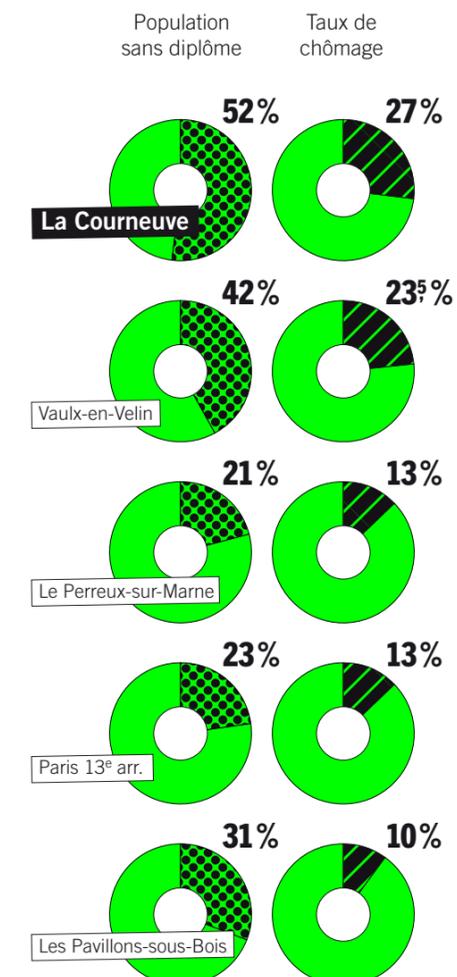
Part des 20-24 ans non scolarisés diplômés du supérieur

Source : INSEE, 2015



L'analyse de la relation entre le niveau de diplôme et le taux de chômage au sein des différents territoires de comparaison permet d'observer une réelle corrélation entre les deux données. Ainsi, une ville moitié moins touchée par le chômage que La Courneuve, comme le Perreux-sur-Marne, présente un taux de population sans diplôme largement inférieur à celui constaté à La Courneuve.

Rapport niveau de diplôme/taux de chômage



QUALIFICATION ET CHÔMAGE : UNE MÉCANIQUE COMPLEXE

L'observation d'une corrélation entre taux de chômage et niveau de diplôme, si elle pourrait inviter à une lecture mécanique, voire déterministe, se révèle en réalité plus complexe. En effet, à La Courneuve,

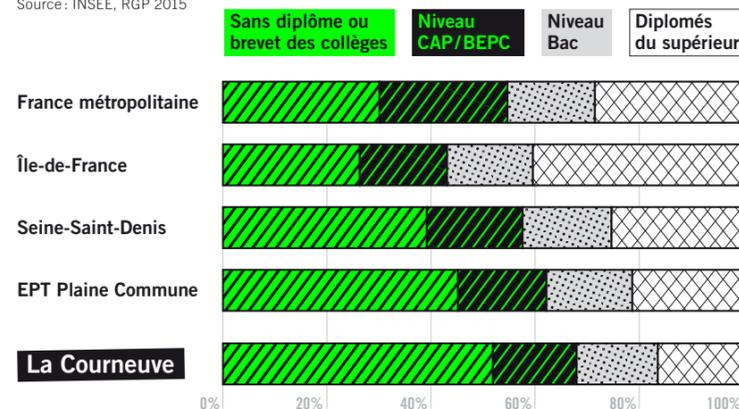
31,5% des demandeurs d'emploi sont sans diplôme ou détenteurs du brevet des collèges. Si cette part est plus importante à La Courneuve que pour les territoires de comparaison, ce taux apparaît tout de

même relativement faible une fois rapporté à la qualification de la population et à la catégorie de référence (près de 52% de la population n'a pas de diplôme ou le seul DNB).

À l'inverse, on note parmi les demandeurs d'emploi une surreprésentation des personnes diplômées du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur.

Répartition des demandeurs d'emploi par niveaux de diplôme

Source : INSEE, RGP 2015



QUELS ENJEUX?

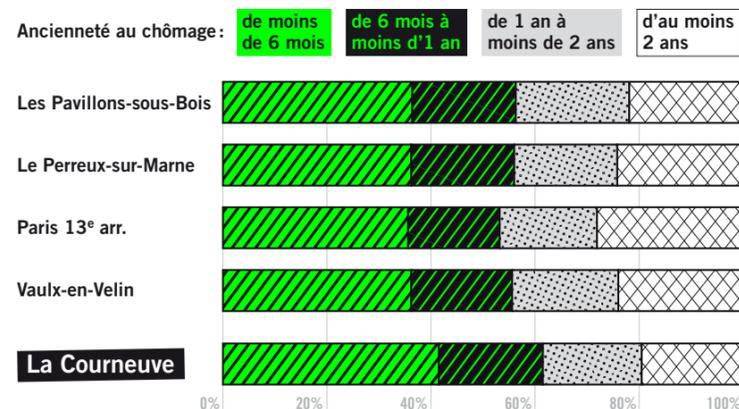
Ces données mettent en lumière le fait que les difficultés d'accès à l'emploi touchent globalement tous les Courneuvien-ne-s, même – et davantage – les plus diplômé(e)s. Elles peuvent étayer les hypothèses émises précédemment concernant l'inadéquation globale entre niveaux de qualification et emplois à pourvoir, l'existence de freins périphériques tels que la mobilité ou encore les phénomènes de discrimination à l'embauche.

DES PÉRIODES DE CHÔMAGE RELATIVEMENT COURTES À LA COURNEUVE

À La Courneuve, 41,5% des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis moins de 6 mois. Une part plus importante que dans les autres échelons de comparaison, puisqu'à Paris 13^e par exemple, celle-ci est plus de 5 points inférieure avec 35,6%, tout comme dans les autres communes qui s'inscrivent globalement dans cette proportion.

Durée de chômage des demandeurs d'emploi en catégories A,B,C en 2016

Source : INSEE / Pôle Emploi



QUELS ENJEUX?

Ces périodes de chômage relativement courtes peuvent traduire une fluidité du marché du travail, associées à l'importance des contrats précaires. Elles peuvent également mettre en évidence des parcours professionnels particulièrement instables pour les actifs courneuvien(ne)s.

Nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis par agent Pôle Emploi en 2013

Source : Pôle Emploi / Le Monde



DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI INSUFFISANTES SUR LE TERRITOIRE

En 2013, *Le Monde* révélait, en se basant sur des données fournies par Pôle Emploi, que l'unique agence de La Courneuve faisait partie des 50 agences de France où le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis par conseiller était le plus élevé.

Depuis ce constat, si le nombre de demandeurs d'emploi a globalement augmenté à l'échelle nationale et locale, on constate que l'accompagnement des demandeurs d'emploi n'a vraisemblablement pas connu la même évolution. Malgré l'absence de transparence cultivée par l'institution quant au « portefeuille » des conseillers, différents plans ont conduit à la réduction de leur nombre à l'échelle nationale, une dynamique négative à laquelle s'ajoute une refonte des modes de prise en charge qui a conduit à l'explosion du nombre de demandeurs d'emploi suivis par conseillers*. Dans ce contexte, l'écart constaté entre La Courneuve et le reste du territoire s'est encore agrandi. Un écart d'autant plus préoccupant qu'il est à mettre en perspective avec le faible niveau de diplôme et la jeunesse des demandeurs d'emploi courneuvien(ne)s.

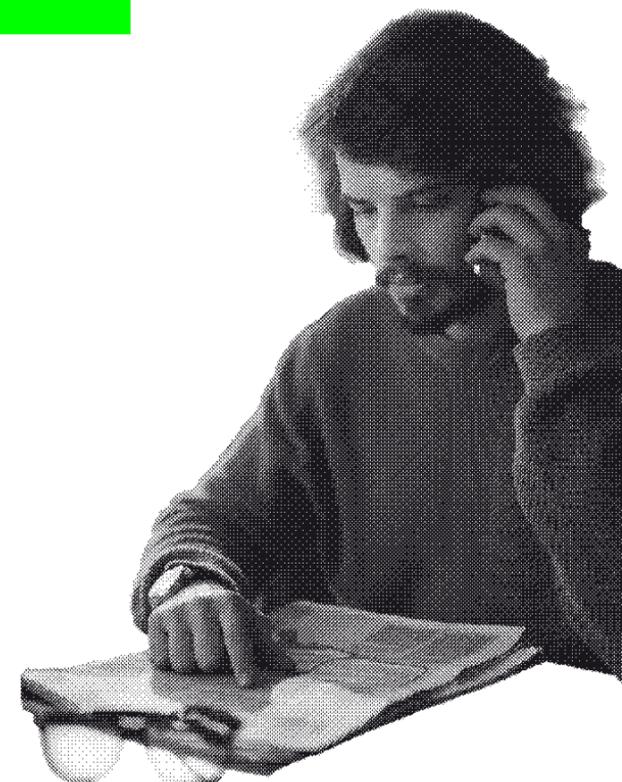
*Source : Michel Abhervé ; « Avant de réduire le nombre de salariés de Pôle emploi, il faudrait respecter la taille des portefeuilles fixée par la direction » ; Alternatives Economiques ; 12/05/2018

OBJECTIF INSERTION

Accompagnement proposé par des conseillers d'insertion professionnelle aux bénéficiaires du RSA orientés par le Conseil général sur des thématiques socioprofessionnelles. Ce service vient s'ajouter à l'offre d'accompagnement portée par Pôle Emploi et le service social départemental.

FORMATION PRÉQUALIFIANTE

Elle doit permettre d'acquérir dans le secteur professionnel visé les bases techniques, les premiers gestes professionnels et les principales compétences requises. L'objectif est de consolider les prérequis nécessaires à la poursuite du parcours.



LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI À LA COURNEUVE

En parallèle de l'offre d'accompagnement proposée par Pôle Emploi sur le territoire, d'autres structures d'accompagnement vers l'emploi sont déployées à l'échelle de La Courneuve, mais celles-ci demeurent insuffisantes compte tenu des besoins.

Un espace Maison de l'emploi

a été créé en 2012, regroupant dans le même lieu :

- Les référents RSA, qui interviennent dans le cadre du dispositif « Objectif Insertion », proposant un accompagnement vers l'insertion sociale et/ou professionnel
- La mission locale intercommunale
- Un espace informatique – La cyber-base emploi
- Un espace documentaire

Rattaché à la Maison de l'emploi de Plaine Commune, cet espace est le relais des actions définies par la Maison de l'emploi (MDE) intercommunale.

Cet espace Maison de l'emploi met également en œuvre un dispositif afin d'accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat » (cf. cadre 1 du Fonds social européen) : un unique conseiller est affecté à l'accompagnement de tous les publics de la commune dans leur recherche d'emploi.

L'École de la deuxième chance

(E2C93) de Seine-Saint-Denis est implantée sur le territoire de La Courneuve (siège et site pédagogique). Celle-ci est ouverte aux jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou qualification.

En 2017, 403 nouveaux stagiaires du département ont été accueillis dans cette structure, dont 89 sur le site de La Courneuve (selon le bilan d'activité 2017 de l'établissement).

Deux structures d'insertion par l'activité économique

interviennent également sur le territoire : l'atelier et chantier d'insertion JADE et l'entreprise d'insertion APIJ BAT. JADE propose notamment des dispositifs « permis de conduire » et accompagnement vers l'emploi.

En matière de formation préqualifiante et qualifiante, l'offre est surtout concentrée sur des communes voisines (Aubervilliers, Bobigny, Saint-Denis, etc.), une réalité qui pose ici la question de l'accès à cette offre et des freins possibles à la mobilité.

QUELS ENJEUX ?

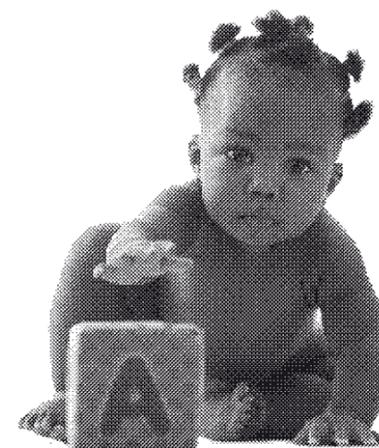
Si la mise en place de pareilles structures révèle la prise en compte de la problématique de l'emploi à l'échelle des territoires les plus touchés par le chômage, elle pose néanmoins la question du financement de ces dernières. À chaque fois qu'un outil de ce type est mis en place à l'échelle d'un territoire, sans en remettre en cause la pertinence, force est de constater que les collectivités territoriales concernées sont appelées à en financer une partie : là encore, on observe donc que le poids de ces initiatives pèse davantage sur les collectivités qui en ont le plus besoin, qui s'avèrent souvent être celles dont les moyens sont les plus limités...

36%
C'est la part du financement de l'École de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis prise en charge par l'État.

Source : Bilan d'activité 2017 - École de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis

3

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI



“Un taux de couverture des besoins d'accueil en petite enfance insuffisant, constituant un frein pour l'accès à la formation ou à l'emploi.”

-60%

La réduction des subventions aux plateformes d'apprentissage linguistique de La Courneuve prévues pour l'année 2018-2019. Une décision annulée grâce à la mobilisation des habitants et des élus de la ville.

UN ACCOMPAGNEMENT INSUFFISANT QUI AMPLIFIE LES FREINS D'ACCÈS À L'EMPLOI...

Des freins réels d'accès à l'emploi et à la formation s'ajoutent à l'offre de services publics insuffisante constatée à La Courneuve. Parmi eux ? Des problématiques de maîtrise de la langue française, le manque de solutions de garde pour les parents de jeunes enfants, l'inadéquation de l'offre et de la demande, des difficultés de mobilité, des faits de discrimination...

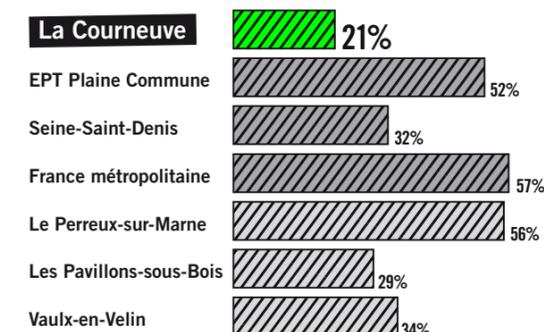
À La Courneuve – qui compte une centaine de nationalités différentes – la maîtrise de la langue française est notamment un frein conséquent, relevé par la Maison de l'emploi du territoire. Pour pallier cette situation, en plus des initiatives directement mises en œuvre par la ville, deux structures proposent une offre en matière de formation linguistique à l'échelle de la ville et l'APIJ (Association pour l'emploi des jeunes), implantée à Saint-Denis et limitrophe de La Courneuve, propose également ce type de formations.

Cependant, ce n'est que grâce à la résistance conduite par les habitants et la municipalité, à la fin de l'année 2018, que ces structures demeurent : les pouvoirs publics avaient en effet engagé une réduction drastique des moyens qui leur sont accordés, avec la volonté de réduire de 60 % leur niveau de subvention.

Autre exemple ? L'accueil des jeunes enfants via la mise à disposition de solutions de garde, qui peut largement contribuer à l'accès à la formation et à l'emploi pour les parents. Mais sur ce point aussi, La Courneuve dispose d'un taux de couverture des besoins d'accueil d'enfants très faible : il oscille autour de 20 %, un taux plus faible qu'à l'échelle de l'ensemble des territoires de comparaison et même très éloigné de territoires présentant pourtant des caractéristiques sociodémographiques proches, comme Les Pavillons-sous-Bois (8 points de plus) ou Vaulx-en-Velin (13 points de plus).

Taux de couverture globale des besoins en 2016

Source : CAF - open data ; 2016



LOGEMENT



UN RATIO DE RELOGEMENTS DITS «DALO» (MAL LOGEMENT) QUI CREUSE LES INÉGALITÉS...

1 demande sur 3 est acceptée à La Courneuve
1 demande sur 2 à Paris

2 FOIS PLUS

DE FAMILLES NOMBREUSES À LA COURNEUVE QU'À L'ÉCHELLE NATIONALE.

3 FOIS MOINS

DE LOGEMENTS ADAPTÉS (75 OU PLUS).

PPPI??

QUAND DES COURNEUVIEN-NE-S OCCUPENT UN LOGEMENT PRIVÉ, ILS ONT PLUS DE RISQUES D'ÊTRE CONFRONTÉS À DES CONDITIONS D'HABITATION DÉGRADÉES, AVEC PLUS D'1 LOGEMENT SUR 5 CATÉGORISÉ « PARC PRIVÉ POTENTIELLEMENT INDIGNE », QUAND CE TAUX TOMBE À 4% À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION.

Il y a à La Courneuve **2 fois plus de logements sociaux** qu'à l'échelle de l'Île-de-France, **mais également 2 fois plus de demandes**, une situation de tension qui empire en raison d'un ratio d'attribution en baisse...

1

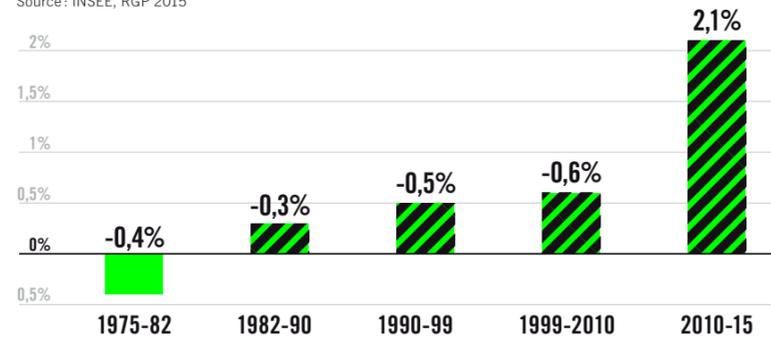
ÉTAT DES BESOINS

TOUJOURS PLUS D'HABITANTS, TOUJOURS PLUS DE LOGEMENTS... MAIS UN RISQUE DE SUROCCUPATION TOUJOURS PRÉOCCUPANT!

Depuis 1982, l'augmentation de la population est continue à La Courneuve. Une croissance qui s'est tout particulièrement intensifiée depuis 2010, puisqu'entre 2010 et 2015 celle-ci a augmenté chaque année de 2%. Cette augmentation va de pair avec celle du nombre de logements constatée à l'échelle du territoire, avec une même accentuation durant les dernières années.

Évolution annuelle du nombre de résidences principales à La Courneuve

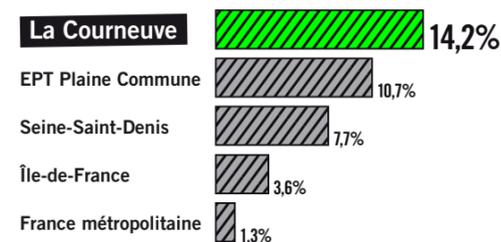
Source : INSEE, RGP 2015



Étant donné que ces deux courbes (augmentation de la population et du nombre de logements) connaissent des trajectoires communes, elles ne permettent pas de corriger une tension forte observée à La Courneuve : celle du nombre de logements en suroccupation. L'offre de logements semble structurellement inadaptée à la typologie de la population courneuvienne puisque 14,2% des logements de la ville sont en situation de suroccupation, un chiffre deux fois plus élevé qu'à l'échelle de la Seine-Saint-Denis, et 10 fois plus élevé qu'à l'échelle de la France métropolitaine. Inquiétant, ce constat révèle que pour beaucoup de ménages courneuviens, le nombre de personnes dans le logement excède le nombre de pièces disponibles pour dormir.

Part des logements en suroccupation

Source : INSEE, RGP 2015



Différents facteurs peuvent être à l'origine de cette tendance :

- une inadéquation entre la typologie de logements sur le territoire et la typologie des familles ;
- des difficultés pour les familles à accéder à un logement adapté du fait de tensions sur le marché du logement ;
- des revenus insuffisants ne permettant pas l'accès à un logement plus grand, etc.

2 FOIS PLUS DE FAMILLES NOMBREUSES À LA COURNEUVE QU'À L'ÉCHELLE NATIONALE

3 FOIS MOINS DE LOGEMENTS ADAPTÉS (T5 OU PLUS)

FAMILLE NOMBREUSE

Une famille est dite « nombreuse » lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

QUELS ENJEUX?

Ce faible taux de vacance peut être un facteur de difficultés d'accès au logement et/ou peut freiner la mobilité des ménages au sein de la commune. En effet, il introduit une tension importante entre l'offre et la demande de logements qui peut expliquer pourquoi, à La Courneuve plus qu'ailleurs, même quand une famille dispose d'un logement, celui-ci y est plus rarement adapté qu'ailleurs (suroccupation).

TAUX DE VACANCE

Part des logements non occupés parmi l'ensemble des logements d'un territoire.

DES LOGEMENTS INADAPTÉS À LA TYPOLOGIE DES FAMILLES

La suroccupation des logements est étroitement liée à la typologie des familles présentes sur le territoire. Alors que la part de familles nombreuses est deux fois plus importante à La Courneuve qu'au niveau national, ou qu'au Perreux-sur-Marne par exemple, la part des grands logements (T5 ou plus) y est trois fois plus faible, et deux fois plus faible qu'en Île-de-France ou au Perreux.

Familles nombreuses en 2015

Source : INSEE, RP 2015

	Part des familles nombreuses parmi l'ensemble des familles	Évolution annuelle moyenne du nombre de familles nombreuses entre 2010 et 2015
La Courneuve	20,7%	2,0%
EPT Plaine Commune	19,4%	2,1%
Le Perreux-sur-Marne	9,0%	
Seine-Saint-Denis	16,7%	1,7%
Île-de-France	12,0%	0,7%
France métropolitaine	9,3%	0,1%

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces en 2015

Source : INSEE, RGP 2015

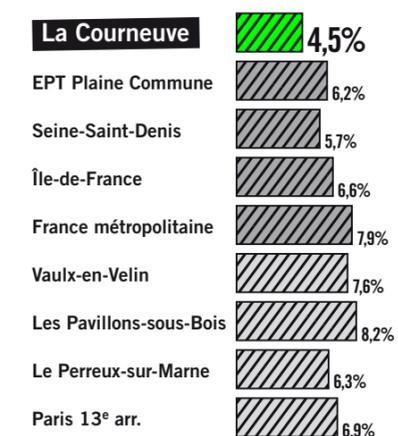
	Part des logements T5 ou plus
La Courneuve	10,8%
EPT Plaine Commune	8,5%
Le Perreux-sur-Marne	21%
Seine-Saint-Denis	14,8%
Île-de-France	21,7%
France métropolitaine	35,3%

À LA COURNEUVE, MOINS DE LOGEMENTS DISPONIBLES QUE PARTOUT AILLEURS

À La Courneuve, le taux de vacance des logements est plus faible que dans l'ensemble des territoires de comparaison. Si on le compare avec celui de Vaulx-en-Velin, commune aux caractéristiques sociodémographiques similaires, il y est près de deux fois inférieur.

Part de logements vacants en 2015

Source : INSEE, RGP 2015



SUROCCUPATION

La suroccupation d'un logement par rapport au nombre de pièces se détermine dès lors que le nombre de personnes composant un ménage excède le nombre de pièces disponibles pour dormir dans le logement. Exemples :

- Un logement de 1 pièce pour 3 personnes ou plus
- Un logement de 2 pièces pour 4 personnes ou plus
- Un logement de 3 pièces pour 5 personnes ou plus
- Un logement de 4 pièces pour 6 personnes ou plus

2

OFFRE DE LOGEMENT ET PARCOURS RÉSIDENTIEL

UNE PART IMPORTANTE DE LOGEMENTS SOCIAUX À LA COURNEUVE? OUI, MAIS UNE PART INSUFFISANTE

À La Courneuve, l'offre de logements est caractérisée par l'importance du parc social : près de 44 % des résidences principales sont des résidences HLM, contre seulement 22 % en Île-de-France. Cette part importante traduit la politique volontariste de la Ville pour favoriser l'accès au logement pour tous dans le contexte de précarisation de la population évoqué précédemment. Cependant, ce taux traduit aussi le manque de mixité sociale sur la ville.

Ce parc social, conséquent au regard de l'ensemble du parc de logements présente tout de même une forte tension. La raison? Un accroissement continu des demandes qui peut avoir différentes causes :

- une cause mécanique, liée à la croissance de la population sur le territoire ;
- une cause sociale, due à la précarisation de la population ;
- une cause conjoncturelle, avec des demandes émanant d'habitants d'autres communes.

En effet, si le nombre de demandes de logements sociaux avoisine les 7 000 à La Courneuve, seules 3 700 d'entre elles émanent de Courneuvien-ne-s.

QUELS ENJEUX?

La part importante de logements sociaux sur la commune peut agir comme un levier d'attractivité pour certains ménages, au-delà de ses frontières, par exemple parce que ces ménages extérieurs à La Courneuve n'entrevoient pas les mêmes opportunités de logements dans leur commune de résidence.

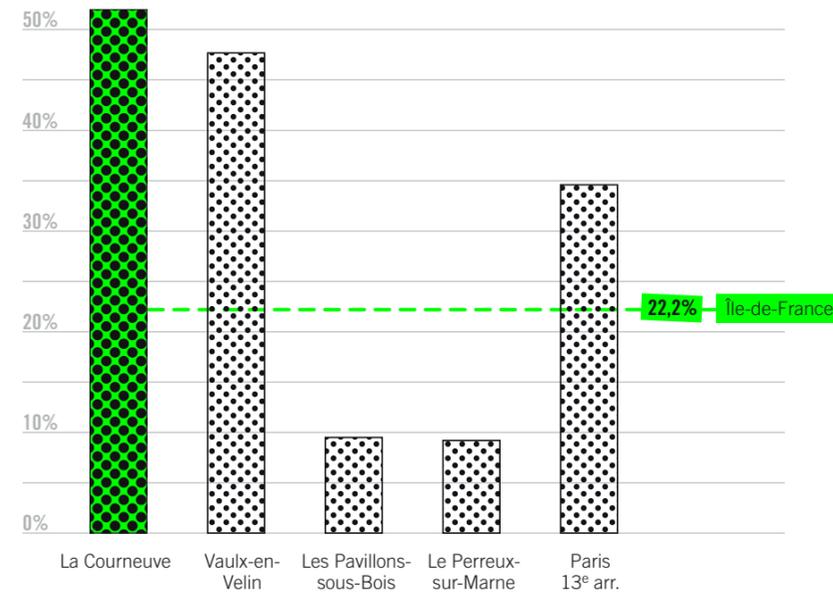
2 FOIS PLUS DE LOGEMENT SOCIAUX À LA COURNEUVE QU'À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

PARC LOCATIF SOCIAL

Le parc locatif social regroupe les logements appartenant à des organismes de HLM (Habitation à loyer modéré) et les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics).

Part des logements HLM parmi l'ensemble des résidences principales

Source : Insee, RGP ; 2015



Évolution du nombre de demandeurs de logements sociaux à La Courneuve

Source : Ville de La Courneuve ; 2017

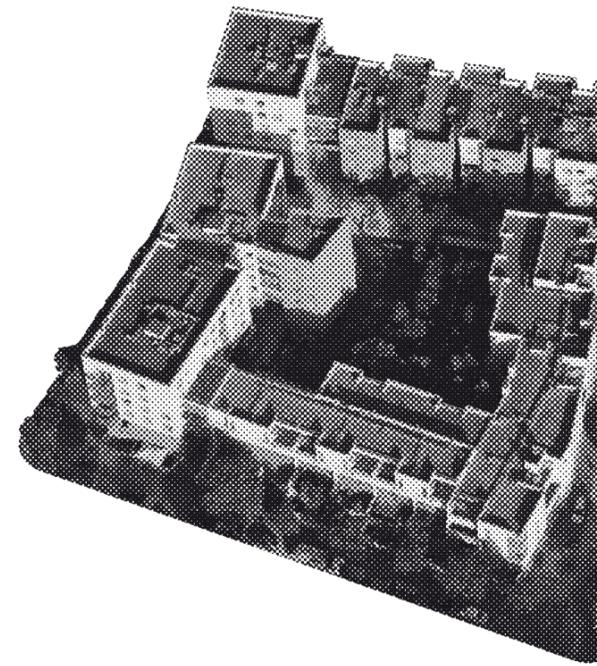


Malgré une augmentation du nombre de logements et une part importante du parc social sur la commune, l'accroissement du nombre de demandes de logements sociaux, quels que soient les facteurs explicatifs, entraîne une tension importante sur le parc social.

Cette tension se traduit par une baisse du ratio des attributions de logements sociaux par rapport à la demande, et donc par un nombre important de demandes insatisfaites.

Ratio des attributions par rapport au nombre de demandes de logements sociaux

Source : Ville de La Courneuve



269

C'est le nombre de communes sanctionnées, en 2017, pour non-respect de la loi SRU sur un total de 1 152 villes concernées par le dispositif. La loi pour la Solidarité et le renouvellement urbain, mise en place en 2000, impose – entre autres dispositions – aux agglomérations d'une certaine taille de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux.

Source : « Logements sociaux : les 269 communes sanctionnées pour leurs efforts insuffisants » ; Le Parisien ; 2017

RATIO DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le ratio des attributions de logements sociaux entre le nombre de demandes de logements locatifs sociaux et le nombre d'attributions annuelles, hors mutations internes, constitue un indicateur de la tension sur le parc social.

3

MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

QUELS ENJEUX?

L'ancienneté de ces résidences implique des coûts importants pour la Ville et ses partenaires en matière de rénovation de ces logements. Pour leurs résidents, celle-ci engendre parfois une précarité énergétique et des efforts importants pour s'acquitter de factures plus élevées, pouvant également mettre en péril le maintien dans le logement.

Cette précarité peut être vecteur de grandes difficultés d'accès au logement, mais également de maintien dans le logement.

80 97

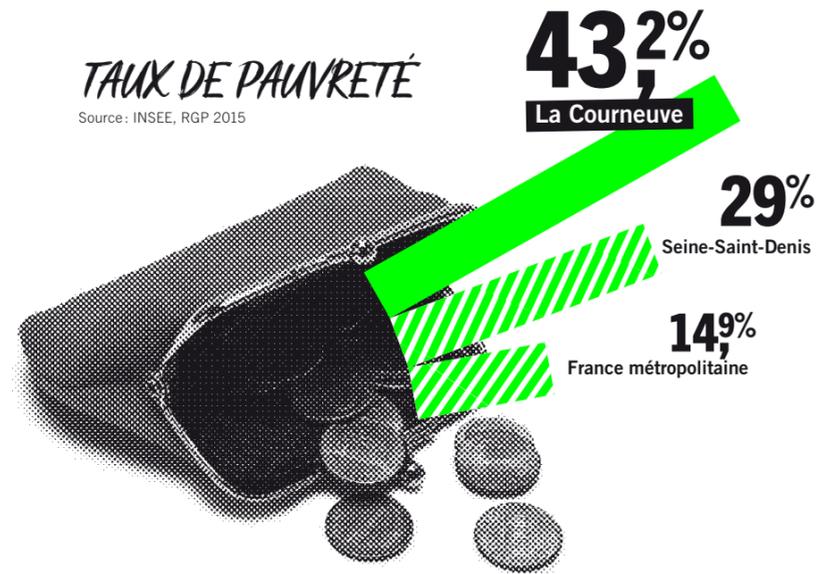
EN 2016 EN 2017

C'EST LE NOMBRE DE DOSSIERS D'IMPAYÉS TRAITÉS PAR LA CLIL À LA COURNEUVE

Source: CCAS de La Courneuve

TAUX DE PAUVRETÉ

Source: INSEE, RGP 2015



LE LOGEMENT : UNE FACETTE À PART ENTIÈRE DE LA PRÉCARITÉ

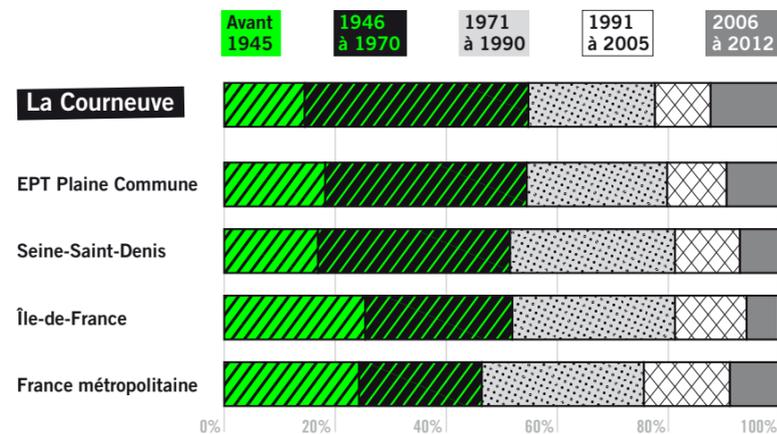
À La Courneuve, près de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté, un indicateur de précarité alarmant quand on sait qu'il y est près de trois fois plus important qu'à l'échelle nationale.

Les difficultés de maintien dans le logement se traduisent notamment par une augmentation d'impayés de loyer et notamment par une augmentation du nombre de dossiers d'impayés traités par la Commission locale d'impayés de loyer (CLIL) pouvant témoigner de la précarisation de la population courneuvienne.

En outre, même si La Courneuve bénéficie d'une part importante de constructions récentes (2006 à 2012), plus significative qu'aux échelons départementaux et nationaux par exemple, la commune compte parmi son parc de logements un très grand nombre de résidences anciennes (1945 à 1970), puisque celui-ci est près de deux fois supérieur au niveau national.

Répartition des résidences principales construites avant 2013 selon la période d'achèvement

Source: INSEE, RGP 2015

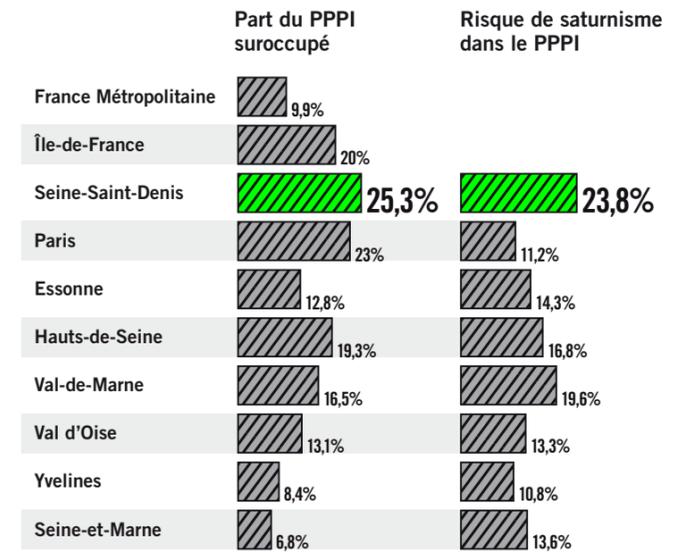


UNE FORTE PROPORTION D'HABITAT DÉGRADÉ

Une autre problématique d'ampleur se pose également lorsqu'on dresse l'état des lieux de l'habitat à La Courneuve: selon les données Filocom, l'habitat privé dégradé représente 18 % du parc de logements intercommunal. La Courneuve fait partie des communes les plus touchées par ce phénomène de parc locatif privé potentiellement indigne (qui ne touche que 4 % des logements à l'échelle de l'Île-de-France).

Par ailleurs, les ménages occupant ces logements sont précaires, voire très précaires. De fait, ce parc privé joue un rôle de parc social, mais les conditions de vie qu'il offre interrogent. Parmi l'ensemble des départements d'Île-de-France, la Seine-Saint-Denis recense la part du parc privé potentiellement indigne suroccupé la plus importante.

La qualité du logement influence fortement l'état de santé et notamment celui des enfants. En témoigne par exemple un risque de saturnisme, lié à l'habitat dégradé et à la surpopulation dans le logement, plus important en Seine-Saint-Denis que dans les autres départements franciliens.



Source: IAU IDF, Filocom 2013

À La Courneuve, l'habitat dégradé est PRÈS DE 5 FOIS SUPÉRIEUR à la moyenne régionale.

SATURNISME

Le saturnisme est une maladie qui correspond à une intoxication aiguë ou chronique par le plomb.

PPPI

Le parc privé potentiellement indigne correspond aux logements potentiellement plus dégradés occupés par des ménages à très faibles ressources. L'habitat indigne, définit dans la loi Mlle de 2009, désigne les locaux utilisés comme des habitations, mais inadaptés à cet usage, ainsi que les logements dont l'état expose les occupants à des risques préjudiciables à leur sécurité physique ou à leur santé.

Pour endiguer la situation du mal-logement, la Ville de La Courneuve met en œuvre une politique ambitieuse de rénovation urbaine et d'amélioration du cadre de vie.



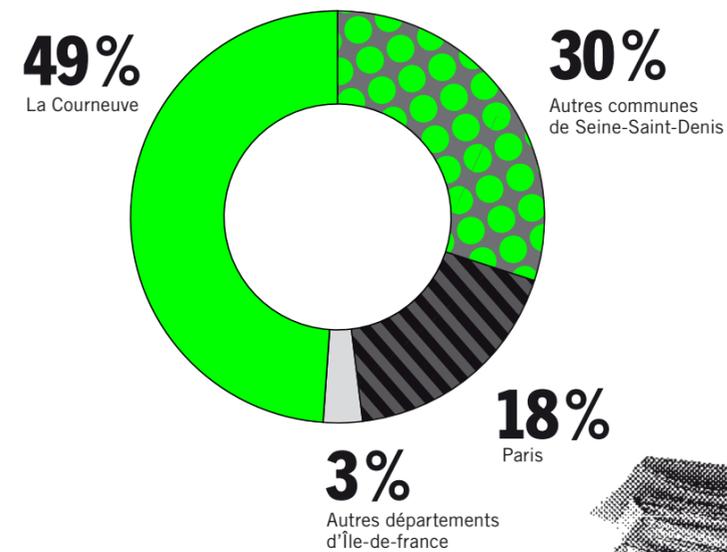
UN DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE QUI PEINE À REMPLIR SON RÔLE

Même quand des dispositifs ont été imaginés pour corriger l'habitat dégradé, ils peinent à porter des effets tangibles pour la plus grande part de la population. Ainsi, si on prend l'exemple du droit au logement opposable, on observe une tension à nouveau plus prégnante à La Courneuve qu'ailleurs : il y a moins d'attributions de logements par rapport au nombre de demandes à La Courneuve qu'au niveau du département (34,3 % contre 37,8 %). Pourtant, lorsqu'on traverse le périphérique, ce taux atteint près d'une demande de logement sur deux (49,9 %).

La part des attributions de logements labellisés « DALO » constitue seulement 8 % de l'ensemble des attributions de logements sociaux sur le territoire de la commune. Néanmoins, les revenus moyens et médians des foyers relogés dans le cadre du DALO sont inférieurs au reste des foyers relogés, pouvant ainsi contribuer à la précarisation de la population communale.

Parmi les 98 attributions « DALO » à La Courneuve en 2017, seule la moitié provenait effectivement de La Courneuve.

Résidence d'origine des relogés « DALO » en 2017



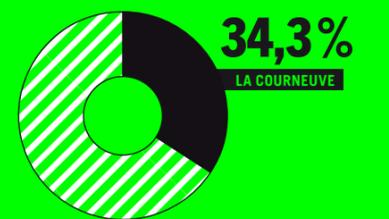
“[Le droit au logement opposable] souffre d’une interprétation de plus en plus restrictive de la loi.”

Source : Mission d'évaluation de l'efficacité du droit au logement opposable ; décembre 2016

DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

Le droit au logement opposable (DALO) est instauré par la loi du 5 mars 2007. Il vise à garantir le droit à un logement décent et indépendant à toute personne qui n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir.

NOMBRE D'ATTRIBUTIONS PAR RAPPORT AU NOMBRE DE DEMANDES DE LOGEMENTS DALO EN 2017



Source : GCAS La Courneuve ; « L'accès au logement social à Paris » Apur - Atelier parisien d'urbanisme

SÉCURITÉ



8/10

8 HABITANTS DE SEINE-SAINT-DENIS SUR 10 RESSENTENT UN SENTIMENT D'INSECURITE, CONTRE SEULEMENT 5 FRANCIILIENS SUR 10.

Seine-Saint-Denis :
le plus fort
taux de
criminalité
de France.

2 FOIS PLUS

de mineurs mis en cause dans des faits de délinquance à La Courneuve qu'en Seine-Saint-Denis.

880 000 €

C'EST LE COÛT ANNUEL MOYEN D'UNE POLICE MUNICIPALE, EN FRANCE, EN 2017.

UN COÛT EN HAUSSE CONSTANTE, ASSUMÉ PAR LES COLLECTIVITÉS... ET NON PAR L'ÉTAT.

24 POLICIERS
MANQUENT À
LA COURNEUVE
POUR RÉTABLIR
L'ÉGALITÉ
RÉPUBLICAINE.



1

DÉLINQUANCE ET CRIMINALITÉ

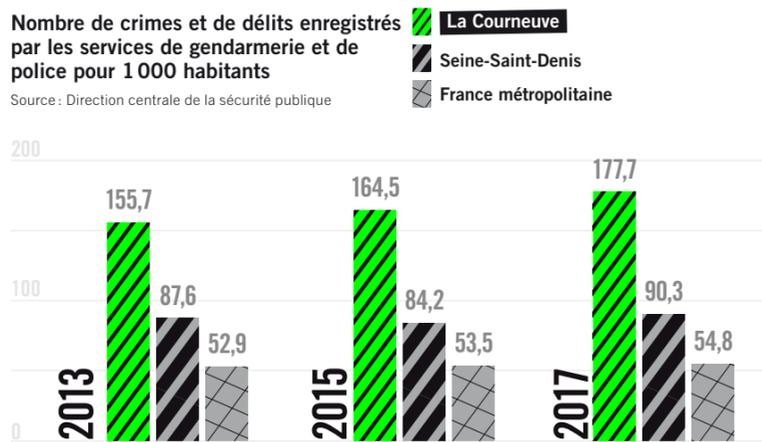


11 000 VOLS AVEC VIOLENCE RÉPERTORIÉS EN SEINE-SAINT-DENIS EN 2017



UNE VILLE TOUCHÉE PAR LA CRIMINALITÉ, LA VIOLENCE ET LA DÉLINQUANCE

On observe à La Courneuve un niveau de criminalité particulièrement inquiétant. Depuis 2013, si le taux de criminalité aux échelons départemental et national est plutôt en stagnation, la tendance est à la hausse à La Courneuve. Dans cette ville, le nombre de délits et de crimes est plus de trois fois supérieur à l'échelon national.



Si l'on observe le taux de violences aux personnes, celui-ci est encore une fois nettement supérieur à La Courneuve qu'à l'échelle régionale par exemple. En 2015, quand 22,2 cas de violences aux personnes pour 1 000 habitants sont recensés à La Courneuve, ce taux est deux fois plus faible à l'échelle de l'Île-de-France, puisqu'il est de 10,8 cas pour 1000 habitants.

Dans le même temps, en Seine-Saint-Denis en général et à La Courneuve en particulier, le nombre de cas de vols et de dégradations pour 1000 habitants est supérieur de 10 points à la moyenne régionale.

LA PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE : UNE PRÉOCCUPATION À LONG TERME

Avec 3% des jeunes mis en cause dans des faits de délinquance, la délinquance juvénile est particulièrement prégnante à La Courneuve en comparaison notamment à la moyenne départementale où 1,6% des jeunes sont concernés, soit près de deux fois moins.

QUELS ENJEUX ?

Mise en relief avec un niveau de criminalité proportionnellement plus élevé et avec la forte part de jeunes parmi la population courneuvienne, la délinquance juvénile présente un caractère préoccupant à court terme, mais aussi à long terme. Au-delà de la seule dimension sécuritaire, cette forme de délinquance met en lumière une mise en danger pour les jeunes eux-mêmes, avec un nombre de passages à l'acte à un âge précoce qui soulève la nécessité de mettre en place des réponses éducatives et préventives plus importantes à La Courneuve qu'ailleurs.

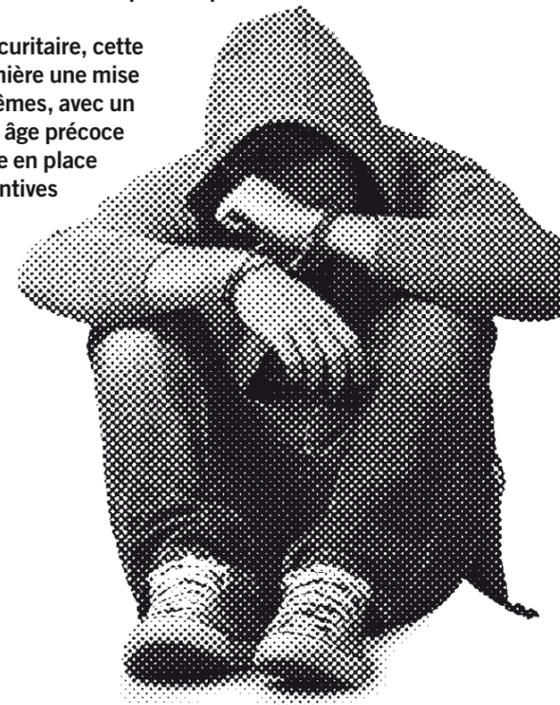
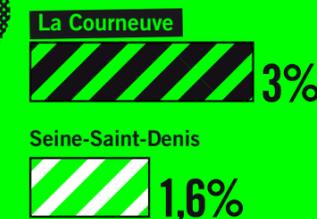
DÉLINQUANCE JUVÉNILE

Le terme « délinquance juvénile » désigne un comportement illégal d'une personne mineure au regard de la loi. La plupart des systèmes judiciaires appliquent des procédures particulières pour traiter ce type de délits.



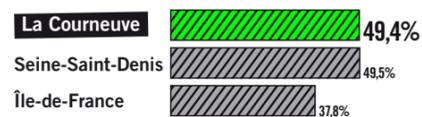
PART DE MINEURS MIS EN CAUSE DANS DES FAITS DE DÉLINQUANCE PARMI L'ENSEMBLE DES MINEURS DU TERRITOIRE

Source : Plan départemental de prévention de la délinquance de la Seine-Saint-Denis 2014 / 2017



Nombre de cas de vols et de dégradations pour 1 000 habitants

Source : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, 2014



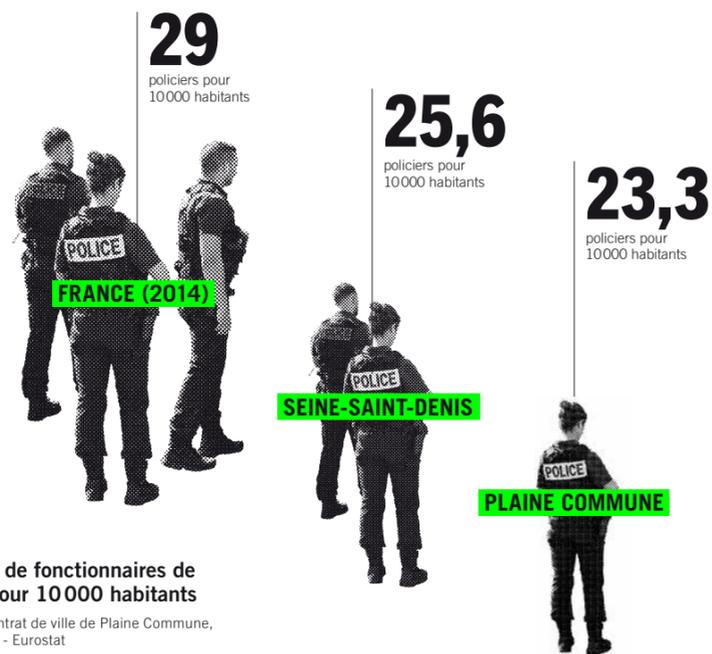
Nombre de cas de violences aux personnes pour 1 000 habitants

Source : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, 2014



2

LES MOYENS DE POLICE



Nombre de fonctionnaires de police pour 10 000 habitants

Source : Contrat de ville de Plaine Commune, 2015 ; ONU - Eurostat

Les effectifs au sein du service départemental de police judiciaire de la Seine-Saint-Denis

108 Nombre de policiers composant ce service début 2017

121 Nombre de policiers qui devraient composer le service

Source : Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, 2018

UNE PRÉSENCE POLICIÈRE MAL DIMENSIONNÉE COMPTE TENU DE LA RÉALITÉ DU TERRITOIRE

Alors que le niveau de criminalité et de délinquance est très élevé dans les villes de l'agglomération Plaine Commune, dont fait partie La Courneuve, on observe que les effectifs de police y sont pourtant moins importants qu'à l'échelle de la Seine-Saint-Denis. Et si on élargit la focale, alors qu'on constate dans ce département une criminalité plus importante que partout ailleurs en France, on observe que la Seine-Saint-Denis est largement sous-dotée en moyens policiers.

POUR ALLER PLUS LOIN QUE CES CHIFFRES

→ L'analyse et le croisement des (rares) chiffres accessibles permettent ainsi de démontrer qu'il manque environ 4 fonctionnaires de police par tranche de 10 000 habitants en Seine-Saint-Denis pour atteindre le niveau de dotation moyen en France.

→ Poussé à l'extrême et rapporté à la population de l'EPT Plaine Commune (430 000 habitants), on constate qu'avec un delta de 6 agents par tranche de 10 000 habitantes, le déficit atteint près de 260 policiers pour rétablir l'égalité républicaine.

→ Appliqué à La Courneuve et à ses 40 000 habitants, ce même delta (la dotation municipale exacte étant gardée secrète) laisse apparaître un chiffre criant : ce ne sont pas moins de 24 fonctionnaires de police qui manquent à l'appel.

Même si l'accès à des statistiques plus détaillées et consolidées (par exemple par ville, par commissariat ou par service) est rendu complexe par la relative opacité cultivée par l'État, on peut néanmoins tenter de corroborer ce constat de sous-effectifs au moyen des rares données accessibles publiquement. Par exemple, à l'échelle du département, le service d'investigation de police judiciaire, pourtant essentiel compte tenu du nombre d'affaires à traiter, souffre lui aussi d'un manque d'effectifs au regard de la capacité théorique de policiers devant le composer.

LA POLICE MUNICIPALE : UNE PARADE, MAIS DE NOUVEAUX FREINS

Que cela soit par volonté politique affirmée ou pour faire face à l'insécurité due aux disparités constatées dans la répartition des effectifs de fonctionnaires de police nationale, de nombreuses communes ont mis en place une police municipale. Parmi elles ? La Courneuve.

L'expansion de ce service public de proximité, avec une hausse observée des effectifs de plus de 20 % au cours des dernières années, ne doit cependant pas manquer d'être reliée aux importantes réductions d'effectifs constatées dans la police nationale et la gendarmerie, et ce, malgré une population en hausse constante (environ 5 000 postes supprimés depuis 2007, avec cependant une tendance récente à la hausse).

Source : Rapport « Évolution des effectifs de la police et de la gendarmerie nationales » ; 2017 ; IGF - IFA / « Panorama de la police municipale des Villes de France » ; Association Villes de France ; 2018

Mais même quand les villes populaires investissent pour pallier ce déficit d'État, elles doivent faire face à des freins administratifs. En témoigne le nombre de postes vacants dans les services de police municipale de Seine-Saint-Denis : pour

733 postes à pourvoir, 176 restent vacants. La raison ? Une mauvaise répartition des effectifs et un mode de recrutement inadapté à la réalité francilienne, avec un nombre insuffisant de places de concours ouvertes par l'administration.

QUELS ENJEUX ?

L'un des points de préoccupation qui découle de ce constat ? Un transfert de compétences qui ne dit pas son nom. Alors que l'État se désengage par rapport à sa mission régalienne de sécurité, c'est donc aux villes d'assumer l'effort financier nécessaire pour se doter de polices municipales. Ce, sans contreparties financières et, pire, parallèlement à une réduction des dotations de fonctionnement (voir les ressources de la ville), un contexte dans lequel le coût relatif d'un tel dispositif est plus lourd pour les communes qui disposent de faibles moyens.

25 % DE POSTES VACANTS À L'ÉCHELLE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

2 POSTES VACANTS SUR LES 14 POSTES DE POLICIERS MUNICIPAUX À LA COURNEUVE.

Source : « Policiers municipaux : la grande pénurie en Seine-Saint-Denis » ; Le Parisien ; septembre 2018

880 000 € C'EST LE COÛT ANNUEL MOYEN D'UNE POLICE MUNICIPALE, EN FRANCE, EN 2017.

Source : Panorama de la police municipale des Villes de France ; Association Villes de France ; 2018

UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ PARTICULIÈREMENT MARQUÉ À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

La population de la Seine-Saint-Denis fait face à un lourd sentiment d'insécurité, près de 30 points supérieur à celui de l'échelle régionale. Ce sentiment est à mettre en perspective avec le manque d'effectifs sur le territoire, jugé comme insuffisant compte tenu des difficultés sociales endémiques du département.

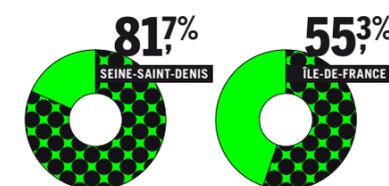
Des actes non recensés par les autorités, participant pourtant au sentiment d'insécurité

Les services de police et de gendarmerie de France alimentent un outil d'enregistrement des crimes et des délits. Mais n'est enregistrée que la délinquance « rapportée et constatée », donnant lieu à la rédaction de procédures. Tous les faits d'incivilités et de nuisances, qui contribuent également au climat d'insécurité que ressentent les habitants – comme les occupations de hall d'immeuble – y échappent.

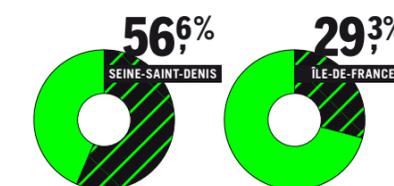
La règle est donc simple : une infraction, un délit ou un crime non constatés n'existent pas. Et pour les constater ? Il faut des policiers.

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ*

*Source : Institut d'aménagement et d'urbanisme, enquête 2015



PART DE LA POPULATION CONSIDÉRANT LA PRÉSENCE POLICIÈRE « INSUFFISANTE VOIRE INEXISTANTE »*



SAN TÉ



50 %
des postes
de médecins
scolaires
sont vacants
en Seine-
Saint-Denis.

**5 FOIS
PLUS**
de professionnels
de santé à Paris
qu'à La Courneuve
(pour 1 000 habitants).

**6 FOIS MOINS DE
SPÉCIALISTES EN
PSYCHIATRIE
À LA COURNEUVE
QU'EN FRANCE,
EN GÉNÉRAL.**



UN INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH) TRÈS FAIBLE, ET UN NIVEAU DE MORTALITÉ PRÉMATURÉE ÉLEVÉE

L'indice de développement humain est plus faible à La Courneuve que dans n'importe quel autre territoire de comparaison : qu'il s'agisse de l'échelle régionale, où il est près de deux fois supérieur, ou bien de villes au dimensionnement similaire comme Paris 13^e ou Le Perreux-sur-Marne, où il est même plus de deux fois supérieur.

Cet IDH si faible, s'il est alimenté par des indicateurs tels que l'éducation et le revenu, déjà évoqués, se nourrit également de la situation préoccupante de la santé à La Courneuve. Sur le territoire de Plaine Commune, quels que soient l'âge et le sexe, on observe que l'espérance de vie est largement inférieure à la moyenne régionale. Un constat d'autant plus flagrant lorsque l'on compare des villes comme La Courneuve, où le taux de mortalité prématurée atteint 204 habitants sur 100 000, et Le Perreux-sur-Marne, où il est plus de deux fois inférieur avec 94,14 habitants pour 100 000.

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ PRÉMATURÉE

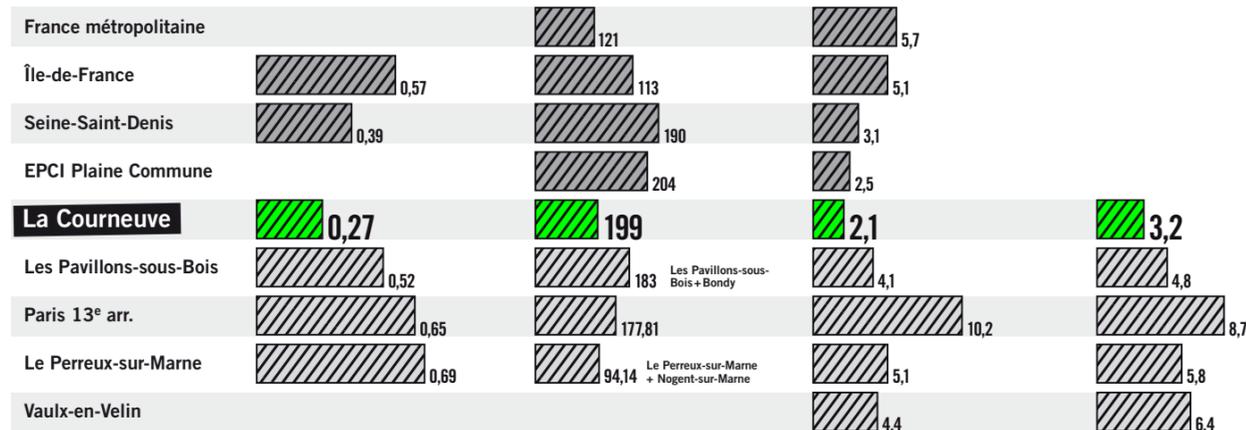
Le taux de mortalité standardisé est le taux de mortalité que l'on observerait si la structure par âge de la population étudiée était la même que la France entière. Les taux standardisés de mortalité éliminent les effets de la structure d'âge et autorisent les comparaisons entre les périodes, entre les sexes et entre les territoires.

IDH (indice de développement humain)
Source : Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France

Taux de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants)
Source : Observatoire régional de Santé, Île-de-France, 2013

Densité médicale (nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants)
Source : INSEE, 2015

Nombre d'équipements de santé pour 1 000 habitants
Source : INSEE, DataFrance, 2014



UNE DENSITÉ MÉDICALE PARTICULIÈREMENT FAIBLE

À l'échelle de la France, on constate de très fortes disparités en matière d'offre de santé, et le département de la Seine-Saint-Denis est l'un des plus touchés par ces inégalités. Quand pour 1 000 habitants on dénombre, à l'échelle nationale, 5,7 professionnels de santé médicaux et paramédicaux, leur nombre chute de moitié à La Courneuve puisque ceux-ci sont 2,1. À l'inverse, le 13^e arrondissement de Paris accueille près de deux fois plus de professionnels de santé qu'à l'échelle nationale.

Ainsi, on observe qu'un Parisien a en moyenne accès, dans sa ville, à 5 fois plus de professionnels de santé qu'un Courneuvien.

De façon cohérente, on constate le même déficit en matière d'établissements de santé puisque La Courneuve dispose du nombre le plus faible d'équipements par rapport à l'ensemble des autres échelons de comparaison.

UN PARISIEN A ACCÈS EN MOYENNE À 5 FOIS PLUS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ QU'UN COURNEUVIEN

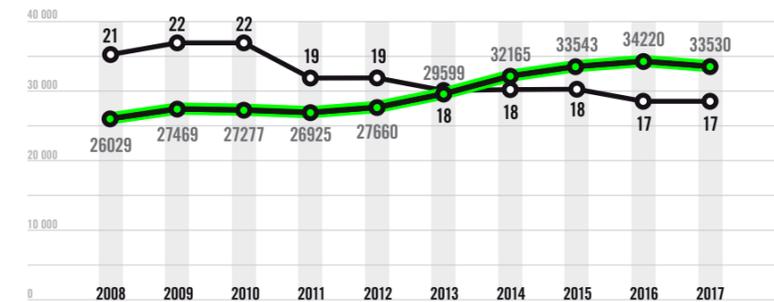
UN ACCÈS AUX SOINS LIMITÉ... ET EN BAISSÉ

On constate, à La Courneuve, que le nombre de bénéficiaires de l'offre de santé est en constante évolution depuis 2011, tandis que le nombre d'omnipraticiens est quant à lui en baisse continue. Une tendance qui devrait s'aggraver dans les années à venir compte tenu de l'âge des praticiens, puisque 82,4 % d'entre eux ont plus de 55 ans à La Courneuve.

À ce premier décalage entre les besoins de la population et l'offre de santé existante sur le territoire s'ajoute un autre indicateur tout aussi inquiétant pour l'avenir, notamment en matière de prévention : en Seine-Saint-Denis, la moitié des postes de médecin scolaire sont vacants.

Évolution brute du nombre de bénéficiaires comparativement à celle du nombre d'omnipraticiens libéraux à La Courneuve (2017)

Les bénéficiaires inclus dans le calcul sont les bénéficiaires affiliés à la CPAM ayant obtenu un remboursement pour une consultation de médecin omnipraticien.

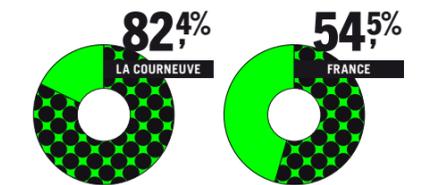


QUELS ENJEUX ?

On peut résumer assez simplement la situation : les Courneuviens ont globalement de moins en moins accès à des professionnels de santé, qui y sont plus âgés qu'ailleurs, et cette population caractérisée par sa jeunesse ne trouvera pas davantage son salut au sein d'établissements scolaires qui voient la moitié de leurs postes de médecin scolaire rester vacants. Ces indicateurs tendent donc à prouver que si la situation est déjà préoccupante aujourd'hui, elle le sera encore davantage demain.

PART D'OMNIPRATICIENS LIBÉRAUX DE PLUS DE 55 ANS

Source : FNPS, 2017



50 % de postes de médecin scolaire **vacants** en Seine-Saint-Denis.

12 000 élèves environ pour 1 médecin.

Source : Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, 2018

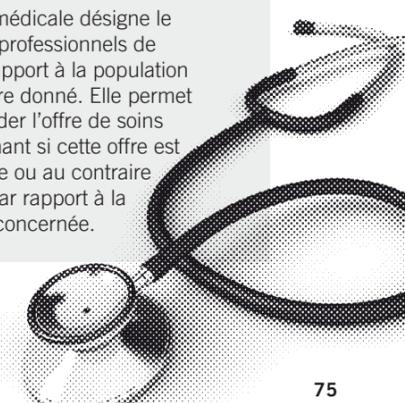
INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

L'indice de développement humain mobilise trois indicateurs afin d'estimer le niveau de développement d'un territoire :

- 1/ éducation :** part de la population de 15 ans et plus non scolarisée diplômée du bac ou d'un diplôme d'études supérieures ;
- 2/ santé :** espérance de vie à la naissance ;
- 3/ revenus :** médiane des revenus déclarés par unité de consommation.

DENSITÉ MÉDICALE

La densité médicale désigne le nombre de professionnels de santé par rapport à la population d'un territoire donné. Elle permet d'appréhender l'offre de soins en déterminant si cette offre est excédentaire ou au contraire déficitaire par rapport à la population concernée.

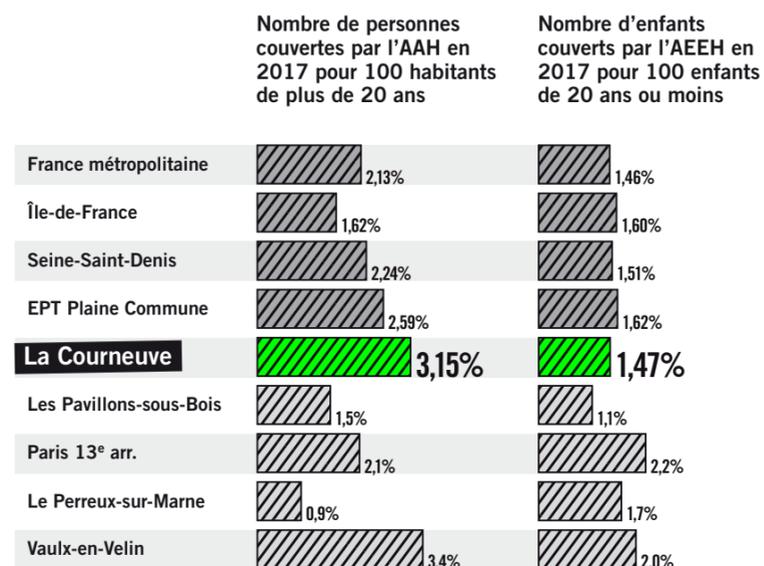


2

HANDICAP ET
SANTÉ MENTALEUN NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
DE L'AAH ET DE L'AEEH EN HAUSSE

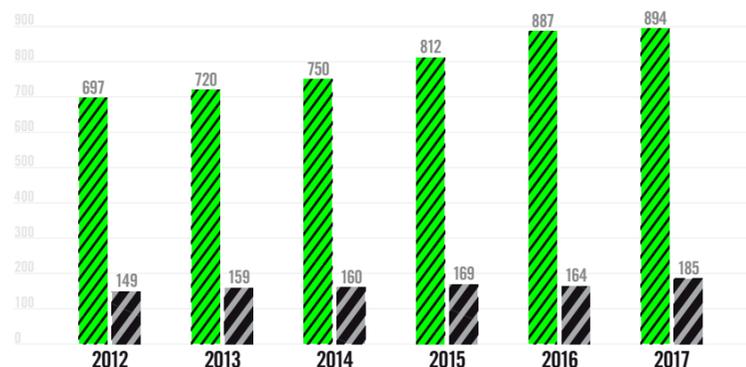
À La Courneuve, la proportion de personnes allocataires de l'allocation pour adultes handicapés (AAH) est importante puisque largement supérieure à celle de la région et à celle des communes de comparaison, à l'exception de Vaulx-en-Velin qui dépasse la commune de près de 3 points.

Dans le même temps, la part d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est moins importante, à La Courneuve, que dans l'ensemble des territoires de comparaison. Un résultat qui interroge sur la capacité à repérer le handicap chez l'enfant et sur l'accès à l'information nécessaire pour la reconnaissance du handicap chez l'enfant pour les familles concernées. Le déficit de professionnels de santé ou de médecins scolaires à l'échelle du territoire pourrait constituer un début de réponse...



Nombre de bénéficiaires de l'AAH et de l'AEEH à l'échelle communale

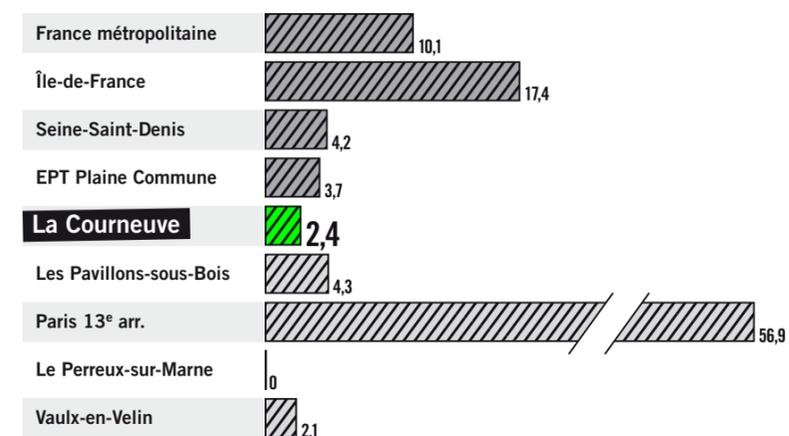
Source : CAF au 31/12

UN NOMBRE DE SPÉCIALISTES
EN PSYCHIATRIE TRÈS FAIBLE

Au niveau national, on compte en moyenne 10,1 spécialistes en psychiatrie pour 100 000 habitants, un chiffre qui atteint 17,4 pour la région Île-de-France. Toutefois, cette offre de soins ne profite pas à la Seine-Saint-Denis qui compte seulement 4,2 praticiens pour 100 000 habitants, un chiffre qui s'aggrave dans des communes comme La Courneuve où il est de 2,4, soit 6 fois moins important qu'à l'échelle régionale.

Nombre de spécialistes en psychiatrie pour 100 000 habitants

Source : INSEE, CAF

LES ÉTABLISSEMENTS
EN SANTÉ MENTALE À
LA COURNEUVEPour adultes
handicapés

1 ÉTABLISSEMENT
D'AIDE PAR LE TRAVAIL

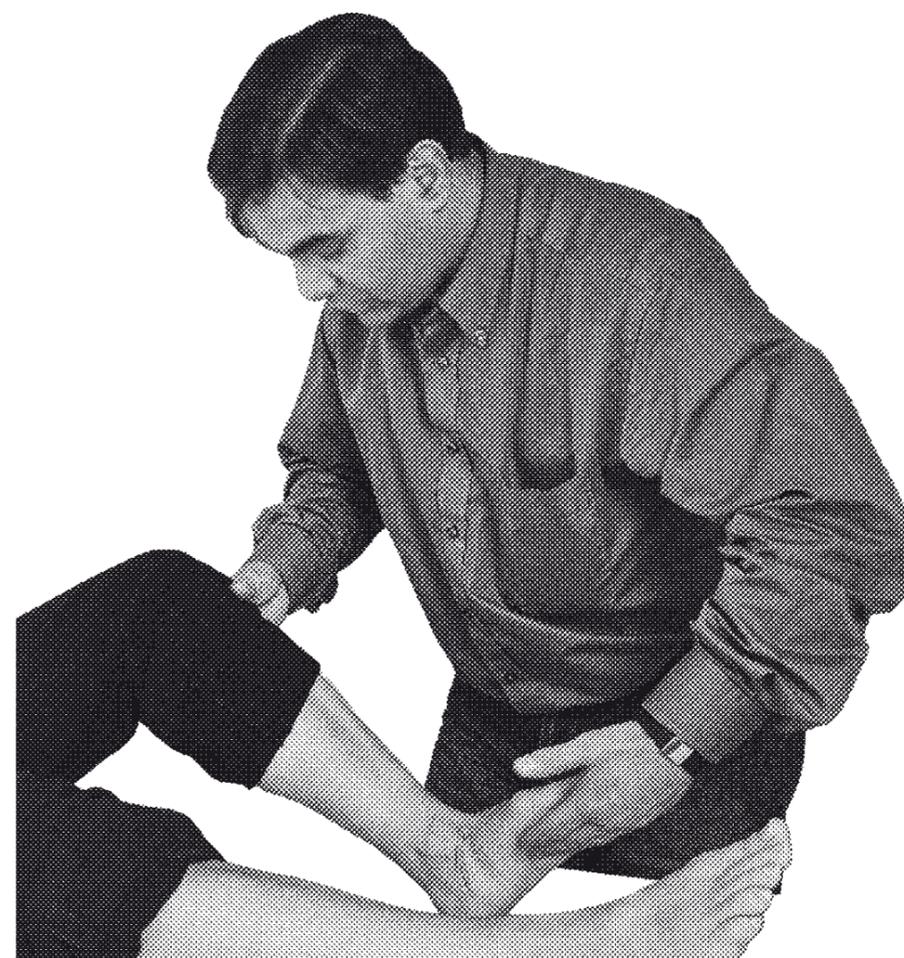
1 CENTRE MÉDICO-
PSYCHOLOGIQUE POUR
ADULTES

1 CENTRE D'ACCUEIL
THÉRAPEUTIQUE À
TEMPS PARTIEL /
HÔPITAL DE JOUR

Pour enfants
handicapés

1 CENTRE MÉDICO-
PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

1 CENTRE MÉDICO-
PSYCHOLOGIQUE POUR
ENFANTS

ALLOCATION POUR ADULTES
HANDICAPÉS

L'allocation pour adultes handicapés (AAH) est une aide financière attribuée aux personnes de plus de 20 ans dont le taux d'incapacité est de 80 % ou bien de 50 % si la personne rencontre des difficultés importantes et durables d'accès à l'emploi ne pouvant être compensées par des mesures d'aménagement du travail.

ALLOCATION D'ÉDUCATION
DE L'ENFANT HANDICAPÉ

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière attribuée à la personne qui assume la charge d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap afin de compenser les frais d'éducation et de soins.

ACCÈS AUX DROITS



12 MOIS

*C'EST LA DURÉE MOYENNE
D'AUDIENCEMENT AU
TRIBUNAL D'INSTANCE
D'AUBERVILLIERS,
CONTRE 2 MOIS POUR LES
TRIBUNAUX PARISIENS.*

36%

**DES PERSONNES
QUI POURRAIENT
Y PRÉTENDRE NE
TOUCHENT PAS
LE RSA EN FRANCE.**



“L'accès aux droits vise à lutter contre les exclusions en ramenant les bénéficiaires de l'action sociale au «droit commun», c'est-à-dire au bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens.”

Robert Lafore « L'accès aux droits, de quoi parle-t-on? »

Regards, vol. 46, no. 2, 2014, pp. 21-32.

1

ÉTAT
DES BESOINSUN ACCÈS AUX DROITS PLUS DIFFICILE
POUR LES POPULATIONS FRAGILES ?

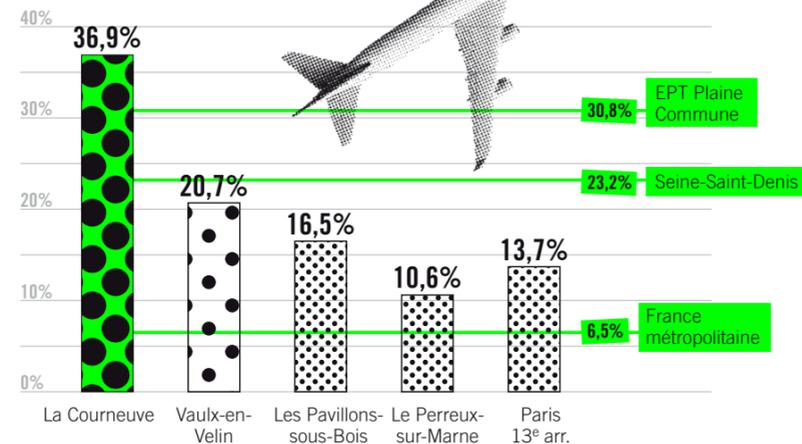
La thématique de l'accès aux droits, désormais partie intégrante des missions de service public, répond à la problématique du non-recours au(x) droit(s). Sa mise en œuvre, fondamentalement transversale, mobilise de nombreux acteurs de l'action sociale.

Il est intéressant de rapprocher cette question avec le taux de pauvreté, déjà évoqué dans cet Atlas (43,2 % à La Courneuve), mais aussi avec la proportion de personnes étrangères présentes sur le territoire. L'accès aux droits constitue en effet un enjeu particulièrement prégnant pour les personnes de nationalité étrangère résidant en France, notamment pour celles ne maîtrisant pas (ou peu) la langue.

Les personnes de nationalité étrangère composent 37 % de la population de La Courneuve, soit plus du tiers de la population, ce qui est bien supérieur aux échelons et territoires de comparaison. Ce chiffre est notamment 6 fois supérieur à la situation observée à l'échelle nationale.

Part de la population
de nationalité
étrangère en 2015

Source : INSEE, RGP 2015

COUVERTURE MALADIE
UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE
(CMU-C)

La CMU-C est une couverture maladie complémentaire gratuite sous conditions de ressources instaurée afin de faciliter l'accès aux soins des personnes disposant de faibles ressources, faisant d'elle un instrument clé de l'accès aux droits. La proportion de la population qui en bénéficie est un indice utile pour déterminer le niveau de besoins sociaux de la population.

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE
(RSA)

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales d'un foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Ce dernier est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge ;
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

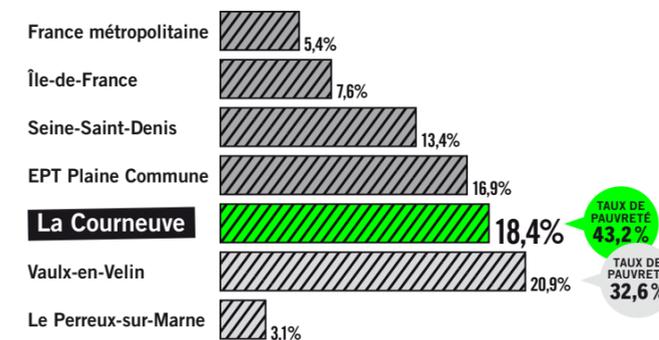
DES FORTS NIVEAUX DE BESOINS, MALGRÉ
LA PROBLÉMATIQUE DES NON-RECOURS

On observe à La Courneuve un niveau de couverture de la population par la CMU-C très important (18,4 %), presque plus important que dans tous les territoires de comparaison, ce qui révèle la fragilité d'une part importante de la population municipale. Cependant, l'un de ces territoires, la ville de Vaulx-en-Velin, pourtant moins touchée par la pauvreté, présente un niveau de couverture plus important encore.

→ Ce décalage soulève l'existence d'une problématique d'accès aux droits, avec des potentiels non-recours pour des populations dont les besoins de couverture sont pourtant légitimes.

Part de la population bénéficiaire de la CMU-C

Source : INSEE, 2017

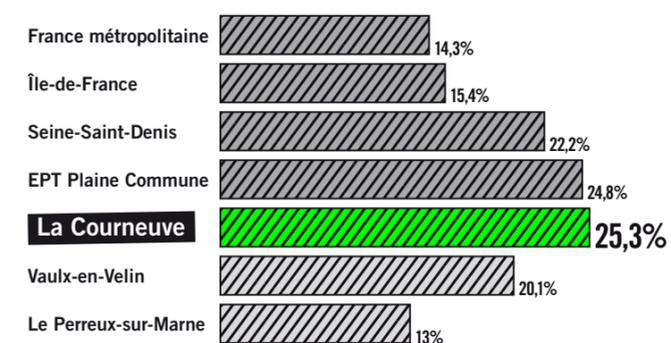


Dans le même temps, de nombreux habitants de La Courneuve sont bénéficiaires de prestations sociales, certains Courneuviens étant même entièrement dépendants de ces dernières. C'est le cas d'un quart (25,3 %) des allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de La Courneuve, soit le taux le plus élevé par rapport à tous les échelons de comparaison.

Pourtant, on observe une diminution significative du nombre d'instructions du RSA aux guichets du Centre communal d'action sociale (CCAS) de La Courneuve. Or cette dernière n'illustre pas une diminution des besoins de la population courneuvienne, mais résulte de changements en matière de procédure liés à une activité accrue de la CAF. La baisse du nombre d'instructions de RSA sera par ailleurs probablement confirmée par les chiffres 2018 en raison de la possibilité d'effectuer des demandes de RSA en ligne depuis janvier 2018, avec les nouvelles inégalités que ce type de procédure met en lumière, comme la fracture numérique.

Part des allocataires dont le revenu est composé à 100 % de prestations sociales

Source : INSEE, RGP 2015



NON-RECOURS

C'est le fait, pour une personne, de ne pas recevoir une prestation ou un service auquel elle aurait droit. Les raisons sont de quatre grands types :

- **la non-connaissance** : la personne ignore que l'offre existe ou ne comprend pas qu'elle lui est destinée ;
- **la non-réception** : la personne effectue une demande, qui n'aboutit pas en raison de difficultés administratives, ou par négligence ;
- **la non-demande** : le bénéficiaire potentiel connaît l'offre, mais fait le choix de ne pas la demander, pour diverses raisons ;
- **la non-proposition** : les agents qui traitent les dossiers n'orientent pas les personnes vers des aides auxquelles elles pourraient prétendre, par ignorance le plus souvent.

283 **187**
EN 2016 EN 2017

*C'EST LE NOMBRE D'INSTRUCTIONS
DU RSA AUX GUICHETS DU CCAS
DE LA COURNEUVE*

Ces chiffres, dérisoires relativement à la population globale du territoire, ne tiennent compte que des demandes instruites par le CCAS. Cela suggère qu'un nombre important de demandes est déposé auprès des agences CAF.

36% DES PERSONNES
QUI POURRAIENT Y
PRÉTENDRE NE TOUCHENT
PAS LE RSA EN FRANCE.

2

ACCÈS AUX SERVICES

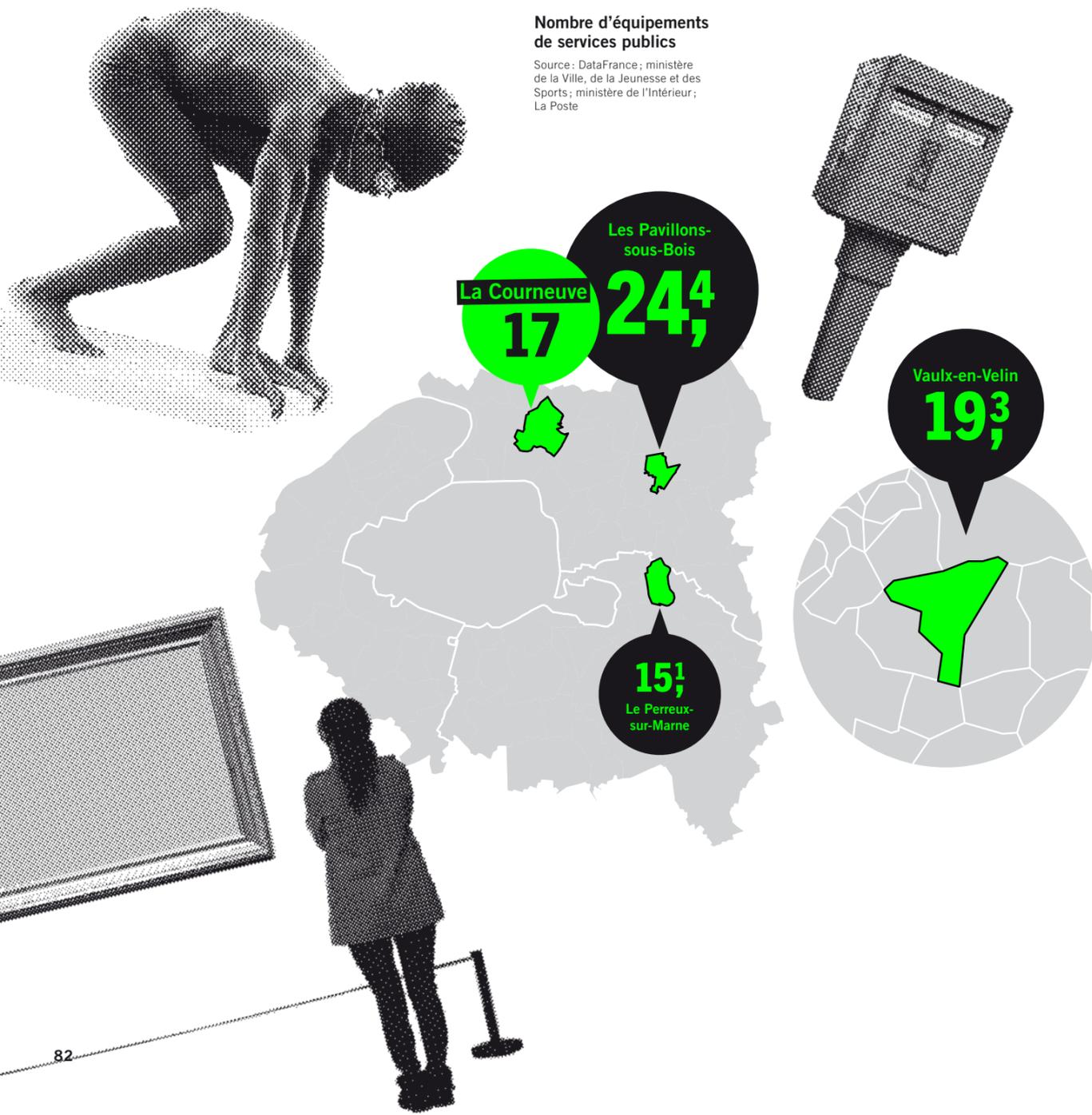
UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS DE SERVICES PUBLICS RELATIVEMENT FAIBLE

La Courneuve dispose d'un faible nombre d'équipements de services publics (santé, culture, sports et loisirs...), le plus faible parmi les villes de comparaison à l'exception du Perreux-sur-Marne.

D'autant qu'il s'agit de rappeler qu'une distinction doit être opérée entre les équipements qui résultent d'investissements consentis par l'État et ceux qui sont le fruit d'une volonté municipale. À ce sujet, La Courneuve est d'autant plus mal lotie que bon nombre des équipements de services publics présents à l'échelle de la Ville appartiennent à la seconde catégorie (voir Posface).

Nombre d'équipements de services publics

Source : DataFrance ; ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ; ministère de l'Intérieur ; La Poste



3

JUSTICE

UNE JUSTICE À DEUX VITESSES

Au tribunal d'instance d'Aubervilliers, dont relève La Courneuve, près de la moitié des postes de personnel administratif étaient vacants en octobre 2017, ce qui se traduit par un délai d'audience moyen 6 fois supérieur à celui des tribunaux d'instance parisiens. Face au manque d'effectifs, le tribunal a même été amené à fermer ses portes de septembre 2017 à janvier 2018, le temps de pourvoir les postes manquants.

→ L'allongement des délais de convocation des auteurs d'infractions engendre un sentiment d'impunité dans un territoire où la délinquance est particulièrement prégnante.

Au tribunal de grande instance de Bobigny également, les délais sont extrêmement longs. Certaines affaires jugées au tribunal pour enfants peuvent nécessiter jusqu'à un an et demi, voire deux ans, de procédure, alors même que de nombreuses affaires nécessiteraient de prononcer rapidement des mesures en vue de la protection de l'enfant. Parmi les chiffres qui témoignent de la lenteur administrative que subit le tribunal de grande instance de Bobigny en raison de son engorgement, on peut évoquer le délai moyen de transmission des décisions de justice au casier judiciaire national, qui y est plus long de 2 mois par rapport à la moyenne nationale.

Présentation de l'offre de droit commun

Source : Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, 2018

	Effectifs théoriques de magistrats (2017)	Effectifs théoriques d'agents du greffe (2017)	Effectifs réels d'agents du greffe (2017)	Durée moyenne de traitement des affaires (2016)	Durée moyenne d'audience (2016)
Tribunal d'instance Aubervilliers	2	11	5 (dont 1 arrêt maladie)	8,6 mois	12 mois
Tribunal d'instance du 18 ^e arrondissement	4	12	7,5	4,4 mois	2 mois
Tribunal d'instance du 15 ^e arrondissement	4	11	7,8	4,6 mois	2 mois

6,8 MOIS
 TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY

4,6 MOIS
 MOYENNE NATIONALE

C'EST LE DÉLAI MOYEN DE TRANSMISSION DES DÉCISIONS AU CASIER JUDICIAIRE NATIONAL

Source : Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, 2018.



POSTFACE DE GILLES POUX

Maire de La Courneuve,
Vice-président
de Plaine Commune

« LE DÉCLASSEMENT DE POPULATIONS A TOUJOURS ÉTÉ LE RÉSULTAT DE CHOIX POLITIQUES. »

Pour parler de nos territoires, éditorialistes, politologues, hauts fonctionnaires, font régulièrement référence à ce qu'ils appellent « le problème des banlieues ». Cette expression, malheureusement banalisée, m'a toujours profondément dérangé. Elle semble impliquer que les « problèmes » que nous rencontrons sur notre territoire, et qui sont largement décrits dans cet Atlas, seraient inhérents à nos quartiers, qu'il y aurait en quelque sorte une fatalité, un sort terrible et presque insondable, qui empêcheraient nos populations de sortir des situations de relégation.

Mais la réalité est tout autre. Le déclassement de populations a toujours été le résultat de choix politiques, afin de le rendre indépassable. Ainsi, le Roi l'était par volonté divine, le noble par son sang, l'industriel ou le financier par son mérite... et les classes populaires étaient accusées de se complaire dans l'oisiveté, le vice, la saleté...

Aujourd'hui comme hier, le sentiment que « ces gens-là » ne peuvent et/ou ne veulent accéder à mieux est largement répandu dans l'imaginaire des élites. Il est d'ailleurs relayé par l'hypermédiatisation des rares exemples de réussite,

du footballeur super star au startupper devenu millionnaire. Comme si la réussite d'une infime minorité était à même de prouver que tout est question de volonté, et qu'il suffit de vouloir pour pouvoir.

Ainsi, au fil des siècles, s'est imposée l'idée que tout le monde ne pouvait pas avoir la même place dans la société. Sans remonter jusqu'à l'Antiquité ou au Moyen Âge – où l'urbanisme obéissait déjà à ces logiques de relégation – regardons la situation de Paris durant la première moitié du XIX^e siècle. Entre 1789 et 1850, la capitale doublait son nombre d'habitants. Les logements, les équipements de base et les conditions d'emploi étaient insuffisants pour répondre à cette explosion démographique, comme le rappelle à juste titre l'historien Louis Chevalier. Une fraction importante de cette population nouvelle a été installée en marge de la ville, dans les faubourgs.

Que n'a-t-on pu dire et entendre dans les milieux bien pensants et la presse de l'époque sur la dépravation que donnaient à voir ces nouvelles populations. À écouter et à lire certain-e-s éditorialistes à propos des quartiers ou plus récemment des Gilets jaunes, le constat n'a que peu évolué... Les banlieues sont les nouveaux faubourgs des métropoles.

Et c'est dans une parfaite continuité historique que le pouvoir central a densifié la « banlieue ». D'abord pour répondre à la crise du logement, qui a éclaté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, puis pour répondre aux besoins liés au développement économique, qui faisait appel à l'immigration postcoloniale. Mais cette construction s'est faite sans jamais penser la ville, penser la vie. La ségrégation spatiale et sociale était à l'œuvre, et déjà, il fallait agir comme l'a fait par exemple, à La Courneuve, le maire Jean Houdremont pour contraindre les institutions à financer des équipements, des services publics, des écoles, des centres culturels... Si depuis, les gouvernements successifs n'ont cessé de se renvoyer la balle pour comprendre ce fameux « problème des banlieues », nous savons bien, ici, habitant-e-s, militant-e-s, et depuis longtemps, quel est le problème. Ce n'est pas le « problème des banlieues », c'est celui d'un système, de mentalités, qui font que dans l'imaginaire collectif, et en particulier celui des élites, il est tout à fait normal que nos populations soient moins bien traitées qu'ailleurs. C'est Roland Castro, chargé de « Banlieues 89 », par François Mitterrand qui disait : « La Direction départementale de l'équipement (DDE) ne plante pas pareil un arbre dans le 93 et le 92 », considérant que dans le 93, c'était déjà pas si mal qu'on plante un arbre. Cette situation, nous n'avons cessé de la dénoncer.

C'est dans le droit fil de nos actions que, voilà 10 ans, la ville de La Courneuve portait plainte pour « discrimination territoriale », et bousculait ainsi les sempiternels débats sur la relégation des banlieues. Pour la première fois, nous l'affirmions : nos territoires, nos populations sont victimes de discriminations. Ainsi, les Courneuvien-ne-s, au-delà des risques d'être discriminé-e-s à cause de leur origine, de leur sexe, de leur âge, des préjugés que la simple vue de leur adresse postale fait naître chez les recruteurs, les formateurs... sont maltraité-e-s à cause d'une action publique sous-dotée. Oui, grandir à La Courneuve, c'est jouer avec des cartes biseautées, car à l'école, à Pôle Emploi, au tribunal ou au commissariat, comme en matière d'aménagement du territoire, on ne bénéficie pas des mêmes conditions d'accueil, de traitement, de suivi, qu'ailleurs. Si cela se passait à Neuilly-sur-Seine ou sur la Côte d'Azur, personne n'accepterait cet état de fait. Pourtant, pour nos quartiers, cela ne choque plus, comme si, en quelque sorte, nous valions moins que les autres citoyennes et citoyens.

Et vous noterez que les seules inflexions qui ont eu lieu au cours de notre histoire sont celles que le peuple a lui-même su provoquer avec la Révolution française, la Commune ou encore 1936, 1945, Mai 1968...

C'est pourquoi, en mai 2009, nous avons décidé de saisir la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), afin de demander la reconnaissance de ces discriminations

territoriales, de dénoncer ce scandale étouffé par tant d'hypocrisie et d'exiger réparation. Je me souviens qu'à l'époque, le concept même de discriminations territoriales était soit inconnu, soit décrié. Critiqués de toutes parts, par les milieux politiques, institutionnels, universitaires, nous étions

« SI CELA SE PASSAIT À NEUILLY-SUR-SEINE OU SUR LA CÔTE D'AZUR, PERSONNE N'ACCEPTERAIT CET ÉTAT DE FAIT. POURTANT, POUR NOS QUARTIERS, CELA NE CHOQUE PLUS »

alors bien seuls. Déjà, les idées fausses circulaient bon train sur les sommes faramineuses soi-disant englouties en pure perte sur nos territoires. Au fond, nous ne saurions que nous plaindre et piller l'argent de l'État pour encourager l'assistanat, le collectivisme, le repli sur soi, passant allègrement par pertes et profits la violence inouïe avec laquelle on a fait payer la crise économique des années 1970 à ces populations.

Dix ans plus tard, force est de constater que je ne suis plus seul à dénoncer la maltraitance, l'abandon de nos territoires par l'État. Des hommes et

des femmes politiques de tous bords ont aussi pris conscience que ce modèle institutionnel et économique se nourrit des inégalités territoriales, les banalise, sans oublier d'en tirer d'énormes profits. Ce n'est certainement pas étranger au fait qu'en 2012, François Hollande créait le ministère de l'Égalité des territoires, même si, malheureusement, il a refusé d'y consacrer les moyens nécessaires. Ce n'est certainement pas étranger au fait que le 5 octobre 2018, à la Bourse du Travail de Bobigny, la totalité des parlementaires de la Seine-Saint-Denis, toutes sensibilités politiques confondues, se sont saisis du rapport parlementaire de deux députés,

chargé d'établir un diagnostic précis sur les missions régaliennes de l'État en Seine-Saint-Denis. Ces deux parlementaires, François Cornut-Gentille (Les Républicains) et Rodrigue Kokouendo (La République en marche), issus de départements de province, loin d'être animés de motivations révolutionnaires, ont découvert, en réalisant leur travail, ce qu'eux-mêmes refusaient de croire auparavant. Après une analyse fine de trois missions régaliennes – éducation, police, justice – leur rapport intitulé « La République en échec » conclut à des « défaillances » dans l'action de l'État en Seine-Saint-Denis et réclame des moyens et une vision plus globale et ambitieuse dans chacun de ces trois domaines.

Enfin! Nos efforts et ceux de bien d'autres ont porté. Je pense notamment à l'implication sans faille de Marie-George Buffet, députée de notre circonscription, qui à chaque question orale à l'Assemblée ne cesse de rappeler l'injuste sort qui nous est réservé, notamment en matière d'éducation.

Au-delà de ma famille politique, voici des années, que des élu-e-s locaux appartenant à des courants politiques opposés, dénoncent unanimement cet état de fait. Je pense par exemple au président socialiste du conseil départemental, Stéphane Troussel, qui n'a cessé de mettre le gouvernement devant ses responsabilités. Récemment encore, il adressait à l'État « la facture » de son désengagement : pas moins de 350 millions d'euros manquent à l'appel chaque année. Le département se voit alors contraint de puiser dans ses fonds propres pour financer les politiques de solidarité (RSA, PCH, APA...).

J'ai encore en tête, également, le très relayé « Appel de Grigny », lancé en octobre 2017 par le maire Philippe Rio, qui avait largement rassemblé : IUDI, Modem, parti communiste, socialistes... Le constat était alors clair : « Il faut un sursaut, une réponse nationale à la hauteur du péril pour ne pas que nos territoires plongent définitivement dans l'abîme », clamait Philippe Rio. On peut aussi citer la plainte déposée par Azzedine Taïbi, le maire de

« C'EST UN PROBLÈME DE SYSTÈME, DE MENTALITÉS, QUI FONT QUE DANS L'IMAGINAIRE DES ÉLITES, IL EST TOUT À FAIT NORMAL QUE NOS POPULATIONS SOIENT MOINS BIEN TRAITÉES QU'AILLEURS. »

Stains, pour « rupture d'égalité républicaine » avec huit autres maires du département fin 2018, ou encore la déclaration de la maire de Chanteloup-les-Vignes, Catherine Arenou, qui affirmait encore récemment « Nous, maires de banlieue, avons les pieds dans la glaise », après l'incendie d'une école maternelle.

S'il est particulièrement prégnant en banlieue, le combat contre les discriminations territoriales ne concerne pas seulement les quartiers populaires. Comme cela a été largement dénoncé lors des grands mouvements sociaux en Guadeloupe et en Martinique en 2009, en Guyane en 2017, à Mayotte en 2018, ou plus récemment autour des ronds-points en régions, les inégalités ravagent aussi les zones rurales et l'outre-mer.

Ces mobilisations massives de « laissés-pour-compte » se sont toujours heurtées au déni des différents gouvernements, et celui d'Emmanuel Macron est loin de faire exception.

« CES MOBILISATIONS MASSIVES DE « LAISSÉS-POUR-COMPTÉ » SE SONT TOUJOURS HEURTÉES AU DÉNI DES DIFFÉRENTS GOUVERNEMENTS, ET CELUI D'EMMANUEL MACRON EST LOIN DE FAIRE EXCEPTION. »

Mais, plutôt que de polémiquer sur le temps perdu ou les véritables motivations des un-e-s ou des autres, nous nous sommes interrogés sur ce que pouvait apporter La Courneuve pour rassembler ces territoires maltraités et, enfin, obtenir des mesures à la hauteur de la situation. C'est l'objet de cet « Atlas des inégalités ».

Le mouvement social qui s'est déclenché en novembre avec les premières occupations de ronds-points par des Gilets jaunes nous a encouragés dans cette direction.

Très vite, cette mobilisation a montré combien les classes populaires prenaient conscience des causes de ces inégalités territoriales. Oui, le peuple n'est dupe de rien, il ne veut plus se laisser bernier par les diversions dont usent le pouvoir et les forces de l'argent pour cacher à quel point la répartition des richesses n'est toujours pas à l'ordre du jour. Les citoyen-ne-s ont pris conscience que l'accumulation des richesses par

une minorité de plus en plus réduite est en lien direct avec la montée des inégalités. Comme ils ont raison. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon un rapport de l'Observatoire des inégalités daté de 2017, en France, entre 2003 et 2013, les plus modestes ont gagné en moyenne 2,3 % de pouvoir d'achat, alors que sur la même période, les 10 % les plus riches ont vu leurs revenus augmenter de 42,4 %. Au niveau mondial, le dernier rapport d'Oxfam vient de mettre en lumière des chiffres si effarants qu'ils paraissent à peine croyables : 26 milliardaires détiennent autant d'argent que la moitié la plus pauvre de notre planète, c'est-à-dire 3,8 milliards de personnes...

Pourtant, comme le souligne l'économiste Thomas Porcher dans la préface de cet ouvrage, il est possible de mieux redistribuer les richesses. Nos sociétés n'en ont d'ailleurs jamais autant produites. Oui, l'argent existe, l'évasion fiscale nous coûte chaque année 100 milliards d'euros, l'inefficace CICE 22 milliards, la suppression de l'ISF 4,5 milliards...

La compilation de chiffres et de données que vous découvrirez dans cet Atlas remet les choses en perspective. Elle devrait vous aider à peser ce qu'est la vie de celles et ceux qui habitent ici, à vous figurer parfois leur désespoir, souvent leur combat, leur rage pour survivre. Les gens d'ici

sont des héros du quotidien, de ceux qu'on appelle outre-Manche des « working class heroes ». Malgré des conditions de vie souvent éprouvantes, ils persévèrent. Ils se battent malgré tout, et ils inventent, ils avancent. Pourtant, notre société, notre modèle médiatique ne leur renvoient que des images d'eux-mêmes stéréotypées, culpabilisantes, avec ce même refrain qui sonne comme un couperet : quand on veut on peut. C'est pourquoi nous sommes fiers, ici, dans cette municipalité, de prendre le contre-pied de ces affirmations en déployant des politiques publiques fortes en finançant, par exemple, l'envoi de toute une classe d'âge en classe de neige ou en accueillant depuis près de 15 ans jusqu'à 90 000 visiteurs à chaque édition de « La Courneuve plage ». Nous sommes fiers de compter parmi les 10 seules villes en France où 100 % des élèves de primaire s'insèrent dans le programme Éducation artistique et culturelle. Fiers, aussi, de notre Centre municipal de santé flambant neuf, de nos Maisons pour Tous, d'avoir transformé la friche industrielle Mécano en centre administratif et en médiathèque. Fiers, enfin, d'avoir, ici, des dépenses en personnel supérieures à la moyenne, mais tellement utiles...

Pour autant, cet Atlas n'a pas pour unique objectif de dire les difficultés sociales subies ici. Il ambitionne surtout de proposer des solutions. Nous savons bien que l'échec de l'action de l'État sur nos territoires est, comme le souligne le rapport parlementaire, le résultat des moyens indigents qui y sont mis en œuvre. N'est-ce pas d'ailleurs le modèle revendiqué par le président de la République lui-même, quand il fait l'éloge des « premiers de cordée » ou de la « théorie du ruissellement » ? Un modèle qu'il traduit en actes quand il propose parmi ses premières mesures la suppression de l'ISF et rechigne à revaloriser « la politique de la ville ». Que dire en effet de cette misérable ambition de proposer à notre territoire de combler en 5 ans la moitié du retard que nous enregistrons en matière de politique de droit commun sur la moyenne régionale. Que dire des résultats, quand 3 ans et demi plus tard, on constate que rien, ou si peu, n'a bougé. Comme le soulignait récemment Patrick Braouezec, président de Plaine Commune, « ce ne sont pas de dispositifs correctifs dont nous avons besoin, mais bien de rattraper les retards accumulés sur nos politiques de droit commun ». C'est bien là la question qui est posée à notre société, avec urgence. Car oui, preuves à l'appui, nous savons maintenant qu'il y a, pour une charge de travail équivalente, deux fois moins de magistrats à Bobigny qu'à Paris, nous savons que le taux de professeurs néotitulaires est de 21 % en France

dans les établissements difficiles contre 65 % dans le 93, que nous disposons de moitié moins de conseillers à Pôle Emploi ici que la moyenne nationale, etc. Alors oui, preuves à l'appui, nous refusons d'accepter que ce territoire qui accueille pour partie le développement de la France laisse 42 % des Courneuvien-ne-s sous le seuil de pauvreté, alors que nous disposons, sur le territoire de Plaine Commune, de plus d'emplois qu'au milieu des années 1960.

Cet Atlas n'est donc pas seulement le constat criant des difficultés de celles et ceux qui vivent au quotidien le manque de considération de

« NOUS SOMMES FIER, DANS CETTE MUNICIPALITÉ, DE PRENDRE LE CONTRE-PIED EN DÉPLOYANT DES POLITIQUES PUBLIQUES FORTES. »

la République à leur égard. Il fait aussi la démonstration qu'il y a ici des habitant-e-s que l'on condamne à attendre un avenir meilleur qui ne vient pas. Je trouve insupportable en particulier cette indifférence envers notre jeunesse que l'on prive d'espoir parce que cette société refuse de lui donner sa place. Que de talents, que de potentiels, que d'envies, que de rêves, que de capacités s'expriment dans nos rues. Que de mépris, de barrières, de détachement leurs sont renvoyés.

C'est d'autant plus insupportable, ici, que paradoxalement, ce territoire porte le développement de notre pays. Il accueille de nombreuses entreprises, à tel point que le 93 est, avec 162 milliards de chiffre d'affaires, le 3^e contributeur national en matière de TVA.

Il accueille le rythme de construction de logements et d'équipements le plus élevé de la Région, y compris pour permettre à notre pays de rayonner avec les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ou le Grand Paris Express. Il

accueille aussi la plus forte dynamique démographique de notre pays... Alors oui, il est urgent de mettre en place des outils, des moyens capables d'accompagner nos habitant-e-s. Et loin d'être un puits sans fond, c'est au contraire un investissement utile, créateur de nouvelles richesses.

Les 18 propositions que nous formulons ne sont pas à prendre ou à laisser, elles disent simplement qu'avec un peu de volonté et de courage politique, un autre avenir peut se dessiner, que l'on peut remettre la République sur ses pieds et la réconcilier avec ses quartiers, ses territoires, ses habitant-e-s. Bien sûr, elles sont ouvertes au débat, à l'enrichissement, mais avec elles, nous voulons dire, avec force, où il est temps de mettre la barre. Nos territoires, véritables concentrés de notre société, de notre histoire, de la nation française, ne veulent ni miettes, ni condescendance. Personnellement, je ne

supporte plus ces défilés de ministres (en 10 ans, 2700 visites ministérielles dans le 93), qui viennent verser des larmes de crocodile, avant de retourner à leurs occupations, oubliant bien vite nos réalités. Au contraire, nous revendiquons de l'égalité, de l'attention, de l'humanité.

Ces propositions, nous les évaluons à 10 milliards d'euros. Certain-e-s nous dirons « ce n'est pas raisonnable ». Pourtant, 10 milliards pour les 6 millions de Françai-se-s qui vivent dans les quartiers prioritaires, pour les millions d'habitant-e-s de territoires ruraux ou ultra-marins, est-ce si scandaleux en comparaison des 22 milliards du CICE dont on est incapable de démontrer la pertinence économique?

Oui, il est temps que notre République retrouve ses couleurs, celles de la liberté, qui implique d'arrêter d'assigner, de fait, à résidence, toute une partie de la population française. Celles de l'égalité qui impose un changement radical des regards et de l'action publique sur nos villes. Celles de la fraternité, que nous rêvons de partager. Elle est l'ADN de nos habitant-e-s.

GILLES POUX

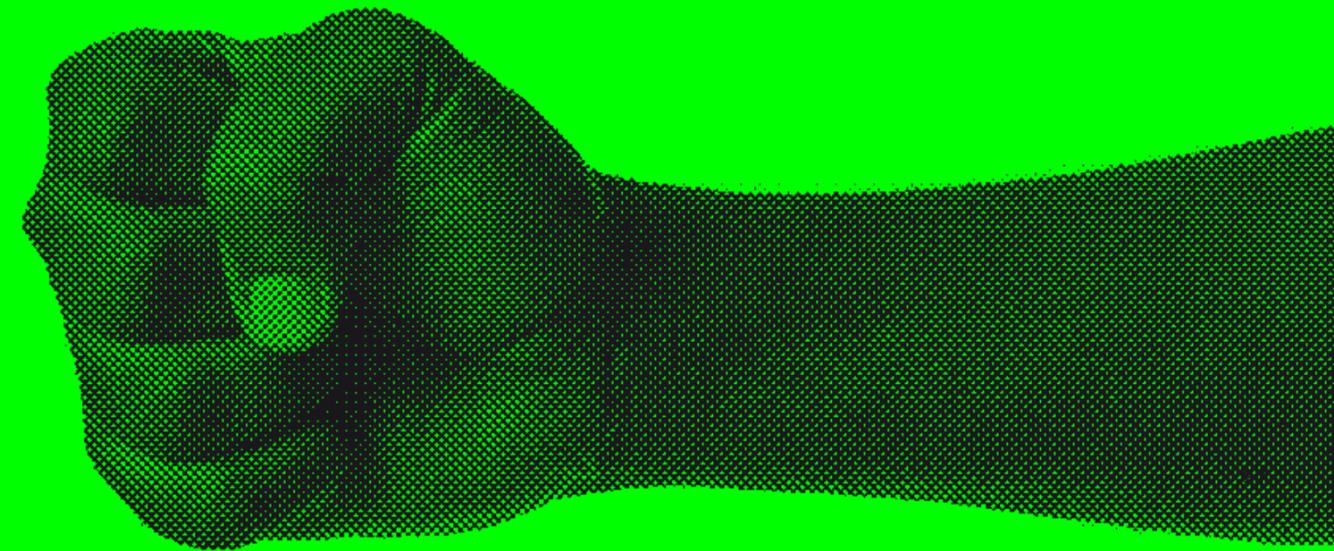
**« UN AUTRE AVENIR
PEUT SE DESSINER.
ON PEUT REMETTRE
LA RÉPUBLIQUE
SUR SES PIEDS, LA
RÉCONCILIER AVEC
SES QUARTIERS, SES
TERRITOIRES, SES
HABITANT-E-S. »**



GILLES POUX est un homme politique français originaire de l'Aveyron où il est né en 1957. Après avoir été militant lycéen, époque à laquelle il participe notamment aux manifestations du Larzac, il poursuit ses études à Marseille où il obtient un BTS technique, puis à Toulouse (université Toulouse-II – Le Mirail) où il devient responsable de l'Union des étudiants communistes. En 1982, il est embauché à La Courneuve en tant que technicien à l'usine Babcock. Militant syndical au sein de l'entreprise, il s'engage également dans la vie de la commune, un investissement qui le conduit au fauteuil de Maire, en 1996. Depuis lors, Gilles Poux conduit la mutation de la commune, le combat pour l'égalité et le droit de vivre mieux chevillé au corps. C'est ce dernier qui l'a notamment mené à déployer une politique ambitieuse de rénovation urbaine, à s'engager en faveur du vote des étrangers ou encore pour une plus juste répartition des richesses et moyens de l'État entre les territoires comme en témoigne sa plainte déposée, en 2009, auprès de la Halde pour « discrimination territoriale ».



18
EXIGENCES
~~propositions~~
pour rétablir
l'égalité
républicaine



Les propositions exposées ci-après doivent être entendues pour ce qu'elles sont : des exigences, formelles, argumentées et détaillées au service de l'égalité réelle entre les territoires de la République. Parce qu'elles se basent sur une analyse factuelle, documentée et argumentée de la situation des inégalités territoriales à l'échelle nationale – c'est l'objet du présent ouvrage –, parce qu'elles sont le fruit du travail d'acteurs de terrain, nourri par les réalités du terrain, elles ne sauraient être appréhendées comme de simples suggestions, comme des inspirations librement versées au débat, et aussi vite oubliées. Derrière elles, c'est la vie de millions de Français, issus de territoires ruraux, d'outre-mer, de zones périurbaines ou de banlieues populaires qui est en jeu.

Mises bout à bout, nous chiffons ces exigences à hauteur de 10 milliards d'euros.

S'il s'agit là d'une estimation large, quelque peu imprécise du fait, notamment, de l'opacité sciemment cultivée par les pouvoirs publics quant à bon nombre de données socio-économiques clés, elle permet toutefois de poser un cadre de réflexion. 10 milliards d'euros, c'est énorme ? Non. 10 milliards d'euros, c'est le coût des « mesures sociales » annoncées à la va-vite par Emmanuel Macron et son ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, alors que le mouvement des Gilets jaunes commençait, à peine, à s'inscrire dans la durée.

10 milliards d'euros, c'est aussi un quart, seulement, du coût du « Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi » (CICE) pour la seule année 2019. Un dispositif qui n'engendre pas, sur l'emploi, les effets escomptés, c'est un euphémisme.

Des exigences incontournables au service du droit commun

À contre-courant des promesses de « ruissellement » dont on peine à croire qu'elles auront une quelconque incidence sur la vie des populations qui subissent l'abandon progressif de l'État, ces exigences se fondent sur la nécessité de rétablir le droit commun à l'échelle de l'ensemble du territoire. En matière d'accès à la santé, à l'éducation, à la sécurité ou au logement, quel argument pourrait justifier qu'un individu, parce qu'il est né au sein d'un territoire plutôt qu'un autre, n'a pas les mêmes chances ni les mêmes droits ? Comment justifier, surtout, que l'État, bien loin de tenter de juguler cette discrimination de fait, contribue au contraire à l'exacerber ? L'accès égal, pour tous, au droit commun n'est pas une option. C'est une disposition constitutionnelle, une obligation faite à l'État. C'est aussi l'esprit des présentes exigences.

Non exclusives, ces dernières constituent les premières contributions d'un corpus de revendications qui sera ensuite partagé, complété, amendé, afin de couvrir l'ensemble du champ des discriminations territoriales.

1

1. INSTAURATION D'UN MORATOIRE SUR TOUT DISPOSITIF VISANT À RÉDUIRE LES MOYENS DE L'ÉTAT À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE NATIONAL

Afin d'assurer une égalité réelle pour tous, mobilisation du droit commun sur l'ensemble du territoire et ce, concernant l'ensemble des politiques régaliennes de l'État. L'instauration d'un moratoire portant sur tout dispositif et toute initiative impliquant directement ou indirectement la réduction des moyens des services publics constituera la première mesure d'urgence liée à cette exigence.

2

2. CRÉATION D'UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE (AAI) POUR L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

Mise en place d'une institution étatique chargée, en son nom, d'assurer le respect de l'égalité républicaine. Elle sera placée sous l'autorité d'un Défenseur des territoires et dotée de moyens d'investigation et de pouvoirs juridiques.

3

3. CRÉATION D'UN FONDS D'ÉGALITÉ TERRITORIALE

Suppression du dispositif dit des « contrats de ville » et création d'un fonds d'Égalité territoriale pour les villes éligibles à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et à la Dotation de solidarité rurale (DSR). Ce fonds sera financé par le fléchage de 1 % de la TVA collectée à l'échelle départementale.

4

4. INSTAURATION D'UNE OBLIGATION DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES BRUTES DES SERVICES PUBLICS DÉPLOYÉS PAR L'ÉTAT

Imposée à tous les services publics (police, éducation, emploi, etc.) et dans une logique de transparence de la vie publique, cette publication de données détaillées - notamment celles relatives aux moyens économiques et humains alloués à chaque service public, territoire par territoire - vise à optimiser la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales grâce à une meilleure connaissance des réalités du terrain.

5

5. REFONTE DES MÉCANISMES DE PRÉLÈVEMENT ET D'OCTROI DE LA PÉRÉQUATION POUR UNE PLUS JUSTE REDISTRIBUTION DES RICHESSES

Assurer un meilleur partage des richesses à travers la mise à jour de nouvelles règles de calcul en matière de péréquation, aussi bien pour ce qui concerne la péréquation verticale, c'est-à-dire les moyens alloués par l'État, que pour la péréquation horizontale, en instituant une redistribution plus juste des richesses entre les territoires favorisés et les territoires populaires.

6

6. CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Inexistant jusqu'à lors, la création d'un service public de la Petite enfance couvrira un versant éducatif (pour contrer l'émergence des premières inégalités sociales dont on sait qu'elles apparaissent dès le plus jeune âge) et un versant socio-économique (suppression du frein à l'emploi, notamment pour les familles monoparentales). Non obligatoire, il institue néanmoins, pour les pouvoirs publics, un droit opposable contraignant ces derniers à trouver une solution de garde pour les enfants dont le/les parent(s) en a/ont fait la demande.

7

DÉDOUBLEMENT DES CLASSES POUR 6^e ET 2nde

Dédoubllement des classes, à l'échelle nationale, afin de mieux accompagner les élèves durant la période clé dans leur vie éducative que constitue le changement d'établissement.

8

CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION À LA LANGUE FRANÇAISE À DESTINATION DES ADULTES

Destiné aux publics adultes allophones et/ou sujets à une maîtrise limitée de la langue (illettrisme, analphabétisme, etc.), cet accompagnement s'appuie sur les compétences de l'Éducation nationale et est dispensé au sein des écoles élémentaires – dont les locaux sont à la charge des villes – par exemple à la manière de cours du soir. Cette disposition est adossée à la création et au déploiement d'un plan national de lutte contre l'illettrisme à l'échelle nationale.

9

MISE EN PLACE DE CONTRATS INCITATIFS À DESTINATION DES FONCTIONNAIRES EXPÉRIMENTÉS POUR LES ENCOURAGER À EXERCER AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV).

Création de contrats de missions de 5 ans, renouvelables, pour les fonctionnaires expérimentés au sein des QPV. Ces contrats à destination des agents des trois fonctions publiques établiront les objectifs à atteindre et les moyens consentis pour y parvenir (formation, revalorisation salariale, mobilité, etc.).

13

DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTAUX D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AU SEIN DES TERRITOIRES FAIBLEMENT POURVUS

Généralisation des projets d'Éducation artistique et culturelle (EAC) dans les écoles d'enseignement primaire et secondaire des villes éligibles à la DSU et la DSR afin de compenser les carences de capital culturel et de favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle pour les enfants qui en sont éloignés.

14

CRÉATION D'UNE PRIME AUX TERRITOIRES BÂTISSEURS ÉCORESPONSABLES

Mise en place d'un mécanisme financier d'incitation et d'accompagnement pour les villes qui mettent en œuvre une politique d'urbanisme locale durable à l'échelle de leur territoire, à la fois respectueuse de l'environnement et propice à l'inclusion sociale (densification raisonnée, mixité sociale, etc.).

15

CRÉATION D'« EMPLOIS RÉUSSITE », AU SEIN DES GRANDES ENTREPRISES QUI BÉNÉFICIENT DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

En lieu et place des clauses sociales d'insertion, ces emplois, d'une durée de 5 ans, devront être accompagnés de formations et de dispositifs pérennes d'insertion à destination des populations locales.

10

CRÉATION D'UN FONDS D'INCITATION À L'INSTALLATION DE MÉDECINS EN ZONES DÉFICITAIRES

Ce fonds servira à la mise en place d'un mécanisme incitatif, financier mais pas exclusivement, à destination des médecins généralistes et spécialistes afin de créer les conditions de leur installation dans les territoires faiblement pourvus, les « déserts médicaux » notamment.

11

CRÉATION D'UN SERVICE NATIONAL CITOYEN POUR CHAQUE FRANÇAIS ET RÉSIDENT ÂGÉ DE 18 ANS RÉVOLUS

D'une durée de 2 mois, il s'agit d'un service national obligatoire qui s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 ans révolus à l'échelle du territoire. Cette disposition, qui s'appuie sur les moyens existants (établissements universitaires vacants en été, casernes...) poursuit un objectif de refondation du lien social et du vivre-ensemble (éducation civique, orientation, santé, etc.).

12

CRÉATION D'UN STATUT DE CITOYEN BÉNÉVOLE

Un statut qui permet la formation et la valorisation des acquis des compétences des citoyens socialement engagés, ce qui concourra à reconnaître le rôle socialement utile du bénévolat et les bénéfices qu'il rapporte à la société.

16

DÉVELOPPEMENT DE LA PART DES TPE/PME DANS LES MARCHÉS PUBLICS RELATIFS AUX GRANDS PROJETS

Créer les conditions d'une sollicitation accrue des TPE et PME dans le cadre des marchés relatifs aux grands projets, par exemple en fixant une proportion de missions sous-traitées à ces dernières ou réalisées par elles. Cette disposition sera associée à une obligation de recrutement local pour les entreprises concernées.

17

MISE EN PLACE DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE NATIONAL

En lien avec les opérateurs publics locaux de transports en commun, déploiement progressif de la gratuité avec la mise en place de mécanismes étatiques d'incitation et d'accompagnement au financement.

18

CRÉATION D'UN FONDS DE RÉPARATION ENVIRONNEMENTAL POUR COMPENSER LES AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE IMPOSÉS PAR L'ÉTAT

Dans une logique d'accompagnement à la transition énergétique, création d'un Fonds consacré au déploiement d'initiatives et actions environnementales positives à destination des territoires qui subissent les conséquences de politiques d'aménagement du territoire négatives en matière de cadre de vie ou de santé publique (pollution liée aux infrastructures routières, proximité avec un équipement incommode, etc.).

laCourneuve

Ville de La Courneuve
Avenue de la République
93120 La Courneuve
01 49 92 60 00

Achevé d'imprimé

avril 2019

Direction de publication

Gilles Poux, Maire de La Courneuve

Coordination éditoriale

Ville de La Courneuve/Anthony Giunta -
Jean-Paul Garnier - Pascale Fournier

Rédaction en chef

BABEL/Jérémy Schlosser - Manon Uguen

Enquête et analyse

ENEIS by KPMG / Marion Hadjenberg -
Marguerite Salles

Direction artistique et design graphique

BABEL/Vanessa Vansteelandt

Crédits photographiques

Virginie Salot - Fabrice Gaboriau -
Léa Desjours/Ville de La Courneuve ;
Meyer/Tendance Floue ; iStock ;
Benjamin Sallès

Impression

DEJA LINK



